Commission consultative de l'enseignement privé

1968-1969

Québec

Commission consultative de l'enseignement privé

21e rapport annuel

1989-1990

91-04437

Pour tout renseignement concernant
ce rapport, s'adresser à :

Commission consultative
de l'enseignement privé
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart, 11e étage
Québec (Québec)
G1R 5A5

Dépôt légal : 4e trimestre 1990
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN : 2-550-15519-X
ISSN : 0317-7327
© Gouvernement du Québec

Monsieur Jean-Pierre Saintonge
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. E-9, a. 8), j'ai l'honneur de vous remettre le rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé pour l'année 1989-1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de cette année.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Éducation,
Michel Pagé
Québec, décembre 1990

Monsieur Michel Pagé
Ministre de l'Éducation
Hôtel du Gouvernement
Québec

Monsieur le Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. E-9, a. 8), j'ai l'honneur de vous présenter le vingt et unième rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé pour la période du 4 juillet 1989 au 30 juin 1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de l'année.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission,
Paul-Aimé Paiement
Québec, décembre 1990

Madame Lucienne Robillard
Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science
Hôtel du Gouvernement
Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi (L.R.Q., c. E-9, a. 8), j'ai l'honneur de vous présenter le vingt et unième rapport annuel de la Commission consultative de l'enseignement privé pour la période du 4 juillet 1989 au 30 juin 1990.

Ce rapport rend compte de l'ensemble des activités de la Commission et fait état des avis adoptés au cours de l'année.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de la Commission,
Paul-Aimé Paiement
Québec, décembre 1990

TABLE DES MATIÈRES

1. Présentation de la Commission consultative de l'enseignement privé 3

1.1 Création 3
1.2 Mandat 3

2. Composition 4

2.1 Règles de composition . 4
2.2 Organisation interne . . 4
2.3 Nominations 4
2.4 Composition au 30 juin 1990 5

3. Activités 6

3.1 Réunions 6
3.2 Rencontres avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science 6
3.3 Audiences 6
3.4 Dossiers généraux . . . 7
3.5 Avis 7

Annexes 10

Annexe 1 :
Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement 11
Annexe 2 :
Liste des demandes soumises à la Commission 83

1. PRÉSENTATION DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

1.1 Création

Au cours des années 60, divers comités d'étude ou commissions d'enquête ont étudié la situation de l'enseignement privé au Québec. Leurs rapports concluaient souvent à la nécessité de réviser la législation sur les établissements privés. Ainsi, dans le troisième tome de son rapport déposé en mars 1966, la Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec jugeait nécessaire de soumettre tout établissement privé d'enseignement «à certaines exigences minimum de qualité et de stabilité précisées par la loi scolaire ou les règlements du ministre de l'Éducation». À cette fin, la Commission recommandait au gouvernement d'adopter «une loi générale, s'appliquant à tout l'enseignement privé».

En même temps qu'elle mettait en place un cadre législatif pour ce secteur d'enseignement, la Loi sur l'enseignement privé de 1968 (L.R.Q., c.E-9) créait la Commission consultative de l'enseignement privé. Le chapitre II de la loi déterminait la composition de la Commission, établissait son caractère d'organisme consultatif et définissait son mandat.

1.2 Mandat

La Loi sur l'enseignement privé définit comme suit le rôle de la Commission :

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'octroi et le renouvellement des autorisations;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur l'annulation ou la suspension d'une autorisation;

- donner un avis au gouvernement sur le montant des subventions accordées aux établissements privés dispensant l'enseignement aux enfants ayant des difficultés d'adaptation ou d'apprentissage;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur la reconnaissance de l'équivalence entre un programme officiel d'enseignement professionnel et le programme dispensé par un établissement privé;

- donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur tout projet de règlement soumis à l'approbation du gouvernement en vertu des articles 29 et 68 de la Loi sur l'enseignement privé.

2. COMPOSITION

2.1 Règles de composition

La Commission consultative de l'enseignement privé est composée de neuf membres nommés par le gouvernement. Au moins six de ses membres sont nommés après consultation des groupes les plus représentatifs des responsables des établissements, des enseignants et des parents d'élèves de l'enseignement privé. Les membres sont nommés pour deux ans et leur mandat ne peut être renouvelé consécutivement plus de deux fois.

2.2 Organisation interne

La Commission peut compter sur le soutien professionnel et technique d'un secrétaire général nommé et rémunéré selon la Loi sur la fonction publique.

2.3 Nominations

Le 13 décembre 1989, par le décret 1908-89, le gouvernement nommait à nouveau membres de la Commission consultative de l'enseignement privé pour un deuxième mandat de deux ans les personnes suivantes :

- Mme Annette Bellavance, de Montréal;
- M. Guy Lemire, de Laterrière;
- M. Paul-Aimé Paiement, de Charlesbourg;
- M. Jean Poulin, de Québec;
- M. Origène Voisine, de Montréal.

À cette occasion,

- M. Edmond Elbaz, de Montréal était nommé pour un troisième mandat de deux ans et,
- Mme Thérèse Lachance, de Lachine était nommée pour un premier mandat de deux ans.

Le gouvernement, par le décret 1908-89, confirmait également

- M. Paul-Aimé Paiement
  dans sa fonction de président de la Commission.

Par le décret 436-90 du 4 avril 1990, le gouvernement nommait à nouveau membres de la Commission consultative de l'enseignement privé pour un deuxième mandat de deux ans les personnes suivantes :

- Mme Raymonde Caron-Giguère, de Québec;
- M. Carl Lachance, de Chicoutimi.

2.4 Composition au 30 juin 1990

Nom	Occupation	Mandat	Lieu de résidence
Président :			
Paiement, Paul-Aimé	Retraité	1989-1991 2e mandat	Charlesbourg
Membres :			
Bellavance, Annette	Directrice générale Collège Régina Assumpta	1989-1991 2e mandat	Montréal
Caron-Giguère, Raymonde	Chargée de projet Société linnéenne du Québec	1990-1992 2e mandat	Québec
Elbaz, Edmond	Directeur du département de français Les Écoles juives populaires et les Écoles Peretz	1989-1991 3e mandat	Montréal
Lachance, Carl	Avocat	1990-1992 2e mandat	Chicoutimi
Lachance, Thérèse	Directrice des services éducatifs École Peter-Hall	1989-1991 1re mandat	Montréal
Lemire, Guy	Retraité	1989-1991 2e mandat	Laterrière
Poulin, Jean	Curé	1989-1991 2e mandat	Québec
Voisine, Origène	Directeur général Collège Jean-Eudes	1989-1991 2e mandat	Montréal
Secrétaire :			
Marois, Jacques			

3. ACTIVITÉS

3.1 Réunions

Du 4 juillet 1989 au 30 juin 1990, la Commission a tenu 10 réunions régulières totalisant 33 sessions[1] réparties sur 20 jours de travail et 2 conférences téléphoniques.

3.2 Rencontres avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science

En février 1990, la Commission a tenu avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Claude Ryan, une première séance de travail qui a porté sur les sujets suivants :

- la politique gouvernementale qui accorde la priorité au secteur public;

- le 20e rapport annuel de la Commission et la couverture de presse à laquelle sa publication a donné lieu;

- la révision de la Loi sur l'enseignement privé.

En mai 1990, la Commission a tenu avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science une deuxième séance de travail qui a porté exclusivement sur l'état de la réflexion de la Commission dans le dossier de la révision de la Loi sur l'enseignement privé.

3.3 Audiences

À leur demande, la Commission a entendu les représentants des établissements privés suivants :

- College of Southern Quebec,

- Collège Rachel.

De plus, la Commission a visité et rencontré les représentants du Collège Héritage de Châteauguay.

---

1. Une session correspond à une demi-journée dont la durée minimale est de deux heures.

3.4 Dossiers généraux

Depuis 1987-1988, la Commission, en accord avec le ministre de l'Éducation et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, a abordé l'étude des quatre dossiers généraux suivants :

- la révision de la Loi sur l'enseignement privé;

- la définition des exigences à poser et des critères à retenir au moment d'accorder une déclaration d'intérêt public ou une reconnaissance pour fins de subventions;

- l'enseignement de culture personnelle;

- le financement de l'enseignement privé.

En décembre 1988, la Commission a transmis au ministre de l'Éducation un avis portant sur l'enseignement de culture personnelle et sur certaines modifications qu'il conviendrait d'apporter à la Loi sur l'enseignement privé et à son règlement d'application en ce qui concerne ce type d'enseignement.

Au cours des années 1988-1989 et 1989-90, la Commission a poursuivi et terminé ses travaux sur les trois autres dossiers généraux et elle remettra au ministre de l'Éducation, en octobre 1990, un avis exhaustif sur la révision de la loi.

3.5 Avis

. Demande de l'École secondaire Saint-Paul-de-Varennes

En vertu des dispositions de l'article 34 de la Loi sur l'enseignement privé, l'École secondaire Saint-Paul-de-Varennes demande, en novembre 1989, au ministre de l'Éducation l'autorisation de ne pas dispenser les cours d'économie familiale de 2e secondaire et d'initiation à la technologie de 3e secondaire. La Commission trouve inacceptable qu'elle soit amenée à formuler une recommandation et que le ministre de l'Éducation ait à prendre une décision dans un contexte de fait accompli.

Afin d'éviter tout précédent dont il est difficile d'évaluer l'impact aussi bien au regard de l'objet de la demande qu'à celui du contexte dans lequel cette demande s'inscrit, la Commission recommande au ministre de l'Éducation de ne pas accéder à la demande de l'établissement.

. **Montants de base des subventions aux établissements d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage - Année scolaire 1990-1991**

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la Loi sur l'enseignement privé, les membres de la Commission prenaient connaissance des montants de base qui ont été préparés par la Direction générale de l'enseignement privé pour chacun des établissements déclarés d'intérêt public qui offrent l'enseignement à des enfants handicapés ou ayant des difficultés d'adaptation et d'apprentissage.

La Commission croit qu'il est légitime d'utiliser ici le même mode de calcul qu'en enseignement général et professionnel pour établir la variation annuelle des montants de base. Sur la foi des informations reçues et tenant pour acquis que les montants qui lui étaient présentés avaient été établis conformément au mode de calcul indiqué, la Commission a entériné les montants de base qui lui ont été soumis.

. **Demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement**

Entre le 4 juillet 1989 et le 30 juin 1990, la Commission a été appelée à donner un avis au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science sur 565 demandes réparties comme suit :

- 67 demandes en enseignement primaire et secondaire;

- 51 demandes en enseignement collégial;

- 447 demandes en enseignement de culture personnelle.

Selon les dispositions de l'article 8 de la Loi sur l'enseignement privé, le rapport annuel de la Commission doit contenir la liste des demandes qui lui ont été soumises. Dans chaque cas, le rapport annuel doit faire état de l'avis de la Commission et des motifs qui le justifient.

Dans bien des cas, principalement lorsqu'il s'agit d'enseignement de culture personnelle ou du renouvellement d'une autorisation en enseignement général et professionnel, les motifs retenus par la Commission s'appuient essentiellement sur le fait que l'établissement s'acquitte de sa mission et de ses obligations de façon satisfaisante ou, encore, que le projet d'ouverture répond aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de son règlement d'application. On trouvera à l'annexe 2 du présent rapport la liste complète des demandes étudiées ainsi que les recommandations de la Commission.

Il existe toutefois un certain nombre de situations qui appellent un avis plus élaboré de la part de la Commission. C'est notamment le cas :

- pour une demande d'ouverture en enseignement primaire, secondaire ou collégial;

- pour une demande visant une amélioration de l'autorisation détenue;

- pour le renouvellement de l'autorisation d'un établissement où se présente une situation difficile.

On trouvera ces avis reproduits intégralement à l'annexe 1.

ANNEXES

Annexe 1 : **Avis concernant les demandes des établissements en vue d'obtenir une autorisation d'enseignement**

Annexe 2 : **Liste des demandes soumises à la Commission**

Notes

1) **Liste des abréviations utilisées dans les annexes :**

- . AEC : attestation d'études collégiales
- . CEC : certificat d'études collégiales
- . coll. : collégial
- . DEC : diplôme d'études collégiales
- . DEP : diplôme d'enseignement professionnel
- . DGEP : Direction générale de l'enseignement privé
- . DIGEC : Direction générale de l'enseignement collégial
- . DIP : déclaration d'intérêt public
- . ens. : enseignement
- . prim. : primaire
- . prof. : professionnel
- . RFS : reconnaissance pour fins de subventions
- . sec. : secondaire
- . SIGDEC : système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial.

2) **Signification de certains termes utilisés à l'annexe 2 :**

. Recommandation favorable : la Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'accorder l'autorisation.

. Recommandation défavorable : la Commission a recommandé au ministre de l'Éducation ou au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de refuser l'autorisation.

ANNEXE 1

AVIS CONCERNANT LES DEMANDES DES ÉTABLISSEMENTS EN VUE D'OBTENIR UNE AUTORISATION D'ENSEIGNEMENT

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Académie Hébraïque

DIP	Enseignement général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1993-06-30

Né de la fusion, en 1967, de deux écoles juives, cet établissement dispense l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire. La DIP pour le secondaire ne comporte pas de date d'échéance.

Cet établissement présente les mêmes grandes caractéristiques que l'on trouve dans la plupart des autres écoles juives. Il accueille des enfants qui sont tous admissibles à l'enseignement en anglais. Le fonctionnement de l'établissement est approprié, son effectif est stable, son organisation pédagogique est de plus en plus consistante, ce qui lui permet d'offrir des services de bonne qualité. Certaines lacunes mineures observées par le passé ont été corrigées. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement de la DIP pour les trois prochaines années. Il serait, par ailleurs, nécessaire d'amener l'établissement à corriger certains éléments de son contrat d'inscription. Il faudrait aussi lui rappeler certaines exigences légales auxquelles il est soumis en ce qui concerne le respect de l'âge d'admission et l'inciter à présenter ses demandes de dérogation au moment opportun.

Académie Laurentienne

DIP	Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire	Échéance : 1993-06-30
RFS	Enseignement général : - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1993-06-30

Saisie, en 1988, d'une demande de DIP, la Commission avait recommandé qu'une RFS soit accordée à l'établissement pour son enseignement primaire et secondaire. Elle exprimait alors le désir d'être en mesure d'évaluer le fonctionnement de l'établissement et la réalisation concrète de ce projet d'ouverture avant de songer

à recommander qu'une DIP lui soit accordée. Cette position s'appuyait, en particulier, sur les réserves que la Commission formulait à l'égard du projet éducatif institutionnel, de la place qui y était accordée à l'enseignement du français et des liens existant entre les diverses corporations engagées dans le projet.

Le portrait qui lui est présenté cette année rassure la Commission sur chacun de ces éléments. La Commission constate, de plus, que ce projet ambitieux et original est en bonne voie de réalisation et qu'on a su très tôt et très rapidement apporter les correctifs qui s'imposaient face aux quelques difficultés survenues lors de la première année d'implantation. De plus, l'équipe chargée de réaliser le projet paraît posséder l'expérience, les qualifications et le dynamisme qui permettent de croire au succès futur de cet établissement. En conséquence, la Commission n'a aucune objection à recommander que l'établissement soit déclaré d'intérêt public pour son enseignement secondaire, ce qui aurait, entre autres, comme avantage de lui accorder une autorisation semblable à celle qui a été récemment donnée aux deux établissements privés qui se sont établis dans la région au cours des dernières années. Quant à l'enseignement primaire, la Commission préfère attendre que l'établissement ait terminé sa phase d'implantation d'un primaire complet et qu'il soit possible d'en apprécier les résultats avant de songer à recommander l'octroi d'une DIP.

Académie Les tourelles

Refus

Il s'agit d'un projet d'ouverture d'un établissement privé d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire à Repentigny. Bien que le projet pédagogique déposé soit assez bien structuré et que l'ouverture d'un établissement semblable dans cette région puisse présenter un certain intérêt, la Commission a trop de doutes en ce qui concerne l'effectif prévu, les qualifications de la responsable du projet et la faisabilité aussi bien financière que matérielle du projet pour recommander que le permis demandé soit délivré.

La Commission serait prête, toutefois, à reconsidérer sa recommandation si, d'une part, l'établissement démontrait de façon plus convaincante que l'effectif qui a été prévu et sur lequel est établie la prévision budgétaire est réaliste et si, d'autre part, les responsables établissaient plus sûrement qu'ils disposent des ressources et des garanties financières qui leur permettraient de réaliser le projet de construction présenté.

Académie Marie-Laurier

Permis	Enseignement général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1992-06-30

Ce projet d'ouverture vise à doter la région de Brossard d'un établissement privé d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire.

Le projet pédagogique déposé est sérieux et ambitieux. Les moyens prévus pour réaliser les objectifs sont appropriés. La personne qui a préparé le projet et qui dirigerait l'école possède les qualifications et l'expérience nécessaires pour conduire à bon port la réalisation d'un tel projet. En raison des droits de scolarité prévus, l'établissement devrait disposer de ressources financières qui lui permettraient de réaliser son projet de construction. Par ailleurs, à cause, précisément, des droits de scolarité importants qui sont prévus, la Commission éprouve certains doutes en ce qui concerne la possibilité de recruter un effectif suffisant. Or, si cet effectif devait être moindre que prévu, il pourrait arriver qu'une bonne partie du projet doive être modifiée et que sa faisabilité soit partiellement compromise.

En conséquence, la Commission recommande que le permis demandé soit délivré à la condition que l'établissement démontre de façon satisfaisante qu'il aura un nombre d'élèves suffisant pour attester l'existence d'un véritable besoin et pour permettre à l'établissement de réaliser le projet présenté.

Académie Sainte-Thérèse
(Campus Rosemère)

Maintien du permis	Enseignement général : - Éducation préscolaire 5 ans	Échéance : 1992-06-30
Maintien de la RFS	Enseignement général : - 1re à 5e du primaire	Échéance : 1992-06-30

Cet établissement, fondé en 1982, a été reconnu pour fins de subventions au primaire en 1985. Il a également été reconnu pour fins de subventions au secondaire en 1987, puis déclaré d'intérêt public au secondaire en 1989. Ses

autorisations actuelles à l'éducation préscolaire et à l'enseignement primaire sont valides jusqu'en 1992. Avant, donc, que ces autorisations ne viennent à échéance, l'établissement demande cette année une DIP pour son service d'éducation préscolaire et pour son enseignement primaire.

Sauf dans le cas des écoles ethniques, la Commission n'a jamais, jusqu'ici, recommandé l'octroi de déclarations d'intérêt public à l'éducation préscolaire. En conséquence, elle recommande ici le maintien du permis actuel. Pour ce qui est du primaire, la Commission reconnaît que l'établissement a atteint un niveau de stabilité et de développement intéressant. Elle est également consciente qu'après quelques années plus difficiles, l'établissement offre maintenant une qualité et une diversité de services appréciables. L'établissement a aussi le mérite de viser à se distinguer en offrant toujours davantage et en innovant sur le plan de l'organisation pédagogique. Cette année, toutefois, l'attention de la Commission est particulièrement attirée par l'un des aspects de cette organisation pédagogique, soit celui du bain linguistique mis en place pour la majorité des élèves de 6e année et, également, par la place donnée à l'enseignement de l'anglais dans l'horaire hebdomadaire des élèves du deuxième cycle du primaire. Puisque cette initiative se fait au détriment du temps consacré à l'enseignement du français, la Commission s'interroge sérieusement sur ses conséquences pédagogiques et sociales. Elle s'interroge également sur la place accordée aux études et à l'organisation d'activités intégrées à l'horaire, alors que le temps consacré à certaines matières comme l'éducation physique, les arts et les sciences a été sensiblement diminué par rapport à ce que propose le régime pédagogique. En conséquence, la Commission préfère, pour l'instant, recommander le maintien de la RFS actuelle.

Académie Sépharade de Montréal

DIP	Enseignement général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1993-06-30
RFS	Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire	Échéance : 1993-06-30

Cette école juive francophone dispense de l'enseignement primaire depuis 1974 et de l'enseignement secondaire depuis 1987. Elle accueille des enfants des deux sexes, principalement de tradition sépharade. Elle se distingue, à cet égard, de l'École Maïmonide par son orientation religieuse plus traditionaliste. Il s'agit d'un établissement de petite dimension, principalement au secondaire, établissement

qui, au cours de sa courte histoire, a connu des problèmes assez importants, surtout sur le plan financier. Pour ce qui est de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, l'état de la situation qui est présenté cette année à la Commission ne comporte aucun élément qui, à ses yeux, justifierait que la DIP accordée à l'établissement par le passé lui soit retirée. Au contraire, on note même une certaine amélioration des services offerts aux élèves.

Par ailleurs, en ce qui concerne son enseignement secondaire, la Commission continue d'avoir des doutes sur sa viabilité et sur l'opportunité de multiplier ainsi les petites écoles pour satisfaire aux désirs de communautés dont les orientations religieuses sont partiellement différentes. Dans le cas qui nous intéresse ici, la Commission croit que l'effectif est trop modeste et que les ressources disponibles, principalement sur le plan physique, sont trop limitées pour justifier l'octroi d'une déclaration d'intérêt public. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement de la RFS pour trois ans, puisque le dossier qui lui est présenté ne comporte pas d'éléments qui justifieraient le retrait de l'autorisation actuelle. La Commission n'en pense pas moins que certains petits établissements juifs auraient tout intérêt à fusionner ou à se fondre avec d'autres établissements plus importants afin qu'en réduisant le coût de formation par élève, on dispose de ressources financières permettant une amélioration sensible de la qualité des services éducatifs offerts aux enfants de la communauté.

Aviron ltée (Institut technique)

Permis	Enseignement secondaire professionnel aux adultes : - Mécanique automobile (DEP) - Dépannage des appareils électroniques domestiques (DEP) - Dessin général (DEP) - Électricité de construction (DEP) - Meuble et gabarit (DEP)	Échéance : 1990-06-30
Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Agent professionnel de sécurité : 140 h - Mécanique (service à l'auto) (cours du soir) : 400 h - Électronique de base (cours du soir) : 400 h	Échéance : 1990-06-30

- Dessin technique
  (cours du soir) : 320 h
- Ébénisterie (cours du soir) : 320 h
- Soudage et montage
  (cours du jour) : 1008 h
- Soudage (cours du soir) : 468 h
- Réfrigération et air climatisé
  (cours du jour) : 1350 h
- Réfrigération de base
  (cours du soir) : 320 h
- Machinage (cours du jour) : 1350 h
- Machiniste (cours du soir) : 320 h

Permis — Culture personnelle : — Échéance : 1990-06-30

- Tactique de survie I
- Tactique de survie II
- Introduction aux armes à feu
- Entraînement avancé aux armes à feu

Permis — Culture personnelle par correspondance : — Échéance : 1990-06-30

- Lecture de plans
- Réfrigération et air climatisé
- Carrosserie
- Dessin technique
- Électricité
- Mécanique automobile
- Mécanique diesel
- Soudure
- Électronique
- Plomberie
- Machiniste
- Photographie
- Rembourrage

Cet établissement a été fondé en 1939 et il est titulaire d'un permis d'enseignement professionnel depuis 1971. Le permis actuel, valide jusqu'en juin 1990, lui a été délivré en juillet 1988.

Le dossier est à nouveau présenté à la Commission parce que l'établissement occupe de nouveaux locaux depuis juillet 1989 et parce qu'il conviendrait de

modifier le nom de certains programmes autorisés afin de tenir compte de la politique d'harmonisation des programmes destinés aux jeunes et aux adultes.

La Commission n'a aucune objection à recommander qu'un nouveau permis valide pour les locaux situés au 990, rue du Couvent à Montréal soit délivré à l'établissement. De toute évidence, ces nouveaux locaux améliorent les ressources matérielles dont dispose l'établissement. D'autre part, en décidant de dispenser de jour cinq programmes d'enseignement professionnel conduisant au diplôme d'études professionnelles et de le faire en se conformant aux exigences du ministère relatives au contenu et à la durée de ces programmes, l'établissement franchit une étape importante. Cette décision règle en partie un vieux contentieux entre le ministère de l'Éducation et l'établissement en ce qui a trait à la durée des programmes dispensés. La Commission n'a pas d'objection non plus à ce qu'un permis de culture personnelle en formation d'appoint soit délivré à l'établissement lorsque la chose est possible et lorsqu'elle ne présente pas de contre-indications en ce qui concerne l'accessibilité au marché du travail. Ce type de permis qui ne conduit pas à la délivrance de diplômes officiels contribue aussi à apporter une réponse satisfaisante aux discussions qui ont eu cours depuis quelques années entre le ministère et l'établissement.

Lors du prochain renouvellement, la Commission apprécierait qu'on lui trace un portrait suffisamment précis de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement en ce qui concerne le respect des exigences liées aux programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles, et qu'un jugement soit porté sur les ressources physiques dont dispose l'établissement pour donner ces programmes.

Aviron ltée (Institut technique)

Permis	Enseignement secondaire professionnel aux adultes: - Mécanique automobile (DEP) - Dépannage des appareils électroniques domestiques (DEP) - Dessin général (DEP) - Électricité de construction (DEP) - Meuble et gabarit (DEP)	Échéance : 1991-06-30
Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Agent professionnel de sécurité : 140 h	Échéance : 1991-06-30

- Mécanique (service à l'auto) (cours du soir) : 400 h
- Électronique de base (cours du soir) : 400 h
- Dessin technique (cours du soir) : 320 h
- Ébénisterie (cours du soir) : 320 h

- Soudage et montage (cours du jour) : 1008 h
- Soudage (cours du soir) : 468 h
- Réfrigération et air climatisé (cours du jour) : 1350 h
- Réfrigération de base (cours du soir) : 320 h
- Machinage (cours du jour) : 1350 h
- Machiniste (cours du soir) : 320 h

Permis — Culture personnelle par correspondance : — Échéance : 1991-06-30

- Lecture de plans
- Réfrigération et air climatisé
- Carrosserie
- Dessin technique
- Électricité
- Mécanique automobile
- Mécanique diesel
- Soudure
- Électronique
- Plomberie
- Machiniste
- Photographe
- Rembourrage

Permis — Culture personnelle : — Échéance : 1991-06-30

- Tactique de survie I
- Tactique de survie II
- Introduction aux armes à feu
- Entraînement avancé aux armes à feu

En novembre dernier, un nouveau permis a été délivré pour modifier le nom de certains programmes autorisés afin de tenir compte de la politique d'harmonisation des programmes destinés aux jeunes et aux adultes. À cette occasion, la Commission avait manifesté le désir que lui soit présenté, à l'occasion du prochain renouvellement du permis, un portrait suffisamment précis de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement. La Commission souhaitait, en particulier, qu'on évalue, d'une part,la façon dont l'établissement respecte les exigences liées aux programmes conduisant à un diplôme d'études professionnelles et, d'autre part, les ressources physiques dont il dispose.

La Commission comprend que cette analyse n'a pu être terminée en cours d'année pour diverses raisons et, en particulier, à cause des difficultés administratives et financières qu'a connues l'établissement et qui se sont soldées par la vente de l'école à de nouveaux propriétaires. En conséquence, la Commission n'a pas d'objection à recommander le renouvellement des permis pour un an, puisque l'analyse partielle qui lui est présentée en ce qui concerne les aspects mentionnés plus haut est plutôt rassurante.

En raison du changement de propriétaires, la Commission croit qu'il convient de suivre de près l'évolution de cet établissement et de compléter l'analyse amorcée cette année. Il conviendrait aussi de s'assurer que les nouveaux propriétaires se conforment aux engagements pris par les anciens en ce qui concerne la publicité et les contrats.

Centre pédagogique Nicolas et Stéphanie

DIP — Enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 4 ans
- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Créé en 1986, cet établissement a réussi assez vite à s'implanter dans son milieu. Le nombre d'ententes conclues avec les commissions scolaires du territoire témoigne bien de l'apport qu'il constitue à l'intérieur de l'ensemble des ressources éducatives du milieu. La qualité des services offerts ne laisse guère de doutes.

La Commission n'a pas d'objection de principe, bien au contraire, à ce que l'établissement oriente de plus en plus sa mission vers une population scolaire présentant des troubles sévères de développement. Elle éprouve, cependant, certaines inquiétudes et certaines réserves lorsqu'on lui laisse entrevoir que ces

changements pourraient probablement se faire au détriment d'enfants qui fréquentent déjà l'établissement et qui devraient ainsi être réorientés ailleurs. Elle aimerait aussi être complètement rassurée sur les motifs des changements projetés et sur l'existence de besoins réels capables de justifier ces choix.

La structure administrative de l'établissement inquiète aussi la Commission, le sort et l'avenir de ce centre lui paraissant trop liés à la présence de quelques personnes qui gravitent autour de la directrice-fondatrice. À cet égard, afin de mieux garantir son autonomie et sa pérennité, l'établissement aurait avantage à élargir la composition de son conseil d'administration, ce qui, d'ailleurs, faciliterait l'exercice d'un véritable contrôle au sein même de l'établissement. Ces mesures s'imposeraient d'autant plus que cet établissement est entièrement financé, à toutes fins utiles, par des deniers publics. Dans le même ordre d'idée, la Commission croit que l'établissement devrait faire une part plus large à une participation bien structurée des parents à la vie de l'établissement.

La Commission recommande donc le renouvellement de la DIP, mais, en raison des remarques qui précèdent, elle croit que cette autorisation devrait être limitée à deux ans. L'établissement devrait être informé des interrogations suscitées par les changements de mission projetés, par sa structure administrative et par la place accordée aux parents. Il devrait, enfin, être invité à amorcer, d'ici le prochain renouvellement de son autorisation, certains changements dans le sens des remarques faites plus haut.

Collège Beaubois

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Cet établissement dispense de l'enseignement secondaire à Pierrefonds depuis 1967 et il a été déclaré d'intérêt public en 1969. Cette année, l'établissement demande un permis l'autorisant à donner l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Bien que la chose ne soit pas coutumière, rien ne s'oppose, en principe, à ce qu'un établissement d'enseignement secondaire élargisse sa mission. Or non seulement la demande déposée par l'établissement répond aux exigences légales, mais elle propose, de plus, un projet éducatif intéressant. La réputation dont jouit actuellement l'établissement, le savoir-faire et la qualification de son personnel de direction et la qualité des services offerts et des ressources dont il dispose constituent de bonnes garanties de succès pour un tel projet.

Un autre projet d'ouverture d'une école primaire dans les environs a déjà fait l'objet d'un avis de la part de la Commission en novembre 1989.

Collège de Lévis

DIP	Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire	
DIP	Enseignement collégial général : - 200.01 sciences (DEC) - 300.01 sciences humaines (DEC) - 500.01 arts (DEC) - 600.01 lettres (DEC)	
DIP	Enseignement collégial professionnel : - Administration et coopération 413.01 (DEC)	
DIP	Enseignement collégial professionnel : - Administration et coopération 413.51 (CEC)	Échéance : 1995-05-30

Il s'agit d'un simple changement corporatif s'inscrivant dans un processus de relève institutionnelle. Fondé en 1853, le Collège de Lévis a été déclaré d'intérêt public pour l'enseignement secondaire et collégial en 1969. Administré jusqu'ici par le clergé diocésain, l'établissement, à la demande même de l'archevêque du diocèse de Québec, entend modifier ses structures à compter de juillet 1990 pour assurer une participation plus large du milieu à la poursuite de son oeuvre d'éducation et pour mieux harmoniser son administration avec le contexte social et religieux actuel. C'est dans ce but qu'une nouvelle corporation a été constituée en vertu de la Loi sur les évêques catholiques romains. L'archevêque du diocèse de Québec demeure le visiteur de cette nouvelle corporation et il continuera d'y exercer des responsabilités importantes en ce qui a trait à la nomination des administrateurs de la corporation. Dorénavant, cependant, le conseil d'administration sera composé de représentants du personnel, des parents, des anciens et d'autres groupes d'appui, ainsi que de représentants des milieux socio-économiques.

Les changements prévisibles risquent donc d'être mineurs, puisque tout le reste de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ne devrait connaître aucune transformation significative : la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources sont inchangées. La propriété des ressources matérielles sera tout simplement transférée à la nouvelle corporation. En conséquence, la Commission recommande que la nouvelle corporation obtienne une autorisation identique en tous points à celle détenue jusqu'ici par le Collège de Lévis.

Collège de Saint-Césaire

DIP Enseignement général : Échéance : 1992-06-30

- 4e et 5e du secondaire

La Commission a déjà eu l'occasion, par le passé, d'émettre certaines réserves à l'égard de cet établissement, même si elle a toujours reconnu que son service de pensionnat en faisait «un établissement de première nécessité».

L'analyse sommaire qui lui est présentée cette année n'est guère rassurante quant à l'avenir de cet établissement. L'effectif semble vouloir chuter de façon dramatique. Le nombre de pensionnaires n'a cessé de diminuer depuis deux ou trois ans; le service de pensionnat constituait pourtant l'essence même de la mission de cet établissement. Tout cela n'est évidemment pas sans répercussions sérieuses sur le climat qui prévaut dans l'établissement et sur sa situation financière.

Depuis quelques années, la Communauté des frères de Sainte-Croix cherche à se retirer complètement de l'école. Jusqu'ici, il semble, cependant, que ce problème de relève institutionnelle n'a pas trouvé encore de solution adéquate. Les nombreux changements survenus chez le personnel de direction au cours des dernières années ne sont pas non plus de nature à faciliter la recherche de solutions à tous les problèmes auxquels l'établissement est confronté.

Même si l'avenir de cet établissement inquiète la Commission, celle-ci ne voit pas, dans la situation actuelle, de motifs suffisants pour justifier un avis défavorable. Elle recommande donc le renouvellement de la DIP pour deux ans, en espérant que d'ici là, l'établissement aura pu redéfinir sa mission ainsi que sa structure administrative et organisationnelle.

Collège Héritage de Châteauguay

RFS | Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire | Échéance : 1992-06-30

En février 1989, la Commission recommandait au ministre de l'Éducation d'attendre l'échéance du permis en 1990 avant de songer à accorder une RFS à cet établissement. Elle faisait part, également, de son intention d'appuyer sa propre recommandation, au moment opportun, sur le développement qu'aurait alors connu l'établissement, sur son implantation dans le milieu, sur l'appui et le soutien qu'il y recueillerait ainsi que sur la qualité de son organisation et de son fonctionnement.

Le dossier qui est présenté cette année à la Commission et les renseignements qu'elle a tenu à recueillir elle-même sur place permettent de constater que l'établissement n'a pas encore atteint la stabilité et les standards qu'on trouve dans la plupart des établissements privés semblables. Ses ressources matérielles, en particulier, n'ont rien de comparable avec celles de la plupart des autres établissements privés d'enseignement secondaire. Force est, toutefois, de constater que beaucoup a été fait en peu de temps grâce, bien sûr, au dévouement et à la détermination du personnel de l'école, mais grâce, aussi, à l'engagement des parents. Malgré certaines difficultés rencontrées en cours de route, l'effectif augmente au rythme de l'ouverture d'une nouvelle classe à chaque année. Il est, cependant, bien loin des diverses projections faites périodiquement par l'établissement. La Commission ne croit pas, d'ailleurs, que le Collège Héritage arrivera facilement à dépasser 200 ou 250 élèves pour l'ensemble de son enseignement secondaire. Tout au cours de sa jeune histoire, l'établissement a vécu de nombreux soubresauts et, encore cette année, il a été l'objet d'une véritable lutte de pouvoir qui a drainé beaucoup d'énergies et dont l'effet sur l'image de l'école dans le milieu n'a sans doute pas été très bénéfique. Depuis décembre, cependant, la situation s'est assainie et l'établissement s'est donné un nouveau règlement concernant la nomination des administrateurs de la corporation, règlement qui devrait éviter que de tels problèmes surgissent à nouveau. Enfin, l'établissement a atteint un certain équilibre financier qui est de bon augure pour l'avenir et qui, surtout, devrait lui permettre éventuellement de réaliser petit à petit ses projets d'amélioration de ses ressources matérielles.

La Commission croit donc que la situation actuelle de l'établissement offre des garanties minimales suffisantes pour justifier le renouvellement de la RFS accordée l'an dernier, d'autant que l'établissement a satisfait aux conditions que le ministre de l'Éducation avait jugé bon d'accoler à l'octroi de la RFS. Parce qu'elle croit que le sort de cet établissement est encore essentiellement lié à la présence et à l'influence du directeur actuel, la Commission pense qu'il serait souhaitable d'inciter le conseil d'administration à continuer d'assumer pleinement toutes les

prérogatives et les responsabilités qui lui incombent normalement. Cette responsabilisation devrait faciliter l'exercice d'un véritable contrôle interne des destinées de l'établissement et elle devrait mieux garantir son avenir et sa pérennité.

Collège Rabbinique du Canada
(Campus Westbury)

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire
- 1re à 5e du secondaire

(Campus Vézina)

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire
- 1re à 5e du secondaire

Fondé il y a plusieurs années, cet établissement accueille les enfants de communautés juives très orthodoxes. L'histoire de ses autorisations est marquée de nombreuses difficultés, en raison des carences observées dans son organisation, son fonctionnement ou ses ressources. Depuis quelques années, l'établissement est parvenu à améliorer l'organisation de ses services éducatifs et il a manifesté, à cet égard, une bonne volonté évidente et appréciable.

Certains éléments de l'analyse qui lui est présentée cette année continuent néanmoins d'inquiéter la Commission. Le nombre d'élèves est extrêmement restreint, surtout au secondaire, ce qui rend habituellement plus fragile l'organisation pédagogique d'une école. L'établissement n'est pas encore arrivé à assurer la stabilité de son personnel enseignant et sa politique salariale ne peut guère contribuer à améliorer cette situation. L'établissement accuse un déficit accumulé important, ce qui risque de compromettre ses projets de rénovation et d'agrandissement. Il pourrait, d'ailleurs, être intéressant d'examiner les conclusions d'une analyse financière plus poussée qui tenterait de répartir les coûts entre l'enseignement séculier et l'enseignement religieux, et d'identifier les proportions respectives des diverses sources de revenus qui sont affectées à l'un ou l'autre enseignement. Tout en étant conforme aux principales exigences pédagogiques du régime pédagogique, la répartition des matières ne fait pas une très large place à l'enseignement du français, principalement au second cycle du secondaire. Il n'est pas évident que la répartition choisie au secondaire soit la mieux adaptée aux besoins de ces élèves et aux contraintes de temps avec lesquelles doivent

composer toutes les écoles juives. Il serait intéressant, à cet égard, de connaître les principes qui président à cette répartition. On observe, par exemple, qu'elle varie périodiquement, mais on ignore les motifs véritables qui justifient ces changements.

Malgré ces faiblesses, la Commission recommande le renouvellement de la DIP pour trois ans et elle s'appuie principalement pour ce faire sur la bonne volonté manifestée par l'établissement et sur les améliorations apportées petit à petit à son organisation. Elle tient aussi compte du fait que cet établissement est le seul qui puisse satisfaire les attentes de cette communauté et que son existence permet à ces jeunes de recevoir une instruction qui, parce qu'elle correspond globalement aux grandes orientations du ministère de l'Éducation, facilite leur intégration à la collectivité québécoise. Il conviendrait sans doute, à l'occasion de ce renouvellement de l'autorisation, de faire avec l'établissement un bilan de sa situation, de lui faire part des lacunes observées, de lui indiquer des pistes de développement et, au besoin, de soutenir ses efforts pour améliorer son organisation.

Collège Rachel

DIP — Enseignement général : - 1re à 5e secondaire — Échéance : 1992-06-30

À l'automne 1988, la Congrégation des soeurs des Saints Noms de Jésus et de Marie rendait publique son intention de fermer l'École secondaire Marie-Rose qui avait été fondée en 1876 et qui avait été déclarée d'intérêt public en 1969. Dès l'annonce de la fermeture, quelques membres du personnel forment un comité de l'avenir, entreprennent des démarches en vue d'assurer la continuation des services éducatifs de l'École Marie-Rose, obtiennent de nouvelles lettres patentes et adressent au ministre de l'Éducation une demande de déclaration d'intérêt public en octobre 1989.

Depuis sept ou huit ans, la Commission a déjà eu l'occasion d'analyser des dossiers de relève institutionnelle où une nouvelle corporation prenait charge d'un établissement scolaire en remplacement de la communauté religieuse ou du groupe fondateur. Dans la plupart de ces cas, seule la structure de propriété était alors modifiée, tous les autres aspects de l'organisation et des ressources demeurant inchangés. Dans le cas du Collège Rachel, il n'en va pas exactement ainsi. Dans tous les cas étudiés jusqu'ici, bien qu'à des degrés différents, la mutation s'est faite avec le consentement, voire sous l'instigation de la communauté appelée à céder sa place à de nouveaux gestionnaires. Très souvent, ces communautés aidaient le projet de relève institutionnelle en maintenant du personnel religieux sur

place pendant un certain temps, en déléguant des représentants de la communauté au conseil d'administration de la nouvelle corporation et, surtout, en soutenant financièrement le projet d'une façon ou d'une autre. Il en va tout autrement ici, puisque le Collège Rachel a dû recourir aux tribunaux pour faire reconnaître un droit de préférence en ce qui concerne l'achat du bâtiment et pour que le prix qu'il devra payer corresponde à sa valeur marchande. C'est, d'ailleurs, uniquement en s'associant à deux promoteurs immobiliers que le Collège Rachel a pu recueillir les fonds nécessaires à cette acquisition. On observe également que plusieurs professeurs quitteront l'établissement. Il faut donc conclure qu'il ne s'agit pas d'un projet de relève institutionnelle au même titre que ceux qui ont été étudiés par le passé.

La Commission recommande toutefois au ministre de l'Éducation d'accorder la DIP demandée et elle appuie sa recommandation sur différents motifs :

- Si ce projet n'en est pas un de relève institutionnelle au même titre que les autres, il n'en est pas moins un de poursuite d'une oeuvre d'éducation méritoire et appréciée dans le milieu où elle est enracinée depuis plus d'un siècle.

- Le besoin n'a pas à être démontré davantage, puisque sa population scolaire traditionnelle est toujours demeurée fidèle à l'établissement et que les parents actuels appuient le projet. Ils seront, d'ailleurs, appelés à y jouer un rôle plus important puisqu'ils détiendront un certain nombre de sièges au sein de la nouvelle corporation et de son conseil d'administration.

- Par le maintien et même le renforcement de certains objectifs, le Collège Rachel entend demeurer accessible à une population scolaire probablement moins favorisée et moins performante. Il entend aussi mieux adapter son projet éducatif à des élèves qui proviennent de divers groupes ethniques et qui fréquentent, d'ailleurs, déjà l'établissement.

- L'établissement pourra disposer des mêmes ressources matérielles qu'auparavant.

Certains aspects du projet inquiètent toutefois la Commission:

- La situation financière de l'établissement risque, au départ, d'être difficile et exigera une gestion attentive, saine et compétente.

- Le bail de location, à intervenir avec la société en copropriété indivise, prévoit que le propriétaire peut résilier le bail si le Collège a plus de deux mois de retard dans le paiement de son loyer. Aux yeux de la Commission, une telle clause n'offre pas une protection suffisante pour le Collège et ses élèves en ce qui concerne l'utilisation des lieux.

- Les personnes appelées à assumer les postes de direction ont, certes, manifesté jusqu'ici beaucoup de détermination, de ténacité et même d'habileté pour assurer la survie de l'école; ils n'ont cependant ni une formation particulière ni une expérience passée qui les habiliteraient à assumer des tâches qui pourraient s'avérer fort exigeantes. Ces responsables auront à réaliser un projet éducatif qui, par bien des aspects, sera différent de celui de l'École Marie-Rose; ils auront à rassurer la population scolaire et à gagner sa fidélité, tout ça, dans un contexte particulièrement difficile, entre autres à cause de la situation financière de l'établissement et du choix qu'il a fait de l'autogestion comme mode de fonctionnement de sa structure administrative.

En conséquence, la Commission juge indispensable d'assortir sa recommandation de deux conditions qui sont :

1) que l'établissement s'engage à retenir les services d'un consultant compétent et expérimenté qui, employé au moins à mi-temps, assisterait et conseillerait les cadres dans l'exécution de leurs tâches d'administration générale et pédagogique;

2) que le bail soit modifié de telle sorte que l'établissement ait l'assurance de pouvoir terminer une année scolaire déjà entreprise, même en cas de carence de paiement du loyer.

Corporation de l'École secondaire privée de Rimouski

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- 1re à 5e du secondaire

Cet établissement a obtenu sa première autorisation, soit une DIP, en 1987. La visite effectuée cette année permet de constater que ce projet d'école avec ses caractéristiques particulières en ce qui a trait à la promotion de valeurs chrétiennes, à la promotion du français, à l'encadrement des élèves et au temps de présence des élèves est en bonne voie de réalisation, même si la mise en place de cette nouvelle école, dans un contexte de forte concurrence avec la Commission scolaire locale, s'est révélée plus ardue qu'on ne le prévoyait au départ. Il est vrai que l'un des objectifs du projet initial n'a pu être réalisé, soit celui qui voulait faire de l'école un milieu de vie accessible à l'année; mais il s'agissait là d'une intention probablement chimérique dans le contexte actuel. On observe aussi que l'effectif est beaucoup moins important que prévu, mais il est tout au moins stable depuis deux ans, et le dynamisme manifesté par l'établissement devrait porter fruit à cet égard au cours des prochaines années.

Par ailleurs, il convient surtout de prendre en considération la satisfaction exprimée par les parents par-delà quelques difficultés de parcours. De plus, le dynamisme, la compétence et la disponibilité du personnel sont des gages de succès pour l'avenir. La Commission recommande donc le renouvellement de la DIP pour les trois prochaines années. Il serait souhaitable que l'établissement en arrive éventuellement à une plus grande cohérence entre sa politique d'admission et le programme d'études proposé aux élèves.

École Charles-Perreault inc.

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Ce projet d'ouverture d'un établissement d'éducation préscolaire et d'enseignement primaire à Pierrefonds répond aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé et de son règlement d'application. Les personnes qui ont présenté la demande et qui assumeraient des tâches de direction dans l'établissement possèdent les qualifications et l'expérience qui les habilitent à assumer adéquatement de telles fonctions.

La Commission a toutefois beaucoup de doutes en ce qui concerne certains aspects de ce projet d'ouverture. L'effectif prévu paraît peu réaliste, surtout dans le contexte où la concurrence risque d'être vive puisque deux autres établissements ont déposé une demande analogue dans la même région. Au moins un de ces établissements dispense déjà de l'enseignement secondaire depuis plusieurs années. Il est donc déjà très bien implanté dans le milieu et il y jouit, de plus, d'une très bonne réputation. L'effectif risquant fort d'être moindre que prévu, l'établissement, s'il voit le jour, aura à revoir de façon substantielle l'ensemble de son budget. Pour toutes ces raisons, la Commission éprouve certains doutes en ce qui a trait à la viabilité de ce projet d'ouverture.

École Charles-Perreault inc.

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

En novembre dernier, la Commission a eu l'occasion de se prononcer sur ce projet d'ouverture. Malgré ses doutes sur certains aspects de la viabilité du projet, la Commission avait recommandé la délivrance d'un permis. Ce dossier lui est à nouveau présenté parce que l'établissement ne pourra occuper les locaux projetés au 4770, boulevard Lalande, le propriétaire ayant résilié le bail. L'École Charles-Perreault a donc décidé de procéder à la construction d'une école dans le même secteur. Ce projet de construction devrait donner à l'école des ressources matérielles convenables. Cependant, le loyer prévisible et l'ensemble des coûts liés à la gestion des ressources matérielles sont sans commune mesure avec ce qui avait été originellement prévu. Si l'on se fie, en effet, au budget pro-forma présenté par l'école, celle-ci devrait, l'an prochain, consacrer environ 30 p.100 de son budget à ce poste budgétaire. Cette nouvelle situation est donc loin de dissiper les doutes de la Commission quant à la viabilité du projet. Le permis ayant déjà été accordé, il serait difficile de ne pas recommander la délivrance d'un nouveau permis pour tenir compte de ce déménagement. Toutefois, il importera de suivre de près l'évolution de ce dossier.

École communautaire hassidique
(Campus 1)

Maintien de de la RFS	Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire	Échéance : 1992-06-30

Cet établissement a obtenu un renouvellement de ses autorisations en juin 1989, soit une DIP pour l'éducation préscolaire et l'enseignement primaire et une RFS pour le secondaire. Il demande, cette année, qu'une DIP lui soit aussi accordée pour son enseignement secondaire.

Les réserves exprimées antérieurement par la Commission à l'égard de cet établissement, en particulier dans son avis de juin 1989, semblent avoir toujours la même pertinence. La Commission considère que l'effectif du secondaire est trop modeste et l'organisation, encore trop précaire pour garantir une qualité de services qui justifierait l'octroi d'une déclaration d'intérêt public. La Commission recommande donc le maintien de la RFS déjà accordée l'an dernier.

École Micheline Jandke (1989) inc.

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

Refus — Enseignement général :

- Éducation préscolaire 4 ans

Par le passé, la Commission a exprimé des réserves face à certains aspects de l'organisation de cet établissement. En 1988, elle se réjouissait de voir que certaines améliorations significatives avaient été apportées; elle recommandait toutefois que l'établissement soit invité à revoir la distribution du temps entre les diverses matières.

Cette année, la Commission constate que le temps accordé à chaque matière se rapproche davantage de celui qui est suggéré au régime pédagogique. L'établissement semble avoir atteint une certaine vitesse de croisière et l'accroissement de son effectif au cours des ans témoigne de la satisfaction des parents. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement du permis pour trois ans. Il y aurait probablement lieu, toutefois, de faire part à l'établissement de quelques observations :

- La Commission a été informée que l'établissement a, par le passé, accueilli des enfants qui présentaient certains troubles d'apprentissage assez importants et qui durent être ensuite pris en charge par les services spécialisés des commissions scolaires. Sans être en mesure de vérifier l'envergure du problème, la Commission croit que l'établissement devrait porter une attention particulière à ses pratiques d'admission et éviter d'accueillir certains élèves s'il ne dispose pas des services appropriés pour leur venir en aide.

- L'établissement devrait être rappelé à l'ordre en ce qui concerne le respect de l'âge d'admission et devrait être avisé qu'il sera tenu compte de son comportement, à cet égard, lors d'un prochain renouvellement de permis.

- Enfin, il pourrait être utile de mettre l'établissement en garde contre une pratique qui tendrait à une scolarisation hâtive des enfants de l'éducation préscolaire au détriment de la poursuite des objectifs du programme officiel.

Pour ce qui est de la demande d'ajout de l'éducation préscolaire quatre ans, elle est irrecevable, puisque l'effectif reçu par l'établissement ne correspond à aucun des deux critères prévus au régime pédagogique pour justifier l'organisation de services éducatifs destinés à des enfants de quatre ans.

École Notre-Dame-de-Fatima

Refus

Au cours des sept dernières années, cet établissement a connu des difficultés nombreuses et importantes : plaintes multiples, nombreux témoignages d'insatisfaction, signalements à la DPJ. Afin de maintenir l'établissement ouvert, le ministre de l'Éducation a même dû prendre des mesures exceptionnelles en obligeant, par exemple, l'établissement à procéder à l'engagement à plein temps d'une personne agréée par le ministre qui devait agir comme personne-ressource auprès de la direction.

Cette année, la Commission constate que les problèmes persistent et que l'effectif ne cesse de diminuer d'une année à l'autre. L'établissement n'a plus à son emploi une personne-ressource agréée par le ministre. Il refuse de transmettre certaines informations sollicitées par les représentants de la DGEP. Dans un tel contexte, la Commission a perdu tout espoir de voir cet établissement redresser sa situation. En conséquence, préoccupée principalement par le sort des enfants qui fréquentent cet établissement, elle demande avec insistance au ministre de l'Éducation de ne pas délivrer un nouveau permis à cet établissement. D'ailleurs, en septembre dernier, le ministre de l'Éducation, tout en renouvelant le permis pour l'année en cours, annonçait à l'établissement qu'il ne tolérerait pas plus d'une année que les services soient offerts dans les locaux actuels. Cette condition n'étant pas respectée, la Commission ne voit pas au nom de quelle logique ou de quel motif il conviendrait de surseoir à nouveau à cette décision déjà annoncée.

École primaire Les trois saisons enr.

Refus

Ce projet d'ouverture d'un établissement d'enseignement primaire à Boucherville est présenté comme le prolongement de l'éducation dispensée par l'École maternelle Les trois saisons. Certes, la responsable du projet possède l'expérience et les qualifications qui l'habiliteraient à diriger un établissement semblable. Le projet éducatif déposé est de qualité et il manifeste une bonne connaissance des contenus de programmes ainsi que des finalités et objectifs de l'enseignement primaire.

Toutefois, la Commission ne saurait recommander que le ministre de l'Éducation donne suite à cette demande tant et aussi longtemps que l'établissement n'aura pas présenté des preuves plus convaincantes de la faisabilité du projet. En effet,

bien que l'effectif prévu soit relativement modeste, rien dans le dossier ne vient démontrer qu'il existe un véritable besoin dans le milieu ni que le nombre d'élèves prévu est réaliste. Tout louables que soient les objectifs de l'école, la Commission n'a pas acquis la conviction que celle-ci disposerait des ressources, des politiques et d'un programme d'activités de nature à en permettre la réalisation. Enfin, le dossier déposé ne fait pas une démonstration suffisamment convaincante que les ressources physiques dont l'école disposerait à court terme offriraient un environnement acceptable ni, surtout, que l'école serait en mesure financièrement de réaliser la construction annoncée pour réaliser l'implantation du deuxième cycle du primaire.

En somme, la Commission ne croit pas que le projet tel qu'il est présenté soit réaliste, ni qu'il présente toute la cohérence souhaitable entre les objectifs qu'on désire atteindre et les moyens qu'on pourra mettre en place pour les réaliser. Dans un tel contexte, la Commission entend se montrer prudente et, en conséquence, recommande au ministre de ne pas délivrer le permis demandé. Si les responsables désirent poursuivre leur démarche, il leur faudra continuer d'explorer et d'évaluer les possibilités concrètes de réalisation de leur projet et, surtout, si telle était leur intention, il leur faudra déposer une demande qui présente des garanties de succès plus tangibles.

École Sainte-Famille

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- 1re à 6e du primaire

Ce projet d'ouverture a été présenté une première fois à l'automne 1988. La Fraternité Saint-Pie X, fondée par Mgr Lefebvre, visait ainsi à mettre en place une école d'inspiration religieuse. Grâce à la formule du pensionnat, qui devait être situé à Shawinigan, les responsables du projet voulaient mettre à la disposition des familles sympathisantes et des diverses communautés locales une école qui corresponde à leurs valeurs, à leurs croyances et à leur idéal éducatif. Saisie de ce dossier en avril 1989, la Commission avait recommandé que le permis soit délivré même si, à ses yeux, certains facteurs compromettaient la viabilité du projet.

Bien que le permis ait été accordé, l'établissement n'a pas ouvert ses portes comme prévu en septembre dernier. Il demande à nouveau un permis pour 1990-1991. À la lumière du dossier présenté cette année, la Commission constate que ce report d'un an a été très salutaire, puisqu'il a permis à l'établissement de corriger la plupart des carences ou des faiblesses observées l'an dernier. En faisant l'acquisition de l'Institut Mgr Guay à Lauzon pour loger l'établissement et

en prévoyant l'engagement d'un responsable pédagogique qualifié et de quelques professeurs rémunérés, l'établissement se donne de meilleures garanties quant à la qualité des services éducatifs qu'il pourra offrir. Il n'en reste pas moins que l'effectif prévu est très réduit et qu'un si petit nombre d'élèves rend habituellement l'organisation pédagogique d'une école plus fragile. Cependant, certains de ces risques sont ici amenuisés par l'appui financier que la Fraternité Saint-Pie X est prête à apporter à l'établissement. En conséquence, la Commission recommande à nouveau que le permis demandé soit délivré et elle le fait maintenant avec beaucoup moins d'hésitation qu'en avril 1989.

École Sainte-Rita-de-Cascia

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans
- 1re à 6e du primaire

En avril 1988, la Commission manifestait certaines inquiétudes en ce qui a trait à la viabilité de cet établissement dont l'effectif diminuait progressivement.

Cette année, la situation d'ensemble de l'établissement n'a guère évolué. On constate, toutefois, que depuis deux ans, l'effectif s'est stabilisé. La Commission n'a donc pas d'objection à recommander le renouvellement du permis. Cependant, le dossier présenté cette année fait état de certaines lacunes que l'établissement devra corriger d'ici le prochain renouvellement. Il devra, en particulier, respecter les exigences du régime pédagogique en ce qui concerne la fréquence des rapports d'évaluation qui doivent être transmis aux parents et il devra prévoir une répartition du temps d'enseignement qui se rapproche davantage de celle qui est prévue, à titre indicatif, au régime pédagogique.

Il devra également cesser d'admettre des élèves qui n'ont pas l'âge minimal requis, et la DGEP devrait assurer un suivi du dossier à cet égard, au besoin, en dehors de la procédure de renouvellement du permis. La Commission croit également que l'établissement aurait tout intérêt à mettre en place des mécanismes qui permettent une véritable participation des parents à la vie de l'école.

École secondaire privée d'Alma

Refus

Ce projet d'ouverture d'un établissement d'enseignement secondaire général à Alma est présenté comme le prolongement de l'enseignement primaire dispensé par le Centre éducatif Victor-Langevin, corporation apparentée à l'École secondaire privée d'Alma.

La Commission n'a rien trouvé dans ce dossier qui puisse l'inciter à recommander au ministre de l'Éducation d'accorder la RFS demandée. La Commission appuie principalement sa recommandation sur les éléments qui suivent :

1) L'existence d'un besoin est loin d'être démontrée, puisqu'il y a déjà un autre établissement privé d'enseignement secondaire bien établi dans la région depuis plus de trente ans. La démarche entreprise par les responsables ne semble, d'ailleurs, s'appuyer sur aucune étude de pertinence ni même sur une vérification quelconque de l'intérêt que pourrait susciter une telle ouverture auprès de la population scolaire actuelle du Centre Victor-Langevin.

2) Le projet éducatif déposé n'est pas très solide. Il semble reposer sur les mêmes objectifs que ceux de l'école primaire du Centre Victor-Langevin. On était en droit de s'attendre à certaines particularités propres à une formation d'ordre secondaire.

3) La tâche et les traitements prévus pour les enseignants et enseignantes ne permettent pas de croire que l'établissement serait en mesure de se donner une organisation solide et stable, une organisation capable d'assurer une qualité et une quantité de services qui justifieraient l'octroi de subventions.

4) Le peu d'intérêt suscité par le projet du primaire, malgré les prévisions optimistes qu'avait déposées le Centre Victor-Langevin, laisse planer des doutes sur la possibilité qu'aurait l'école secondaire d'accueillir un nombre suffisant d'élèves pour dégager les marges de manoeuvres financières qui permettraient de mieux asseoir son organisation.

5) Les locaux actuels ne permettent pas de développer un cours secondaire complet. Or les responsables du projet n'ont pas démontré que l'établissement serait en mesure financièrement de réaliser l'agrandissement annoncé.

6) En raison des difficultés majeures qu'a connues jusqu'ici l'implantation de l'enseignement primaire, en raison de l'incertitude qui plane face à l'avenir de cette école primaire, en raison, enfin, des imprécisions qui perdurent en ce qui concerne les rôles et les responsabilités des diverses corporations et sociétés engagées dans l'ensemble de ce dossier, la Commission croit qu'il

serait pour le moins prématuré d'ouvrir cette section secondaire qui ne lui apparaît, pour l'instant, que comme une fuite en avant pour tenter de pallier les difficultés financières importantes que connaît l'école primaire du Centre Victor-Langevin.

École Vanguard Québec ltée
(primaire)

DIP	Enseignement à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage: - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1992-06-30

L'École Vanguard a été déclarée d'intérêt public pour l'enseignement primaire en 1974. En 1989, elle a été autorisée à ouvrir deux points de service supplémentaires, l'un destiné à l'enseignement secondaire en français, l'autre, à l'enseignement secondaire en anglais. Cet établissement a toujours joui d'une bonne réputation. Son organisation administrative repose sur des employés et des administrateurs possédant une large expérience dans le domaine de l'enseignement aux élèves présentant des troubles d'apprentissage. Les autres membres du personnel sont également qualifiés et expérimentés. Si cet établissement a connu, par le passé, des épisodes où les relations de travail furent tendues, on observe maintenant qu'il y règne un climat de travail sain et stimulant. L'organisation des services d'enseignement et des services personnels semble adéquate. La Commission recommande donc au ministre de l'Éducation de renouveler la DIP de l'établissement.

En raison de l'évolution que pourrait connaître le dossier des établissements accueillant des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation et d'apprentissage, en ce qui concerne, en particulier, la question du financement des élèves qui ne sont pas sous entente, il conviendrait sans doute de limiter à deux ans l'autorisation de l'établissement.

École Weston

Permis	Enseignement général : - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1991-06-30

RFS — Enseignement général : — Sans échéance

- 1re à 5e du secondaire

Malgré le fait que l'établissement ait obtenu une RFS sans échéance en 1969 la Commission a hésité, en juillet dernier, à recommander qu'une nouvelle RFS sans échéance soit accordée dans le cadre du déménagement prévu par l'établissement pour septembre prochain. L'information qu'elle possédait sur cet établissement lui paraissait, en effet, trop limitée pour lui permettre de formuler une telle recommandation.

Le rapport complémentaire présenté maintenant à la Commission vient combler cette lacune. L'information fournie permet de constater que l'établissement se conforme aux exigences légales et réglementaires qui le concernent et que son organisation est d'une qualité suffisante. Bien que la Commission se demande comment, compte tenu de son effectif scolaire, l'établissement peut prétendre atteindre les objectifs de certains programmes en y consacrant à peine la moitié du temps prévu au régime pédagogique, elle n'a tout de même pas d'objection sérieuse à réviser sa recommandation de juillet dernier et à recommander que l'établissement obtienne une autorisation semblable à celle qu'il détenait jusqu'ici au secondaire. Quant au primaire, la recommandation de juillet demeure valide telle quelle.

Écoles musulmanes de Montréal

Refus

Cet établissement, qui a vu le jour en 1985, est actuellement titulaire d'une reconnaissance pour fins de subventions qui est valide jusqu'en 1992 et qui l'autorise à dispenser le service d'éducation préscolaire et l'enseignement primaire. Il désire maintenant ouvrir une section secondaire et il sollicite, à cette fin, une déclaration d'intérêt public.

Bien que le bilan des premières années de fonctionnement au primaire soit positif, le dossier d'ouverture au secondaire présente trop d'obstacles et d'incertitudes pour justifier une recommandation favorable de la part de la Commission. Celle-ci constate, par exemple, que l'identité juridique de l'établissement est ambiguë et que l'établissement n'est pas admissible à l'octroi de subventions, puisqu'il est la propriété d'une corporation dont les objets ne se limitent pas à l'enseignement, contrairement à ce que prévoit l'article 11 de la Loi sur l'enseignement privé. La Commission remarque que l'établissement n'a pas transmis ses états financiers, conformément aux dispositions de l'article 56 de la Loi et qu'en cours d'année,

il a connu quelques difficultés en ce qui concerne le respect de certaines dispositions de la Charte de la langue française. De plus, la pratique de l'établissement en ce qui a trait aux frais demandés aux parents suscite probablement le même genre d'interrogations que celles que la Commission a déjà formulées par le passé dans un autre dossier. Mais, surtout, à la lumière de certains indices révélés par le rapport de visite, la Commission constate que l'établissement n'a pas actuellement à son service un responsable pédagogique expérimenté et qualifié qui soit capable de bien encadrer les services éducatifs d'une école secondaire.

Externat Saint-Jean-Berchmans

Permis	Enseignement général : - 1re à 6e du primaire	Échéance : 1995-06-30
Permis	Culture personnelle : - Artisanat - Chant - Danse - Musique instrumentale	Échéance : 1995-06-30

Fondé en 1954 par la Congrégation des soeurs du Bon-Pasteur, cet établissement est titulaire d'un permis depuis 1970. Les divers renouvellements du permis depuis vingt ans n'ont jamais posé de problèmes particuliers.

Cet établissement jouit d'une excellente réputation, son effectif est stable, les services offerts sont de bonne qualité et les ressources sont appropriées. Rien ne s'oppose donc au renouvellement du permis pour les cinq prochaines années.

Afin de présenter une image plus véridique de la situation financière de l'établissement, la corporation propriétaire aurait peut-être avantage à distinguer les coûts de fonctionnement de l'école des coûts de ses autres activités, en particulier en ce qui concerne le service de la dette et les dépenses liées à l'utilisation des lieux.

Externat Saint-Jean-Eudes

DIP	Enseignement général : - 1re à 5e du secondaire	

Fondé en 1936, l'Externat classique Saint-Jean-Eudes s'intalle dans le quartier Limoilou de la ville de Québec. Il y dispense l'enseignement jusqu'en 1968. Les bâtisses sont alors vendues au Cégep de Limoilou. En 1969, l'Association des parents décide de relancer l'établissement. L'Externat Saint-Jean-Eudes fut alors déclaré d'intérêt public. Logé, d'abord temporairement, au vieux couvent de Saint-Roch, l'établissement acquiert ensuite la bâtisse qu'il a occupée jusqu'à ce jour. Poussé par la volonté d'améliorer la qualité de ses ressources matérielles et d'accroître sa capacité d'accueil, il entreprit, l'an dernier, des négociations en vue de louer une partie de l'Institut des sourds de Charlesbourg. Une entente est intervenue en février dernier et l'établissement emménagera dans ses nouveaux locaux en septembre prochain. Tout le reste de l'organisation et du fonctionnement de l'établissement ne connaîtra aucune transformation : la mission et les objectifs demeurent les mêmes, les ressources humaines sont inchangées. Le coût de location et les frais encourus par les améliorations locatives qui devront être réalisées ne devraient pas modifier l'équilibre budgétaire de l'établissement.

Dans un tel contexte, la Commission n'a aucune hésitation à recommander que, pour tenir compte de ce déménagement, le ministre de l'Éducation accorde à l'Externat Saint-Jean-Eudes une autorisation identique en tous points à celle qu'il détenait jusqu'ici.

Garderie et maternelle Le monde des petits

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- Éducation préscolaire 5 ans

Par ce projet d'ajout de l'éducation préscolaire à ses activités de garderie, cet établissement veut compléter la gamme de ses services et éviter que les enfants aient à se déplacer quotidiennement entre la garderie et les écoles du quartier. Ce modèle d'intégration de services est tout à fait représentatif de ce qu'on trouve de façon coutumière à travers le réseau des établissements privés d'éducation préscolaire.

Le projet semble avoir été bien préparé et il répond aux exigences du ministère de l'Éducation. La Commission recommande donc la délivrance du permis. Puisqu'il s'agit d'un projet d'ouverture, il pourrait être utile de mettre l'établissement en garde contre une pratique qui tendrait à une scolarisation hâtive au détriment de la poursuite des objectifs du programme officiel.

Jardin rose inc.
(Campus Lahaie)

Permis — Enseignement général : — Échéance : 1991-06-30

- 2e à 6e du primaire

Lors du dernier renouvellement du permis de cet établissement en 1988, la Commission déplorait certaines lacunes, principalement en ce qui concernait l'organisation pédagogique de l'établissement.

L'analyse qui lui est présentée cette année est loin d'être plus reluisante. Parce que l'établissement existe depuis plusieurs années, parce qu'il semble, malgré tout, répondre aux attentes de certains parents si l'on se fie à la stabilité de son effectif, la Commission consent à recommander le renouvellement du permis pour une année. De plus, les membres de la Commission ont des raisons suffisantes de croire que les élèves reçoivent une formation satisfaisante malgré les lacunes observées. La Commission recommande toutefois que la délivrance de ce permis soit assortie des conditions suivantes :

- que l'organisation pédagogique de l'école respecte les exigences du régime pédagogique en ce qui concerne, en particulier, le calendrier scolaire ainsi que la durée et le contenu du programme d'études;

- que l'établissement organise des journées pédagogiques bien structurées;

- que l'établissement respecte les dispositions de la Loi sur l'instruction publique en ce qui concerne l'âge d'admission;

- que l'établissement respecte les dispositions de la Loi sur l'enseignement privé en retenant les services d'enseignants et d'enseignantes qui soient tous titulaires de l'une ou l'autre des formes d'autorisation d'enseigner, et en prenant les mesures requises pour obtenir les certificats d'hygiène et de sécurité émis par les autorités compétentes;

- que l'établissement retienne les services d'une personne qualifiée pour assurer la gestion et l'animation pédagogique de l'école.

La Commission souhaite, de plus, qu'on avertisse dès maintenant l'établissement que son permis ne sera pas renouvelé pour l'année scolaire 1991-1992 si toutes ces conditions ne sont pas respectées. Ce dossier devrait être présenté à nouveau à la Commission l'an prochain, au plus tard en février ou mars.

Juvénat Notre-Dame-du-Rosaire

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1992-06-30

- 3e du secondaire

Fondé en 1953, cet établissement a été reconnu pour fins de subventions en 1969, puis il a été déclaré d'intérêt public en 1987. Le Juvénat n'offre actuellement que les deux premières années du secondaire et il demande, cette année, l'autorisation d'ajouter à son organisation la 3e année du secondaire. Cet ajout s'inscrit dans un processus normal de développement. L'établissement entend ainsi, d'une part, mieux répondre aux demandes et aux attentes des élèves et de leurs parents et, d'autre part, consolider son organisation en stabilisant son effectif et en rentabilisant davantage ses ressources. La Commission croit que l'établissement dispose d'assez d'atouts pour pouvoir dispenser un enseignement de qualité. Cependant, tout comme elle le faisait en mars 1987, la Commission s'interroge sur la viabilité à long terme de ces petits établissements qu'on retrouve disséminés sur le territoire. Ces établissements rendent, certes, certains services particuliers qui semblent d'ailleurs appréciés, mais leurs ressources demeurent limitées en raison du petit nombre d'élèves qui les fréquentent. La Commission ne peut donc que réitérer le souhait exprimé en 1987 de pouvoir mener une étude en ce sens pour déterminer la place que pourraient ou devraient occuper ces petits pensionnats et pour examiner les problèmes financiers qu'ils rencontrent.

L'Académie Centennale
(Campus I)

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- 3e à 5e du secondaire

(Campus 2)

DIP — Enseignement général : — Échéance : 1993-06-30

- 1re et 2e du secondaire

Cet établissement, qui s'était donné, lors de sa fondation, une mission assez particulière, dispense l'enseignement secondaire et collégial depuis déjà près de vingt ans. En 1975, il a été reconnu pour fins de subventions au secondaire. D'abord titulaire d'un permis au collégial, l'établissement a obtenu une déclaration d'intérêt public en 1988. Malgré ses demandes réitérées, les réserves suscitées

par un élément ou l'autre du fonctionnement, de l'organisation ou des ressources de cet établissement l'ont empêché, jusqu'ici, d'obtenir une DIP pour l'enseignement secondaire. Compte tenu des progrès qui ont été constatés depuis quelques années et qui apportent une réponse satisfaisante aux réserves antérieures, la Commission recommande que le ministre de l'Éducation lui accorde la déclaration d'intérêt public demandée.

De son orientation de départ, l'établissement a conservé une préoccupation particulière pour l'aide individuelle. Bien que l'effectif actuel de l'établissement ne soit plus composé essentiellement d'élèves ayant des troubles d'apprentissage ou un retard quelconque, l'établissement a su se donner une organisation et un encadrement aptes à venir en aide à cette catégorie d'élèves. La Commission constate, de plus, que la performance des élèves aux derniers examens du ministère de l'Éducation est tout à fait acceptable, compte tenu de la diversité de l'effectif de l'établissement.

De plus, la stabilité de l'effectif au cours des dernières années ainsi que les appuis que recueille l'établissement dans la communauté locale et auprès des parents témoignent déjà largement, aux yeux de la Commission, de l'intérêt que suscite un tel établissement dans la région de Montréal, avec son projet éducatif particulier.

L'Arbre de connaissance
(Québec) inc.

Permis	Enseignement général :	Échéance : 1992-06-30
	- Éducation préscolaire 5 ans	

Par ce projet d'ajout de l'éducation préscolaire à ses activités de garderie, cet établissement veut compléter la gamme de ses services et éviter que les enfants aient à se déplacer quotidiennement entre la garderie et les écoles du quartier. Ce modèle d'intégration de services est tout à fait représentatif de ce qu'on trouve de façon coutumière à travers le réseau des établissements privés d'éducation préscolaire.

Le projet semble avoir été bien préparé et il répond aux exigences du ministère de l'Éducation. Les ressources prévues sont d'excellente qualité. Le personnel de direction possède une expérience et une qualification adéquates. La Commission recommande donc la délivrance du permis. Puisqu'il s'agit d'un projet d'ouverture, il pourrait être utile de mettre l'établissement en garde contre une pratique qui tendrait à une scolarisation hâtive au détriment de la poursuite des objectifs du programme officiel.

Pensionnat de Drummondville

DIP Enseignement général : Échéance : 1992-06-30

- 3e année du secondaire

Fondé en 1890, cet établissement a été reconnu pour fins de subventions en 1969, puis il a été déclaré d'intérêt public en 1987. Ce petit pensionnat n'offre actuellement que les deux premières années du secondaire et il demande, cette année, l'autorisation d'ajouter à son organisation la 3e année du secondaire. Cet ajout s'inscrit dans un processus normal de développement. L'établissement entend, ainsi, mieux répondre aux demandes et aux attentes des élèves et de leurs parents et éviter que les élèves aient à changer d'école deux fois pour terminer leur secondaire. Les arguments avancés par l'établissement sont fort valables. La Commission juge, de plus, que l'excellente réputation dont jouit l'établissement et la qualité des services offerts actuellement et des ressources dont il dispose déjà et dont il compte se doter bientôt constituent des garanties sérieuses qui permettent de croire que l'introduction de la 3e année du secondaire devrait se réaliser de façon tout à fait harmonieuse.

Pensionnat de Compton

DIP Enseignement général : Échéance; 1993-06-30

- 1re à 6e du primaire

Né en 1987, l'établissement a obtenu, à ce moment, une reconnaissance pour fins de subventions valide jusqu'en 1990. Avant même l'échéance de cette première autorisation, l'établissement a sollicité, l'an dernier, une déclaration d'intérêt public, qui lui a été refusée. À ce moment, d'ailleurs, la Commission avait recommandé que la reconnaissance pour fins de subventions soit maintenue jusqu'en juin 1990. Elle appuyait sa recommandation, entre autres, sur certaines réserves que lui inspiraient la qualification du personnel éducateur et l'expérience du personnel enseignant.

Cette année, au terme de sa première autorisation, l'établissement revient à la charge et sollicite à nouveau une déclaration d'intérêt public. La Commission constate, cette fois, que des améliorations très sensibles ont été apportées à l'ensemble de l'organisation, que l'établissement a solidifié ses structures pédagogiques et administratives et que des mesures ont été prises pour améliorer les services offerts et pour corriger certaines carences en ce qui concerne, en particulier, la qualification du personnel. Après bientôt trois années d'existence,

on constate que l'établissement répond de façon appropriée aux besoins du milieu, entre autres par son service d'internat, qu'il est en très bonne voie de réaliser le projet déposé en 1987 et qu'il semble disposer de ressources et d'une organisation suffisantes pour répondre, dans le cadre d'une politique d'intégration scolaire, aux besoins d'élèves qui présentent des difficultés d'adaptation et d'apprentissage. Pour toutes ces raisons, la Commission recommande sans hésitation que le ministre lui accorde la DIP demandée.

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

Académie internationale de la mode et du design (Canada) ltée

En mars 1989, la Commission recommandait le renouvellement du permis de cet établissement l'autorisant, pour une année, à dispenser certains programmes dans les domaines de la mode et de l'aménagement d'intérieurs. Elle faisait part, toutefois, des inquiétudes que suscitaient certains aspects de l'organisation de cet établissement et elle déplorait tout particulièrement l'instabilité chronique du personnel de direction.

L'analyse présentée cette année ne fait que confirmer ces craintes. De toute évidence, cet établissement fondé en 1987 n'est pas encore arrivé à prendre un envol satisfaisant et à offrir des garanties de qualité et de stabilité souhaitables. L'Académie présente des lacunes si importantes à divers égards de son organisation et, en particulier, en ce qui concerne son organisation pédagogique et le respect des exigences du régime pédagogique, que la Commission jugerait préférable que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science ne renouvelle pas son permis.

Cependant, si le ministre décidait de renouveler quand même le permis à cause du moment de l'année où nous nous trouvons et du préjudice important que la fermeture de l'établissement pourrait causer aux élèves, la Commission ne s'y opposerait pas. Si telle était la décision du ministre, la Commission croit, toutefois, que le permis ne devrait être valide que pour une seule année et qu'il devrait être assorti de conditions claires et précises imposant la mise en place des correctifs les plus urgents et les plus importants. Lorsque cela est possible, l'établissement devrait être tenu de satisfaire à certaines de ces conditions avant même la délivrance du permis.

Si le permis est délivré, la Direction de l'enseignement privé devrait procéder, au cours de l'automne, à une nouvelle analyse de la situation et vérifier si l'établissement a satisfait à toutes les conditions imposées. Si cette vérification révélait que

l'établissement ne respecte pas les exigences de la Loi ou que son organisation n'est pas conforme aux conditions imposées, une procédure de révocation du permis devrait être enclenchée dès les mois de décembre ou janvier prochains.

Collège André-Grasset

DIP — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1995-06-30

- Administration et coopération 413.01 (DEC)
- Techniques administratives 410.01 (DEC)
- Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière 221.04 (DEC)
- Administration et coopération 413.XX (CEC)
- Techniques administratives 410.XX (CEC)
- Techniques de l'estimation et de l'évaluation immobilière 221.XX (CEC)

Au cours des dernières années, un certain nombre d'établissements d'enseignement collégial général ont cherché à élargir leur mission en demandant l'autorisation de dispenser des programmes d'enseignement professionnel. La Commission, règle générale, s'est montrée favorable à de telles démarches dont l'un des effets est de rendre l'enseignement privé accessible à des groupes aux champs d'intérêt et aux orientations des plus diversifiés.

La demande du Collège André-Grasset s'inscrit dans la même voie. Le dossier déposé repose sur l'étude sérieuse qu'a menée l'établissement à la fois sur sa situation propre, sur son expérience et sur les besoins de formation qui existent dans le milieu. En optant dans deux cas sur trois pour des programmes de DEC qui ne sont pas dispensés dans la région et qui présentent apparemment des débouchés intéressants sur le marché du travail, l'établissement pourra contribuer à l'enrichissement des ressources éducationnelles de la région, tout en s'assurant de maintenir le niveau de son effectif actuel et en développant efficacement son service d'éducation permanente.

Quant au programme de techniques administratives, il est plus couramment donné dans les établissements d'enseignement collégial. Cependant, la Commission est

convaincue qu'il peut aussi être dispensé avantageusement au Collège André-Grasset où il s'harmoniserait bien avec certains cours déjà dispensés en enseignement général et avec les autres programmes d'enseignement professionnel pour lesquels l'établissement demande une autorisation.

La Commission n'a pas non plus d'objection à ce que, conformément à la politique ministérielle du 16 avril 1987, l'établissement soit aussi autorisé à dispenser les programmes qui conduisent à des certificats d'études collégiales et qui correspondent aux programmes de DEC mentionnés plus haut.

L'expérience de l'établissement, les ressources dont il dispose et le sérieux avec lequel a été préparé l'élargissement de sa mission constituent des garanties suffisamment solides de réussite pour justifier que cette autorisation soit accordée pour les cinq prochaines années.

Collège d'affaires Ellis (1974)

DIP	Enseignement collégial professionnel : - Techniques administratives 410.01 (DEC)	Échéance : 1992-06-30

Cet établissement dispense de l'enseignement dans le domaine du travail de bureau depuis une soixantaine d'années. La DIP qui lui a été octroyée en 1987 l'autorise à dispenser deux programmes d'enseignement collégial en techniques de bureau.

Il demande maintenant l'autorisation de donner le nouveau programme en techniques administratives conduisant à un diplôme d'études collégiales. La bonne réputation de l'établissement et la qualité de son organisation, de ses ressources et des services actuellement offerts permettent de croire que le Collège Ellis est en mesure de réaliser avec succès ce projet de diversification de son enseignement. Le programme retenu semble être un choix judicieux puisqu'il appartient à un secteur d'enseignement où l'établissement a déjà acquis une certaine expérience. La Commission trouve également intéressante la couleur locale que l'établissement entend donner à son enseignement en choisissant des cours dans les domaines de l'import-export et du libre-échange. La Commission aurait aimé qu'on lui présente une démonstration plus élaborée des besoins de formation dans ce secteur, mais elle croit qu'en principe, un tel enseignement dispensé par un établissement dont le renom est bien établi dans la région devrait susciter un intérêt certain.

Collège d'informatique du Canada

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1991-06-30

- Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)
- Systèmes ordinés et informatisés 247.51 (CEC)
- Gestion financière informatisée 410.53 (CEC)
- Technicien en informatique (programmeur) 420.31 (AEC)
- Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC)
- Finance: comptabilité 900.82 (AEC)

Refus — Enseignement collégial professionnel :

- Gestion micro-informatique appliquée 900.91 (AEC)
- Micro-édition 900.17 (AEC)
- Logique microprocesseur (technologie de systèmes) 900.21 (AEC)
- Electronique numérique (technologie de systèmes) 900.22 (AEC)
- Techniques de commerce international 900.47 (AEC)
- Commerce international XXX.XX (CEC)

Le Collège d'informatique du Canada est titulaire d'un permis d'enseignement collégial depuis 1971. Son enseignement a d'abord été orienté dans le domaine de l'informatique. Depuis environ 1983, l'établissement a diversifié sa mission en ajoutant à ses activités des programmes d'enseignement dans le secteur de la technologie de systèmes.

En octobre 1988, la DEP a eu à examiner une vingtaine de plaintes formulées par des élèves de l'établissement. L'analyse qui en a été faite a amené la DEP à conclure que l'établissement devait mettre en place un plan de redressement et de réorganisation, afin de corriger certaines lacunes en ce qui a trait principalement :

- aux exigences légales concernant l'organisation de l'enseignement;
- à l'organisation des stages;
- à l'évaluation des apprentissages;
- au respect du calendrier et de l'horaire;
- à la qualité et à la disponibilité du matériel;
- à la qualité des rapports entre élèves et administrateurs.

Le Collège a effectivement déposé un plan de redressement en août 1989. Cependant, l'analyse de ce plan et les observations faites lors des visites du mois de mars et du mois de mai montrent qu'il reste encore des faiblesses importantes à corriger, principalement en ce qui a trait à l'organisation pédagogique.

Dans un tel contexte et en tenant compte des engagements récents de l'établissement, la Commission consent à recommander le renouvellement du permis pour les six programmes déjà autorisés. À ses yeux, cependant, cette autorisation ne devrait être accordée que pour une seule année, afin de permettre à la DEP de procéder d'ici un an à la vérification sur place du respect des engagements pris par l'établissement.

Quant à la demande d'ouverture de nouveaux programmes, la Commission croit qu'il serait préférable d'attendre que la DEP ait pu procéder aux vérifications suggérées plus haut et qu'elle soit en mesure d'attester que les lacunes observées ont été effectivement corrigées avant de songer à accorder des autorisations supplémentaires. D'ailleurs, deux des programmes demandés ont été supprimés des Cahiers de l'enseignement collégial. De plus, l'établissement n'a pas démontré qu'il disposait des ressources matérielles requises pour dispenser adéquatement le programme de micro-édition.

Collège de la Montérégie

Refus

Cet organisme demande l'autorisation d'ouvrir un établissement d'enseignement collégial général à Longueuil et il désire qu'à cette fin, une déclaration d'intérêt public lui soit accordée.
La Commission, face à la demande telle qu'elle lui est présentée, ne peut émettre un avis favorable. Sa recommandation s'appuie principalement sur les motifs suivants :

1) Il n'est pas démontré qu'un tel établissement répondrait à un besoin clairement spécifié, surtout dans un contexte où les établissements existants dans la grande région métropolitaine, tant publics que privés, doivent pour la plupart faire face à une diminution de leur effectif scolaire.

2) Toutes louables qu'elles soient, les intentions et orientations manifestées par l'organisme paraissent peu réalistes et manifestent une certaine méconnaissance des exigences organisationnelles de l'enseignement collégial.

3) Bien que certains objectifs puissent paraître intéressants, la Commission doute que l'organisme puisse les atteindre par les politiques, l'organisation et les ressources qu'il prévoit mettre en place.

4) Le dossier déposé est loin de faire la preuve que le projet éducatif de l'organisme est crédible.

5) L'équipement prévu est insuffisant et les locaux qu'on compte utiliser ne pourraient pas permettre de modifier l'organisation pédagogique s'il se révélait impossible de réaliser un enseignement modulaire partiellement individualisé. L'organisme n'a pas non plus démontré de façon satisfaisante que le matériel didactique requis par un enseignement individualisé est actuellement disponible ou pourrait, de façon réaliste, être produit au fur et à mesure par un personnel enseignant dont la tâche d'enseignement prévue est déjà importante.

6) Les ressources humaines prévues sont minimales et ne permettent pas d'envisager un soutien à l'enseignement qui soit efficace et de qualité.

7) L'organisme ne prévoit pas offrir aux élèves la possibilité de faire un certain choix de cours et trahit ainsi certaines orientations fondamentales qui ont présidé à la mise en place de cet ordre d'enseignement.

Collège de l'Assomption

DIP — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1993-06-30

- Agents de pastorale 370.51 (CEC)
- Agents de pastorale 370.31 (AEC)

En 1987, le Collège de l'Assomption a été autorisé à dispenser le programme d'agents de pastorale conduisant à un certificat d'études collégiales. Il demande maintenant que cette autorisation soit renouvelée et qu'y soit ajouté le programme d'agents de pastorale conduisant à une attestation d'études collégiales.

Le Collège de l'Assomption semble s'acquitter de ses responsabilités de façon tout à fait satisfaisante. La Commission n'a donc aucune objection à ce que l'autorisation antérieure soit renouvelée.

Quant à la demande d'ouverture du programme conduisant à une AEC, la Commission y est également favorable. Elle a déjà, depuis un an, fait deux recommandations analogues en s'appuyant sur le fait que le programme d'AEC est composé de cours inclus dans le programme de CEC et que ce programme semble répondre aux besoins de certains élèves qui recherchent une formation plus courte. Si ces élèves réussissent tous les cours de ce programme d'AEC, il serait légitime qu'ils puissent obtenir l'attestation d'études correspondante. D'ailleurs, dans le cas d'établissements dispensant un programme de DEC ou de CEC correspondant, la Commission comprend de moins en moins les motifs qui justifieraient la politique ministérielle d'avril 1987 voulant qu'une DIP ne soit pas accordée pour les programmes d'AEC lorsqu'il existe un programme de DEC ou de CEC dans la spécialité.

La Commission est également favorable à ce que cette autorisation s'applique aussi bien aux locaux de l'Assomption qu'à ceux du point de service à Terrebonne.

Collège Inter-Dec

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Design visuel commercial 901.03 (AEC)	Échéance : 1991-06-30

La Commission s'est toujours interrogée sur la capacité de cet établissement d'offrir des garanties de stabilité et de qualité satisfaisantes. Sa viabilité financière lui est toujours apparue précaire. L'analyse qui lui est présentée cette année n'efface pas toutes ces inquiétudes. La Commission recommande quand même le renouvellement du permis pour une autre année et elle fonde son avis favorable sur les espoirs que peut susciter l'acquisition de l'établissement par le Groupe Collège LaSalle dont l'expérience dans le domaine scolaire est bien établie. La délivrance du permis devrait être cependant assortie des conditions suivantes :

- que l'organisation pédagogique de l'établissement respecte les exigences du régime pédagogique;

- que l'établissement fournisse, dans les délais prévus, tous les renseignements et documents demandés par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science;

- que l'établissement respecte les conditions d'admission prévues au régime pédagogique;

- que l'établissement remette aux élèves une copie plus exhaustive de sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages;

- que l'établissement ne dispense aucun enseignement non autorisé;

- que l'établissement fasse approuver ses textes publicitaires;

- que l'établissement prenne les mesures appropriées pour se donner un personnel de direction compétent et stable.

La Commission souhaite qu'on procède, l'an prochain, à un nouvel examen de la situation et que le dossier de l'établissement lui soit à nouveau présenté avant le mois d'avril 1991.

Collège Laflèche

DIP	Enseignement collégial professionnel : - Agents de pastorale 371.31 (AEC) - Agents de pastorale 371.51 (CEC)	Échéance : 1993-06-30

Depuis deux ans, le Collège Laflèche a formulé un certain nombre de demandes en vue d'élargir sa mission par l'ouverture de programmes d'enseignement professionnel. Il est donc actuellement autorisé à dispenser cinq nouveaux programmes d'enseignement professionnel conduisant tous à un diplôme d'études collégiales. Chacune de ces demandes a d'ailleurs fait l'objet d'un avis favorable de la part de la Commission. La réussite des premières phases de développement et le sérieux avec lequel a été préparée la présente demande sont garants du succès prévisible de ce nouveau projet. La Commission a d'ailleurs émis l'an dernier des avis favorables à l'égard de demandes analogues présentées par des

établissements de la région de Québec. Dans le cas du Collège Laflèche, le rapport déposé à la Commission signale qu'un autre établissement privé d'enseignement collégial dispense déjà dans la région les programmes d'agents de pastorale, bien qu'il n'ait pas demandé d'autorisation expresse pour donner cet enseignement hors de ses locaux principaux. La Commission souhaite vivement que, le plus tôt possible, toute la lumière soit faite sur cette question des antennes d'enseignement.

Collège Marie-Victorin

DIP	Enseignement collégial professionnel : - Techniques d'éducation en services de garde 322.53 (CEC) - Techniques d'éducation spécialisée 351.51 (CEC) - Assistance sociale 388.51 (CEC)	Échéance : 1995-06-30
Refus	Enseignement collégial professionnel : - Technicien en informatique (programmeur) 420.31 (AEC) - Techniques d'éducation en services de garde 900.94 (AEC)	

Le Collège Marie-Victorin est actuellement autorisé à dispenser les programmes de techniques d'éducation en services de garde (322.03), de techniques d'éducation spécialisée (351.03) et de techniques de travail social (388.00). Tous ces programmes conduisent à un diplôme d'études collégiales. Le Collège Marie-Victorin a également été autorisé à dispenser les programmes de CEC correspondants en 1985 et 1986. Cette autorisation vient maintenant à échéance. En raison de la politique ministérielle adoptée en avril 1987 concernant la possibilité d'accorder une DIP à un établissement pour dispenser un programme de CEC correspondant à un programme de DEC déjà autorisé, la Commission n'a aucune objection à ce que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science renouvelle la DIP pour les trois programmes de CEC mentionnés plus haut. Sans présumer de l'avis que la Commission pourrait être amenée éventuellement à formuler en ce qui concerne la partie de cette politique ministérielle d'avril 1987 qui porte sur l'octroi de DIP pour des programmes d'AEC, la Commission ne juge pas utile, dans le contexte de la demande du Collège Marie-Victorin, de recom-

mander au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'accorder la DIP demandée pour les programmes d'AEC de technicien en informatique et de techniques d'éducation en services de garde. En effet, l'établissement n'inscrit pas d'élèves dans ces programmes. L'autorisation n'aurait été demandée qu'à des fins de sanction des études pour des élèves qui ne termineraient pas les programmes de DEC ou de CEC correspondants. Or, selon les informations transmises à la Commission, cette sanction des études serait maintenant possible sans qu'un établissement ait à détenir une autorisation expresse pour donner le programme d'AEC.

L'an dernier, lors de l'étude du dossier de cet établissement, la Commission avait exprimé le souhait que toute la lumière soit faite sur les questions relatives à certaines caractéristiques de l'effectif adulte admis par l'établissement à certains programmes particuliers qu'il a mis en place et qu'il offre aux différents points de service où l'établissement dispense de l'enseignement. La Commission constate que ce travail d'analyse est largement amorcé et elle renouvelle le souhait d'être informée des résultats de ces travaux lorsqu'ils seront terminés.

Collège Mérici

DIP — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1995-06-30

- Techniques de recherche, enquête et sondage 384.01 (DEC)
- Techniques administratives (administration générale) 410.11 (DEC)
- Tourisme 414.00 (DEC)
- Techniques de gestion hôtelière 430.01 (DEC)

En 1985, le Collège Mérici a demandé l'autorisation de dispenser trois programmes d'enseignement professionnel afin d'élargir sa mission. Le dossier déposé cette année à la Commission tend à montrer que cette première phase de développement a été, dans l'ensemble, très bien réussie et qu'elle a permis, entre autres, à l'établissement d'assurer la stabilité de son effectif. La bonne réputation de l'établissement et la qualité des services offerts et des ressources mises en place justifient d'emblée le renouvellement des autorisations venant à échéance, et rien ne s'oppose à ce que la période de validité de ces autorisations couvre les cinq prochaines années.

Le Collège Mérici demande de plus, cette année, l'autorisation de dispenser un nouveau programme d'enseignement professionnel, soit celui de techniques de gestion hôtelière. La réussite de la première phase de développement et le sérieux avec lequel a été préparée la présente demande sont, aux yeux de la Commission, garants du succès de ce nouveau projet. Le programme retenu par l'établissement complète, d'ailleurs, parfaitement l'enseignement qu'il offre déjà en tourisme. La Commission remarque également que ce programme n'est pas dispensé actuellement dans la région de Québec, qui est pourtant une grande région touristique où l'on trouve 25 p. 100 des établissements hôteliers du Québec. De plus, le Collège Mérici est actuellement le seul établissement de la région à dispenser de l'enseignement collégial dans le secteur du tourisme et de l'hôtellerie.

Collège O'Sullivan de Montréal

DIP	Enseignement collégial professionnel : - Techniques juridiques 310.03 (DEC) - Techniques juridiques 310.53 (CEC)	Échéance : 1994-06-30
DIP (sous réserve)	Enseignement collégial professionnel : - Techniques juridiques 310.47 (AEC)	Période de validité de 2 ans
Refus	Enseignement collégial général : - Sciences humaines 300.01 (DEC)	

Cet établissement, qui dispense de l'enseignement dans le domaine du travail de bureau depuis plus de soixante-dix ans, a été reconnu pour fins de subventions en 1973, puis il a été déclaré d'intérêt public en 1986. Sa DIP, valide jusqu'en 1994, l'autorise actuellement à donner un certain nombre de programmes d'enseignement collégial professionnel dans les domaines des techniques de bureau, des techniques de commerce international et des techniques administratives. L'établissement, cette année, demande l'autorisation d'ouvrir de nouveaux programmes.

La Commission fonde ici sa recommandation sur la valeur de la démonstration faite par l'établissement en ce qui concerne les besoins pouvant justifier ce projet d'ouverture de nouveaux programmes d'enseignement. Les mérites antérieurs de l'établissement et la qualité de son organisation et de ses ressources ne sont mis en cause d'aucune façon.

Dans le cas des programmes de techniques juridiques conduisant soit à un diplôme d'études collégiales, soit à un certificat d'études collégiales, la Commission formule un avis favorable pour les motifs suivants :

- ces programmes ne sont actuellement dispensés que par deux établissements sur l'ensemble du territoire québécois;

- ils ne sont pas donnés actuellement en anglais, ce que se propose de faire le Collège O'Sullivan;

- certaines sources d'information tendent à montrer qu'il y a des besoins de formation dans ce secteur.

La Commission serait également favorable, en principe, à ce qu'une DIP soit accordée à l'établissement pour dispenser le programme d'AEC en techniques juridiques à la condition, toutefois, qu'il fasse la démonstration de l'existence d'un véritable besoin de formation sur mesure. Puisqu'il s'agirait là d'une exception à la politique adoptée par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science en avril 1987, la période de validité de cette autorisation devrait être plus courte afin d'obliger éventuellement l'établissement à démontrer l'existence d'un tel besoin de formation s'il désirait continuer de dispenser un type de programme qui, par définition et conformément aux dispositions du régime pédagogique, ne devrait avoir qu'une existence temporaire.

Par ailleurs, en ce qui concerne la demande d'autorisation en enseignement général, la Commission juge que l'opportunité d'offrir un tel enseignement au Collège O'Sullivan n'a pas été démontrée de façon satisfaisante. La démonstration faite par l'établissement d'un besoin de formation n'est pas très convaincante. Cet enseignement est déjà dispensé par tous les cégeps et par tous les collèges privés d'enseignement général de la région de Montréal. La Commission ne voit donc pas comment le fait de donner cet enseignement au Collège O'Sullivan peut constituer une solution intéressante au problème de l'orientation de certains élèves ou à celui des décrocheurs.

College of Southern Quebec

En janvier 1989, l'établissement a obtenu un permis valide jusqu'en juin 1990. À ce moment, c'est avec beaucoup de réserves que la Commission avait recommandé qu'un premier permis soit délivré à l'établissement. Elle émettait, en particulier, des doutes sur la capacité d'un établissement de cette dimension et de cette nature d'offrir une qualité et une quantité de services capables de bien répondre aux besoins des élèves.

À la suite des vérifications et des contrôles récents effectués par la Direction de l'enseignement privé, le dossier est à nouveau présenté à la Commission. Celle-ci, lors de sa réunion du 23 novembre 1989, a entendu les représentations du directeur de l'établissement, M. Elijah James, qui avait sollicité cette rencontre.

En raison du non-respect par l'établissement de conditions qui lui ont été faites lors de la délivrance du permis et du non-respect d'exigences légales ou réglementaires, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'annuler le permis de l'établissement.

Le recours à l'annulation du permis s'impose d'autant dans les circonstances que certaines pratiques financières de l'établissement sont douteuses et que son organisation pédagogique, son organisation matérielle et son organisation administrative présentent des lacunes importantes. On peut, à plusieurs égards, observer une discordance entre les intentions annoncées lors de la demande de permis et les constatations faites récemment par les visiteurs de la Direction de l'enseignement privé. Certains textes publicitaires utilisés par l'établissement ne sont pas exempts d'ambiguïtés et peuvent laisser croire que l'établissement offre une qualité et une quantité de services qui ne semblent pas correspondre à la réalité. Ce type de publicité peut être d'autant plus dommageable que la population étudiante visée est composée en bonne part d'élèves étrangers, soit une population particulièrement vulnérable en raison de sa méconnaissance de notre système d'éducation et de l'incapacité où elle se trouve de vérifier facilement les allégations d'un établissement d'enseignement québécois.

La Commission considère par conséquent qu'il est nécessaire d'intervenir parce que le permis actuel sert à cautionner un établissement qui, pour l'instant, n'offre pas les garanties habituelles et ne rejoint pas les standards auxquels le ministre est en droit de s'attendre de la part d'un établissement auquel il confère une certaine crédibilité lorsqu'il lui accorde un permis. La situation actuelle, met de plus, en cause la réputation du Québec à l'étranger et, en particulier, la réputation de son système d'éducation.

Collège Salette enr.

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1992-06-30
	- Techniques en graphisme (maquette et montage) 900.49 (AEC)	

L'analyse présentée l'an dernier à la Commission soulevait beaucoup d'interrogations sur l'ensemble du fonctionnement de cet établissement, et plus particulièrement sur le respect du programme officiel et sur la stabilité du personnel enseignant. La Commission avait donc recommandé que le permis ne soit renouvelé que pour une seule année et que l'établissement soit contraint de corriger la situation au cours de l'année scolaire 1989-1990.

La Commission constate avec satisfaction que l'établissement a apporté des correctifs aux principales lacunes relevées l'an dernier. Un aspect fait, cependant, encore difficulté, puisque, malgré ses efforts, l'établissement n'a pas encore réussi à faire approuver sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages par la Commission d'évaluation du Conseil des collèges. Il semble bien, toutefois, que l'établissement devrait être en mesure de déposer une version amendée de sa politique d'ici la fin de la présente année scolaire. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement du permis pour deux ans, sous réserve que l'établissement dépose auprès de la Commission d'évaluation une version amendée de sa politique d'évaluation.

En raison de certaines informations portées à son attention, la Commission croit que, lors d'un prochain renouvellement, il serait intéressant d'évaluer le degré de satisfaction des employeurs qui embauchent des diplômés de l'établissement.

École de couture Châtelaine

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1992-06-30
	- Dessin de mode 900.72 (AEC)	

En juin 1989, la Commission avait recommandé que le permis de l'établissement ne soit renouvelé que pour une seule année et qu'au cours de l'année 1989-1990, l'établissement rende son enseignement conforme au contenu et à la durée du programme officiel, qu'il se dote d'une politique institutionnelle d'évaluation

des apprentissages approuvée par la Commission de l'évaluation et qu'il transmette ses données au SIGDEC selon les normes établies.

Cette année, la Commission constate que l'établissement a corrigé les principales lacunes relevées l'an dernier. Un aspect fait, cependant, encore difficulté, puisque, malgré ses efforts, l'établissement n'a pas encore réussi à faire approuver sa politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages par la Commission d'évaluation du Conseil des collèges. Il semble bien, toutefois, que l'établissement devrait être en mesure de déposer une version amendée de sa politique d'ici la fin de la présente année scolaire. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement du permis pour deux ans, sous réserve que l'établissement dépose auprès de la Commission d'évaluation une version amendée de sa politique d'évaluation.

École de coupe et de couture Larose inc.

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Techniques du vêtement féminin 571.31 (AEC)	Échéance : 1991-06-30
Refus	Enseignement collégial professionnel : - Bloc de six cours supplémentaires	

Cet établissement est titulaire d'un permis de culture personnelle depuis plus de vingt ans. Il demande, cette année, l'autorisation de dispenser un programme en techniques du vêtement conduisant à une attestation d'études collégiales. Selon l'information présentée à la Commission, le programme d'enseignement que l'établissement désire donner s'apparente beaucoup au programme déjà dispensé. Considérant, en particulier, l'expérience de l'établissement dans le domaine de l'enseignement de la mode et la perspective favorable en ce qui concerne le placement, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de délivrer le permis demandé. En raison de la politique administrative de la DEP en ce qui a trait aux programmes d'AEC, la Commission est cependant un peu étonnée qu'on lui soumette un dossier d'ouverture où un établissement demande l'autorisation de dispenser uniquement un programme d'AEC.

Le nombre d'élèves prévu étant fort restreint et l'établissement n'ayant pas fait la preuve qu'il était très familier avec les pratiques et l'organisation de l'enseignement collégial, la Commission jugerait préférable que le permis ne soit délivré que pour une seule année, afin de permettre à la DEP d'exercer un suivi adéquat du dossier. Il y aurait lieu aussi d'exiger, préalablement à la délivrance du permis, que l'établissement soumette à la DEP une planification de son enseignement qui soit plus conforme aux pondérations prévues pour les différents cours.

L'établissement a également demandé l'autorisation d'ajouter 6 cours au programme officiel. Pour l'instant, la Commission ne juge pas qu'il serait opportun de donner suite à cette demande. Il serait préférable, à ses yeux, que l'établissement fasse d'abord ses premières armes dans le réseau collégial en dispensant le programme officiel avant de songer à y ajouter des cours. La Commission n'est pas certaine, d'ailleurs, que les dispositions actuelles des articles 42 à 45 de la Loi sur l'enseignement privé permettent ce genre d'ajout au permis.

École nationale de cirque

DIP	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1992-06-30
	- Arts du cirque (art. 44)	

Fondé en 1986, cet établissement est titulaire d'un permis l'autorisant à dispenser de l'enseignement collégial professionnel depuis 1988. En décembre 1988, la Commission avait recommandé qu'il soit déclaré d'intérêt public. Elle appuyait alors son avis sur les motifs suivants :

> «Le projet est sérieux et présente un caractère innovateur digne de mention. Aucun doute ne persiste concernant l'utilité d'un tel projet. Les nombreux appuis concrets qu'il a recueillis jusqu'ici en témoignent largement. Le programme d'enseignement prévu est un programme d'envergure. Il a le mérite indéniable d'être axé sur une approche pédagogique qui conçoit de façon globale l'apprentissage des arts du cirque. Il vise non seulement à initier à un ensemble de disciplines différentes, mais aussi, par delà la simple performance technique, à développer la créativité et la sensibilité de l'élève.
>
> La qualité et l'originalité du projet incitent, cette fois, la Commission à recommander l'octroi d'une déclaration d'intérêt public. La Commission croit qu'il serait illusoire de croire qu'un tel projet puisse être convenablement mis en place sans subventions, étant donné les coûts élevés que ce genre d'enseignement entraîne.»

À la lumière du dossier qui lui est présenté cette année, la Commission ne peut que renouveler sa recommandation de l'an dernier. La qualité de l'enseignement dispensé ainsi que la contribution de l'établissement au dynamisme et au renom du Québec sur le plan culturel sont autant d'éléments qui militent en faveur d'une aide financière de la part du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. La Commission est d'ailleurs déçue de constater que l'établissement n'a pas obtenu, l'an dernier, la DIP demandée, malgré l'avis favorable de la Commission et, semble-t-il, malgré l'accord de principe du ministre. Elle s'explique mal, de plus, les raisons qui ont pu empêcher la concrétisation de cet accord de principe.

École supérieure de danse du Québec

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Danse-ballet 561.56 (CEC)	Échéance : 1992-06-30
Permis	Enseignement collégial professionnel (art. 44) : - Programme préparatoire au DEC en danse-ballet	Échéance : 1992-06-30

Cet établissement a été fondé en 1976 à l'initiative des Grands Ballets canadiens. L'excellent renom dont jouit l'établissement atteste bien la qualité des services offerts. Il faut d'ailleurs signaler que l'École supérieure de danse du Québec est le seul établissement québécois à dispenser de l'enseignement collégial en danse et que 50 p. 100 de son effectif scolaire est constitué d'élèves que le Cégep du Vieux-Montréal lui confie en commandite.

Ainsi que le suggère le rapport de la Direction de l'enseignement privé, la Commission est d'avis que le permis délivré jusqu'ici à l'établissement en vertu de l'article 44 de la Loi sur l'enseignement privé ne reflète pas bien la réalité et est, en fait, incompatible avec l'existence d'un programme officiel. En conséquence, la Commission croit que parmi les hypothèses énumérées, celle qui propose d'accorder un permis autorisant l'établissement à dispenser un CEC correspondant à la spécialisation du DEC en danse-ballet est la meilleure, puisque c'est celle qui reflète le mieux la situation des élèves qui sont inscrits directement à l'École supérieure et pour lesquels uniquement un permis est requis. Cette orientation risque toutefois de poser des problèmes importants à l'établissement en ce qui concerne le respect de l'article 5 du régime pédagogique du collégial. Compte tenu que ces élèves proviennent en très grande majorité de l'extérieur du

Québec et qu'ils ont des besoins spécifiques, la Commission souhaite qu'une solution appropriée puisse être trouvée qui permette à l'établissement d'accueillir ces élèves et de poursuivre ainsi son rayonnement en dehors du Québec.

Formatronique

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1993-06-30
	- Électrotechnique générale 243.55 (CEC) - Techniques numériques appliquées aux ordinateurs 243.92 (AEC)	
Refus	Enseignement collégial professionnel :	
	- Télécommunications 243.60 (CEC) - Télécommunications 900.31 (AEC)	

Après avoir connu une croissance rapide entre 1985 et 1988, l'effectif de l'établissement s'est maintenant stabilisé. Aucune modification importante n'a été apportée à l'organisation de l'établissement depuis le dernier renouvellement du permis en 1988. À ce moment, la Commission avait formulé le souhait que la Direction de l'enseignement privé voie à ce que la publicité et le formulaire de contrat de l'établissement soient conformes aux exigences de la Loi sur l'enseignement privé. Ces lacunes sont maintenant corrigées. La Commission n'a donc pas d'objection à recommander que le permis actuel soit renouvelé pour les trois prochaines années.

Par ailleurs, l'établissement demande, cette année, l'autorisation d'ouvrir deux programmes en télécommunications. La Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de ne pas accorder cette autorisation. Elle appuie son avis principalement sur les motifs suivants :

1) L'établissement ne dispose pas de l'équipement qui lui serait nécessaire pour dispenser les programmes actuels en télécommunications. Sa demande ne démontre pas qu'il a l'intention d'acquérir cet équipement. En raison des déboursés considérables que cela exigerait, il est même probable qu'il lui serait impossible de le faire.

2) Le projet actuel de programme d'AEC en télécommunications comporte un stage dont la durée est très importante. S'il voulait être autorisé à

dispenser ce programme, l'établissement devrait démontrer qu'il est en mesure d'organiser de façon convenable ce genre de stage.

3) Puisque ce programme suppose des déboursés importants en ce qui concerne les équipements, il serait prudent qu'un établissement qui désire le dispenser fasse une démonstration plus convaincante de l'existence d'un besoin de formation et de sa capacité d'y répondre efficacement.

ICD Institut carrière et développement ltée - Québec (Institut Control Data)

Permis — Enseignement professionnel collégial : — Échéance : 1991-06-30

- Technicien en informatique 420.31 (AEC)
- Programmeur - programmeuse 420.51 (CEC)
- Bureautique : maîtrise des appareils 900.62 (AEC)

L'Institut Control Data de Montréal détient un permis d'enseignement collégial depuis plusieurs années. À la suite de la vente de l'établissement à ICD Institut carrière et développement ltée, en juillet dernier, la Commission a recommandé la délivrance d'un permis au nouveau propriétaire.

À l'automne 1988, l'Institut Control Data avait demandé l'autorisation d'ouvrir une école à Québec sur le même modèle que celle de Montréal. Aux yeux de la Commission, cet organisme, propriété maintenant de ICD Institut carrière et développement, possède l'expérience et les ressources requises pour mener à bonne fin un tel projet. La Commission a été particulièrement impressionnée par le sérieux avec lequel a été conduit ce projet et par le très grand esprit de collaboration qui semble s'être établi entre les fonctionnaires de la DEP et les responsables de l'organisme.

ICD Institut carrière et développement ltée (Laval)

Permis — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1991-06-30

- Technicien en informatique (programmeur) 420.31 (AEC)
- Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC)
- Techniques de bureau 900.62 (AEC)

Cet organisme détient un permis qui est valide jusqu'en 1991 et qui l'autorise à dispenser des programmes d'enseignement professionnel en informatique et en techniques de bureau dans deux établissements situés l'un à Montréal et l'autre à Québec.

Il demande maintenant l'autorisation de dispenser trois de ces programmes dans des locaux situés à Laval. Puisque l'enseignement dispensé à Laval serait administré par le personnel de direction de l'établissement de Montréal, puisque les élèves y disposeraient des mêmes ressources que leurs confrères de Montréal et que l'enseignement y serait organisé de la même façon, la Commission n'a pas d'objection à ce qu'un permis soit délivré pour tenir compte de cet ajout d'une autre antenne d'enseignement. Elle recommande également que le permis soit valide pour un an et demi afin d'en faire coïncider l'échéance avec celle des permis délivrés pour les établissements de Montréal et de Québec.

Informatique Multihexa inc.

Permis — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1992-06-30

- Technicien en informatique (programmeur) 420.31 (AEC)
- Programmeur-programmeuse analyste 410.52 (CEC)
- Gestion: micro-informatique appliquée 900.91 (AEC)

Cet établissement dispense de l'enseignement collégial en informatique depuis 1986. Malgré quelques difficultés de parcours, l'établissement a réussi à se donner une organisation stable et à dispenser un enseignement de qualité

satisfaisante. En 1988-1989, le matériel d'auto-apprentissage de l'établissement a fait l'objet d'une analyse qui a révélé certaines lacunes. Même si cette analyse conclut au respect des programmes officiels, l'établissement a été invité à présenter un plan visant à mettre en place les correctifs qui s'imposaient à d'autres égards. Les responsables de l'établissement ayant fait montre, à ce moment, d'une excellente collaboration, la Commission n'a pas d'objection à ce que le permis soit renouvelé pour deux ans, d'autant que les vérifications faites récemment montrent que l'établissement a respecté ses engagements, ce qui a d'ailleurs contribué à améliorer la qualité de l'enseignement et à accroître le degré de satisfaction des élèves.

La Commission n'a pas non plus d'objection à ce que l'établissement soit autorisé à ouvrir un programme de gestion en micro-informatique appliquée en remplacement du programme 900.62 en bureautique. L'établissement dispose, en effet, des ressources humaines et matérielles requises pour dispenser un tel programme.

Institut canadien des valeurs mobilières

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Techniques du marché des valeurs mobilières (art. 44)	Échéance : 1991-06-30

L'Institut canadien des valeurs mobilières dispense un programme d'établissement dans le domaine du marché des valeurs mobilières depuis 1976. Rien dans le dossier présenté à la Commission ne s'oppose au renouvellement du permis. Cependant, la Commission recommande que ce permis ne soit valide que pour une seule année, puisqu'il existe maintenant, dans ce domaine, un programme conduisant à une attestation d'études collégiales. Il conviendrait donc de procéder, d'ici un an, à une analyse comparative de ces deux programmes.

Institut d'informatique de Québec inc.

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Programmeur-programmeuse analyste 420.51 (CEC) - Programmeur 420.31 (AEC)	Échéance : 1993-06-30

- Gestion: micro-informatique appliquée 900.91 (AEC)
- Gestion financière informatisée 410.53 (CEC)

Cet établissement qui dispense de l'enseignement dans le domaine de l'informatique depuis 1964 s'acquitte de façon satisfaisante de ses responsabilités et des obligations légales et réglementaires qui le concernent. Rien ne s'oppose donc à ce que le permis de l'établissement soit renouvelé pour tous les programmes antérieurement autorisés, même si le nombre d'élèves inscrits cette année au programme 900.91 est fort réduit, ce qui tend à confirmer les doutes exprimés par la Commission l'an dernier à propos de la justification présentée par l'établissement à l'appui de sa demande d'ouverture de ce programme.

L'établissement demande à nouveau, cette année, l'autorisation de dispenser le programme de gestion financière informatisée (410.53). Il avait, l'an dernier, fait la même demande. Cette autorisation lui avait alors été refusée, malgré l'avis favorable de la Commission, parce que le programme était en révision. Cette année encore, la Commission recommande que cette autorisation soit accordée et, pour ce faire, elle s'appuie sur le même raisonnement qu'elle faisait en janvier 1989 :

> «La Commission recommande également que l'ouverture du programme de certificat d'études collégiales en gestion financière soit autorisée. La Commission ne croit pas que la perspective d'une éventuelle révision des programmes en techniques administratives doive être invoquée pour refuser l'autorisation sollicitée. Le programme demandé est actuellement disponible, il risque fort de l'être encore pour quelques années. C'est à l'établissement qu'il appartient de prendre la décision de commencer à donner ou non ce plan de formation tout en sachant qu'il pourrait être amené éventuellement à réajuster son tir ou à abandonner cet enseignement.»

Institut Demers inc.

Permis — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1992-06-30

- Micro-ordinateur général 247.50 (CEC)
- Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)

Il s'agit du projet d'ouverture d'un établissement d'enseignement professionnel dans le domaine de la technologie de systèmes et de la bureautique. S'il obtient le permis demandé, l'Institut Demers serait le seul établissement privé du genre dans la région de la Montérégie.

Les programmes pour lesquels l'établissement sollicite une autorisation sont des programmes couramment dispensés dans les établissements privés similaires, puisqu'ils présentent de bonnes perspectives d'emploi. Aux yeux de la Commission, donc, ce projet présente de bonnes garanties de succès : d'une part, le besoin est assez bien démontré; d'autre part, le personnel de direction possède déjà une bonne expérience de l'enseignement professionnel collégial privé, les ressources matérielles prévues sont appropriées et l'équipement devrait être suffisant même si le devis présente quelques faiblesses. En conséquence, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de délivrer un permis dont la validité, dans les circonstances, pourrait être de deux ans.

Institut informatique-bureautique (Sherbrooke)

Permis	Enseignement collégial professionnel : - Programmeur-programmeuses analyste 420.51 (CEC) - Bureautique: maîtrise des appareils 900.62 (AEC)	Échéance : 1992-06-30

Au cours des dernières années, la Commission a exprimé certaines inquiétudes à l'égard du fonctionnement de cet établissement. Dans l'analyse qui lui est présentée cette année, la Commission ne voit rien qui s'oppose au renouvellement du permis. Ce permis pourrait même être valide pour les deux prochaines années à la condition que, durant cette période, la DEP continue d'exercer un suivi attentif du dossier en s'assurant, en particulier, que l'établissement respecte les conditions d'admission prévues au régime pédagogique, que la durée et le contenu des programmes soient conformes aux Cahiers de l'enseignement collégial et que l'établissement respecte toutes les dispositions de la Loi et des règlements en ce qui concerne la publicité et les frais de scolarité.

Institut Jean-Guy Leboeuf

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance : 1992-06-30
	- Commerce de biens immobiliers 901.38 (AEC)	

À quelques reprises par le passé, la Commission a mis en cause certains comportements et certaines pratiques qui avaient cours dans cet établissement et qui étaient pour le moins contestables. Elle se réjouit de voir que l'établissement a respecté les conditions qui lui ont été faites lors du dernier renouvellement de permis en 1989 et qu'il a apporté les correctifs voulus à son organisation afin de la rendre conforme aux exigences de la loi et à celles d'une saine gestion. La Commission n'a donc pas d'objection à recommander qu'un permis soit délivré à l'établissement et que ce permis soit valide pour les deux prochaines années.

Institut supérieur d'électronique

Permis	Enseignement collégial professionnel :	Échéance: 1992-06-30
	- Microprocesseur 247.31 (AEC) - Micro-ordinateur général 247.50 (CEC) - Systèmes ordinés et automatisés 247.51 (CEC) - Robotique 900.03 (AEC)	
Refus	Enseignement collégial professionnel :	
	- Instrumentation et contrôle 243.50 (CEC) - Équipements biomédicaux 243.56 (CEC) - Systèmes électroniques d'aéronefs 280.50 (CEC) - Électrotechnique générale 243.55 (CEC)	

En avril 1988, lors du dernier renouvellement du permis, la Commission constatait avec satisfaction que la situation générale de l'établissement s'était améliorée.

Le portrait tracé cette année confirme globalement les observations faites en 1988. Cependant, cette organisation ne présente pas une solidité à toute épreuve. On ne retrouve plus, maintenant, à la direction des services pédagogiques qu'une personne à mi-temps, et la tâche des enseignants est beaucoup plus lourde que celle qu'on trouve dans des établissements comparables. La qualité des services que pourra continuer d'offrir l'établissement dans un tel contexte laisse donc la Commission assez perplexe. En conséquence, elle recommande que le permis ne soit valide que pour les deux prochaines années et que, d'ici là, la DEP s'assure que la qualité des services offerts demeure satisfaisante et que l'organisation de l'établissement respecte les exigences du régime pédagogique, en particulier en ce qui concerne les admissions. Elle recommande, de plus, que le permis ne soit délivré qu'à la condition que l'établissement s'engage à ne plus utiliser des attestations d'études où l'on retrouve l'identification du gouvernement du Québec et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. L'utilisation de ces attestations, malgré l'avertissement de la DEP, laisse d'ailleurs songeur sur les comportements des responsables de l'établissement.

En ce qui a trait à la demande d'ouverture de quatre nouveaux programmes, la Commission croit qu'il serait préférable d'attendre que l'organisation de cet établissement se soit davantage consolidée avant de songer à lui accorder pareille autorisation. D'ailleurs, l'établissement n'a pas démontré qu'il pourrait dispenser ces programmes d'études de façon appropriée et qu'il disposerait de l'équipement et du matériel requis pour ce faire. L'équipement actuel est tout juste suffisant pour donner les programmes déjà autorisés. Or l'autorisation demandée concerne, au moins dans trois cas sur quatre, des programmes exigeant un équipement sophistiqué et dispendieux. Il est loin d'être évident, aux yeux de la Commission, que l'établissement serait en mesure de se doter d'un tel équipement. En conséquence, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science de refuser l'autorisation demandée.

Le petit séminaire de Québec
(points de service à Pont-Rouge
et à Murdochville)

DIP — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1992-06-30

- Agents de pastorale 371.51 (CEC)
- Agents de pastorale 371.31 (AEC)

Le petit séminaire de Québec est actuellement autorisé à dispenser ces deux programmes d'enseignement professionnel à Québec et à Saint-Gervais de Bel-

lechasse. Il demande, cette année, l'autorisation de donner cet enseignement dans deux autres points de service. La Commission considère que le besoin de formation a été démontré, dans les deux cas, de façon satisfaisante. Elle croit que Le petit séminaire a déjà fait la preuve qu'il peut offrir un enseignement de qualité dans ce domaine. Puisque Le petit séminaire disposerait aux deux endroits de ressources physiques adéquates et puisque l'enseignement qui y serait dispensé le serait sous son entière responsabilité, la Commission recommande au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science d'agréer cette demande d'autorisation.

Petit séminaire de Saint-Georges de Beauce

Permis — Enseignement collégial : — Échéance : 1991-06-30

- Techniques d'éducation en services de garde 900.94 (AEC)

La Commission n'a aucune objection à ce que l'établissement soit autorisé à dispenser ce programme. L'existence d'un besoin de formation des travailleurs et travailleuses en garderie a été reconnue par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration et le Centre de formation professionnelle (CFP) de la région 03. Ce sont, en fait, les responsables des garderies de la région qui ont présenté ce projet de formation au CFP et qui ont manifesté le désir que le programme soit dispensé par le Séminaire qui est, d'ailleurs, le seul établissement d'enseignement collégial de la région. On peut présumer que le Séminaire dispose à la fois des ressources et de l'expérience requises pour dispenser le programme de façon appropriée, puisqu'il est déjà autorisé à dispenser le programme de CEC correspondant et un programme de DEC apparenté.

Par ailleurs, la Commission ne juge pas opportun de recommander l'octroi d'une DIP à l'établissement, puisque, si le projet est agréé par le CFP, il sera entièrement financé dans le cadre des programmes fédéraux-provinciaux de formation en emploi.

Séminaire Saint-Augustin
(1333, 1re avenue, Québec)

DIP — Enseignement collégial professionnel : — Échéance : 1992-06-30

- Agents de pastorale 371.51 (CEC)

En mars 1989, la Commission a recommandé que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science accorde à cet établissement une déclaration d'intérêt public l'autorisant à ouvrir deux nouveaux programmes, dont celui d'agents de pastorale.

Le Séminaire Saint-Augustin demande maintenant d'être autorisé à donner ce programme d'agents de pastorale dans des locaux situés au 1333, 1re avenue à Québec. L'établissement désire ainsi dispenser cet enseignement sur place à un groupe d'élèves déjà constitué et qui est composé de résidents du Centre de formation chrétienne Agapê. Puisque ce Centre dispose des ressources physiques appropriées, puisque l'enseignement qui y serait dispensé serait sous l'entière responsabilité et sous le plein contrôle du Séminaire Saint-Augustin et puisqu'enfin, ces élèves auraient accès sur place ou dans les locaux principaux du Séminaire aux ressources et aux services mis à la disposition des autres élèves du Séminaire, la Commission n'a aucune objection à ce que l'établissement soit autorisé à dispenser le programme à cet endroit. Elle considère même que cette autorisation, qui répond, d'ailleurs, à un besoin clairement démontré, présentera des avantages certains pour le groupe d'élèves concerné.

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE - FORMATION D'APPOINT

Académie de haute coiffure
Joanne Savard inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint : — Échéance : 1991-06-30

- Coiffure : 735 heures

Depuis 1985, cet établissement est autorisé à dispenser un programme de perfectionnement en coiffure. Il demande maintenant l'autorisation de dispenser

un programme de base en coiffure. Son organisation et son programme s'apparentent à ce qu'on trouve dans toutes les écoles privées de coiffure. La Commission n'a donc pas d'objections importantes à ce que lui soit délivré un permis semblable à celui des autres écoles, pourvu que l'établissement ait préalablement fait approuver ses textes publicitaires et qu'il ait transmis un contrat accessoire de vente conforme aux exigences de la loi.

Lors de l'examen de ce dossier, la Commission s'est cependant interrogée sur la durée du programme élaboré par l'établissement. Elle croit qu'un établissement ne peut impunément raccourcir la durée de la formation offerte sans compromettre la qualité de l'enseignement, ce qui n'est pas sans conséquence sur la réputation de l'établissement et sur le placement des élèves. Il y aura sans doute lieu, pour la Commission, de s'interroger sur un tel problème en abordant le dossier de la révision de la loi pour suggérer, au besoin, des dispositions qui permettraient au ministre d'intervenir en ce qui concerne la durée des programmes de formation qui pourraient être autorisés ou, encore, en obligeant les établissements à inscrire, sur les attestations qu'ils émettent, la durée du cours suivi par les élèves.

Académie des arts cosmétiques Milo inc.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Vente de produits cosmétiques et représentation : 80 h - Maquillage artistique, mode et photo : 160 h - Maquillage artistique, effets spéciaux : 70 h	Échéance : 1992-06-30

Cet établissement a obtenu un premier permis de culture personnelle en formation d'appoint en 1988. L'effectif est limité, mais nous n'avons pas de raison de croire qu'un tel établissement ne puisse pas rendre service et répondre à certains besoins de formation. La Commission admet les motifs qui ont incité l'établissement à diminuer de façon significative la durée de son programme de vente de produits cosmétiques. Dans les circonstances, la Commission ne voit rien qui puisse s'opposer au renouvellement du permis et à l'ajout d'un nouveau programme de maquillage artistique (effets spéciaux). En raison du changement récent de propriétaire, il serait utile d'assurer un suivi approprié de ce dossier. Il serait, en particulier, nécessaire d'exiger que l'établissement fasse approuver sa publicité par la DGEP, qu'il corrige son contrat pour le rendre conforme aux exigences de la Loi sur la protection du consommateur et qu'il fasse parvenir à la

DGEP son permis d'occupation. Enfin, l'établissement pourrait être incité à améliorer le contenu du bulletin utilisé.

Centre de formation en carrosserie du Québec inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint : — Échéance : 1992-06-30

- Carrosserie, débosselage et peinture : 1367 h

Cet établissement dispense déjà de l'enseignement et reçoit des élèves qui lui sont envoyés par le Centre de formation professionnelle dans le cadre du programme d'intégration professionnelle du gouvernement fédéral. La capacité de l'établissement d'intervenir de façon appropriée dans ce secteur de formation a donc déjà été établie et reconnue. Le propriétaire de l'établissement possède, de plus, une certaine expérience comme réparateur de carrosseries et comme enseignant.

En demandant un permis, ce qui n'était pas nécessaire jusqu'ici dans le cadre de ses activités actuelles, l'établissement désire offrir son programme à d'autres élèves que ceux qui lui sont confiés par contrat par le Centre de formation professionnelle. La Commission n'a pas d'objection majeure à ce qu'une telle autorisation lui soit accordée. Cependant, elle considère que les droits de scolarité prévus sont exagérément élevés, si on les compare à ce qu'on trouve dans des établissements offrant un programme similaire et si l'on tient compte des équipements limités dont dispose l'établissement et qui ne sauraient justifier un tel coût. En somme, la Commission estime que le rapport qualité-prix n'est pas très bon. Elle croit que des remarques en ce sens devraient être adressées à l'établissement.

Centre des apprentis routiers JPS

Refus

La Commission a déjà eu l'occasion, depuis trois ans, de se prononcer favorablement dans le cas de près d'une dizaine de projets d'ouverture d'écoles de conduite de camion. Chaque fois, elle a appuyé sa recommandation sur l'organisation prévue, sur la connaissance que le principal responsable avait du milieu et sur son expérience antérieure. Aux yeux de la Commission, ces

éléments constituaient des garanties minimales suffisantes permettant de croire que la formation serait satisfaisante.

Cependant, même en culture personnelle, la Commission considère qu'il y a une limite au-delà de laquelle il n'est plus acceptable que le ministre de l'Éducation reconnaisse un organisme en lui délivrant une autorisation d'enseigner. La Commission croit que cette limite est franchie dans le présent dossier. En effet, les changements nombreux de personnel au cours des derniers mois et l'incapacité de produire un matériel pédagogique original révèlent la grande faiblesse de cette organisation. L'équipement prévu est quelque peu désuet, l'un des formateurs et le responsable de l'établissement n'ont ni l'expérience antérieure ni les qualifications qui constituent normalement les garanties de base qu'offrent les écoles semblables. En conséquence, la Commission recommande que le ministre de l'Éducation ne délivre pas le permis demandé.

Chief Malcolm Diamond Memorial Training Center

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Secrétariat : 2560 h - Modelage, stratifiage en plastique renforcé : 900 h	Échéance : 1992-06-30
Refus	Culture personnelle en formation d'appoint : - Métier de la construction : 2560 h - Mécanique : 2560 h	

Cette demande d'ouverture a été présentée en décembre 1989 par une corporation formée de représentants de la communauté crie établie à Waskaganish. Ce projet vise à accroître le niveau de formation professionnelle des jeunes de la communauté, et cela, dans divers secteurs d'activités professionnelles.

Le financement de l'établissement sera assuré par divers programmes fédéraux. Le directeur de l'école possède les qualifications et l'expérience voulues pour conduire un tel projet. L'école prévoit engager des professeurs titulaires d'une autorisation d'enseigner. En conséquence, la Commission recommande qu'un permis soit délivré pour les deux programmes suivants : secrétariat et modelage.

Pour ce qui est des deux autres programmes inclus dans la demande, la Commission n'est pas favorable à ce qu'ils soient autorisés en culture personnelle, puisqu'ils préparent à des métiers dont l'exercice est réglementé et assujetti, à toutes fins utiles, à l'obtention d'un diplôme d'études professionnelles. Si une nouvelle demande était présentée dans les délais prévus au règlement d'application de la Loi sur l'enseignement privé et si l'organisation prévue répondait aux exigences de la Loi, la Commission n'aurait pas d'objection à recommander la délivrance d'un permis d'enseignement professionnel pour ces deux programmes, à la condition, toutefois, qu'un avis de la Direction des affaires juridiques indique que cela est possible dans le présent contexte.

Collège April-Fortier enr./
Centre de formation en tourisme

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint :	Échéance : 1992-06-30
	- Agents de voyages : 362 h	

Fondé en 1979, cet établissement est titulaire d'un permis d'enseignement professionnel depuis 1980. Ce permis l'autorisait, jusqu'ici, à dispenser un programme d'établissement dans le domaine de l'organisation de voyages.

Puisqu'il existe maintenant un programme d'enseignement professionnel édicté par le ministre de l'Éducation, programme qui conduit à l'obtention d'un DEP, et puisque l'établissement n'entend pas dispenser ce programme, la Commission croit que les dispositions de la Loi sur l'enseigrement privé ne permettent plus au ministre d'accorder à l'établissement un permis d'enseignement professionnel. Il conviendrait donc plutôt de délivrer à l'établissement un permis de culture personnelle, tout comme il a été fait, il y a quelques années, dans le cas des écoles de coiffure et dans le cas de toutes les écoles dispensant un programme dans le domaine de l'organisation de voyages.

La Commission n'aurait aucune objection à revoir sa position si l'autorité compétente, après analyse, en venait à la conclusion que le programme de l'établissement est équivalent au programme édicté par le ministre et qu'il répond aux exigences du régime pédagogique.

École Armand le coiffeur inc.

Permis — Culture personnelle en formation d'appoint : — Échéance : 1992-06-30

- Coiffure pour dames et pour hommes (cours du jour) : 1050 h
- Coiffure pour dames et pour hommes (cours du soir) : 1000 h

En 1988, tous les établissements de coiffure titulaires d'un permis d'enseignement professionnel optèrent pour un permis de culture personnelle en formation d'appoint, parce qu'ils ne voulaient ni hausser la durée de leur programme à 1800 heures, ni se soumettre aux seuils d'accueil prévus par la réforme de l'enseignement professionnel.

L'analyse présentée, cette année, à la Commission montre que l'École Armand le coiffeur offre des services de bonne qualité, que son personnel est expérimenté et qualifié et que son organisation pédagogique est bien structurée. La Commission recommande donc au ministre de l'Éducation de renouveler son permis pour deux ans. La Commission comprend que c'est par ignorance des nouvelles exigences de la Loi sur l'instruction publique que l'établissement a admis cette année, dans ses sessions de jour, des élèves encore soumis à la fréquentation scolaire obligatoire. L'établissement devrait donc être avisé qu'il ne peut admettre ces élèves et qu'il sera tenu compte de son comportement à cet égard lors du prochain renouvellement de son permis.

École de coiffure Domaine Deland enr.

Refus

La Commission a déjà eu l'occasion, depuis trois ans, de se prononcer favorablement dans le cas de quelques projets d'ouverture d'écoles de coiffure demandant un permis de culture personnelle en formation d'appoint. Chaque fois, la Commission appuyait sa recommandation sur un certain nombre d'éléments qui constituaient des garanties minimales permettant de croire que la formation serait d'une qualité acceptable.

La Commission n'a pas acquis la même conviction à l'égard de l'École de coiffure Domaine Deland. À la lumière de l'information qui lui est fournie, la Commission ne croit pas qu'il serait prudent ici de recommander la délivrance du permis à cause des risques que présente ce dossier. Elle appuie son avis principalement

sur la qualification limitée de la responsable et sur son manque d'expérience dans le domaine de l'enseignement. De plus, l'attitude adoptée par la responsable tout au cours du traitement de sa requête, attitude marquée par un manque évident de transparence et de collaboration face aux demandes d'information des représentants de la DGEP, compromet gravement la crédibilité des renseignements fournis avec la demande.

École de coiffure Jeannine Dubé enr.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure pour dames et pour hommes (1140 h)	Échéance : 1992-06-30

Il s'agit d'un projet d'ouverture d'une école de coiffure à Chandler. S'il est vrai que l'absence d'établissements semblables dans la région devrait avoir pour effet de faciliter le recrutement des élèves, les frais de scolarité élevés qui sont prévus risquent, quant à eux, d'y faire obstacle. Par ailleurs, l'expérience que possède la responsable dans le métier de la coiffure, sa brève expérience de l'enseignement, la consistance du programmme d'enseignement prévu, la valeur du matériel pédagogique qui sera mis à la disposition des élèves et la qualité des ressources matérielles dont l'établissement entend se doter constituent des garanties suffisantes permettant de croire que la formation sera appropriée. La Commission recommande donc la délivrance du permis pour deux ans. Puisqu'il s'agit d'un projet d'ouverture et puisque les locaux ne sont pas encore disponibles, il y aurait sans doute lieu d'attendre que le projet de construction soit réalisé et que l'établissement ait fait approuver son texte publicitaire avant de délivrer le permis.

École internationale d'esthétique
Nelly O'Hana

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Esthétique : 900 heures dont 400 h de pratique	Échéance : 1992-06-30
Refus	Culture personnelle en formation d'appoint : - Électrolyse : 400 h	

Cet établissement a obtenu un premier permis de culture personnelle en formation d'appoint en 1988. À ce moment, la Commission avait exprimé quelques réserves à cause de certains comportements antérieurs de l'établissement. De l'analyse qui lui est présentée cette année se dégage une meilleure impression. L'établissement collabore bien avec le responsable du dossier au ministère et se soumet aux exigences légales et réglementaires qui le concernent. Certaines améliorations ont été apportées au matériel pédagogique. En conséquence, la Commission recommande le renouvellement du permis actuel pour deux ans. Cependant, l'établissement devra faire approuver ses textes publicitaires et déposer à la DGEP un modèle de contrat conforme aux exigences de la Loi sur la protection du consommateur.

Quant à l'autorisation que demande à nouveau l'établissement pour dispenser un programme d'électrolyse, la position de la Commission, depuis deux ans, n'a pas changé à ce sujet. L'électrolyse n'est pas, effectivement, sans risques pour l'intégrité physique des personnes auprès desquelles les élèves sont appelées à travailler après leur formation. En conséquence, la Commission considère que, dans ce secteur, par souci de la santé publique, le ministre de l'Éducation ne devrait délivrer des permis d'enseignement professionnel qu'aux seuls établissements qui rempliraient les conditions requises par la loi et les règlements, aussi bien en ce qui concerne le respect du programme officiel qu'en ce qui concerne les seuils d'accueil ou la qualification des professeurs.

École internationale de haute esthétique Édith Serei (Pavillon Rosemont)

Refus

L'École Édith Serei est titulaire d'un permis de culture personnelle en formation d'appoint l'autorisant à dispenser des cours d'esthétique dans ses locaux de la rue de la Montagne à Montréal. Une corporation appartenant aux mêmes actionnaires est également autorisée à dispenser le même enseignement à Québec. Ces deux permis ont été délivrés en 1988 et sont valides jusqu'en 1991.

Cette année, l'École Édith Serei demande l'autorisation d'ouvrir un troisième établissement situé boulevard Rosemont à Montréal. À l'analyse de la situation présentée à la Commission, il appert :

- que l'École internationale de haute esthétique Édith Serei dispense des cours d'électrolyse sans autorisation dans ses deux établissements actuels;

- que malgré des demandes réitérées depuis environ un an de la part du responsable du dossier à la DGEP, l'établissement n'a pas fourni toutes les

informations attendues en ce qui concerne le programme d'électrolyse qu'il dispense ou voulait dispenser;

- que l'établissement continue d'annoncer dans son dépliant un cours en soins du corps en utilisant le terme «massothérapie», alors qu'en 1988, il lui a été expressément demandé de ne pas le faire;

- que l'établissement dispense à Montréal un programme non autorisé de perfectionnement en maquillage artistique spécialisé malgré que, lors de la délivrance du permis en juillet 1988, on ait exigé qu'il ne donne aucun autre enseignement que celui qui était autorisé;

- qu'il n'a pas fait approuver la publicité utilisée malgré l'exigence qui lui a été faite à ce sujet lors de la délivrance du permis en juillet 1988;

- qu'il n'a pas transmis au ministère de l'Éducation ses rapports financiers annuels malgré l'exigence qui lui a été faite à cet égard lors de la délivrance du permis en juillet 1988;

- qu'il a fait preuve tout au cours du traitement de sa présente requête d'un manque évident de collaboration en ce qui concerne les demandes d'information et de documents qui lui ont été adressées par la DGEP.

La Commission considère donc que l'établissement fait présentement un mauvais usage des permis délivrés et qu'il n'a respecté presque aucune des exigences qui lui ont été faites en juillet 1988. En conséquence, la Commission ne voit pas comment le ministre de l'Éducation pourrait consentir à accorder l'autorisation demandée tant et aussi longtemps que l'établissement n'aura pas corrigé ou régularisé sa situation dans les établissements de la rue de la Montagne et de Québec.

Groupe Collège LaSalle inc.

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Sténotypie assistée par ordinateur (formation de base) : 1505 h - Sténotypie assistée par ordinateur (formation de base pour étudiants étrangers) : 1505 h	Échéance : 1991-06-30

- Sténotypie assistée par ordinateur (perfectionnement) : 825 h
- Soins esthétiques : 800 h
- Soins esthétiques (étudiants étrangers) : 800 h
- Soins corporels : 200 h
- Maquillage artistique : 200 h
- Vente cosmétique : 120 h
- Soins facials pour hommes : 130 h
- Manucure et beauté des pieds : 150 h
- Formation personnelle et gestion-marketing en esthétique : 150 h

Cette demande d'ouverture est faite par un organisme apparenté au Collège LaSalle (1976) qui est déjà titulaire d'une DIP pour dispenser plusieurs programmes d'enseignement professionnel, entre autres dans le domaine de la mode et des techniques de bureau.

Le Groupe Collège LaSalle semble, encore ici, manifester beaucoup de créativité et une grande sensibilité aux besoins nouveaux dans le domaine de la formation professionnelle. On pourrait certes s'interroger sur l'opportunité de délivrer dès le départ un permis autorisant l'établissement à ouvrir un nombre aussi important de programmes. La Commission a également observé certaines incohérences en ce qui concerne les conditions d'admission aux divers programmes de sténotypie. La Commission croit également que les prévisions d'effectifs déposées sont optimistes, entre autres dans le domaine de l'esthétique où l'établissement devra compétitionner avec d'autres écoles où les frais de scolarité exigés des élèves sont sensiblement inférieurs à ceux qui sont prévus par le Groupe Collège LaSalle. Toutefois, l'envergure de cette entreprise et de ses filiales, son expérience et ses succès antérieurs dans le domaine de l'éducation permettent de croire que l'établissement a pris le soin de peser suffisamment les risques que la mise sur pied de ces programmes peut comporter. Il dispose également de ressources telles que les futurs élèves ne devraient pas avoir à souffrir des difficultés que le Groupe pourrait rencontrer dans la réalisation de ses projets.

Puisque l'établissement fait état de son intention de poursuivre ses démarches en vue de faire approuver de nouveaux programmes d'enseignement professionnel au collégial dans le domaine de la sténotypie et de l'esthétique, la Commission réitère les réserves qu'elle a déjà exprimées vis-à-vis de cette tendance à vouloir relever à un niveau supérieur une formation qui peut avantageusement être considérée comme appartenant à un autre ordre d'enseignement.

Il y aurait sans doute lieu que la DGEP s'assure que la publicité de l'établissement et que son contrat soient conformes aux exigences de la loi.

Institut des études commerciales
Gilmore

Permis	Culture personnelle en formation d'appoint : - Secrétariat de gestion (720 h)	Échéance : 1992-06-30
Permis	Culture personnelle : - Secrétariat juridique - Secrétariat médical - Informatique - Dessin de mode - Formation générale en affaires - Langue seconde: anglais ou français	Échéance : 1992-06-30

En plus d'un permis de culture personnelle, cet organisme demande un permis en formation d'appoint.

La responsable de ce projet justifie l'ouverture de cet établissement par une analyse de marché faite par la Banque fédérale de développement dont les conclusions sont pourtant très peu convaincantes parce qu'elles ne portent pas spécifiquement sur le programme de base en secrétariat qu'on se propose de dispenser. La Commission a, quant à elle, beaucoup de doutes sur l'existence d'un besoin de formation justifiant la mise en place d'un programme différent des programmes édictés par le ministre.

Toutefois, la demande présentée satisfait aux exigences de la loi, la compétence du personnel enseignant prévu est suffisante et les ressources matérielles sont adéquates. En conséquence, la Commission recommande que le permis soit délivré.

Institut du camionnage du Québec inc.

Refus

La Commission a déjà eu l'occasion, depuis trois ans, de se prononcer favorablement dans le cas de près d'une dizaine de projets d'ouverture d'écoles de conduite de camion. Chaque fois, elle a appuyé sa recommandation sur

l'organisation prévue, sur la connaissance que le principal responsable avait du milieu et sur son expérience antérieure. Aux yeux de la Commission, ces éléments constituaient des garanties minimales suffisantes permettant de croire que la formation serait satisfaisante.

Cependant, même en culture personnelle, la Commission considère qu'il y a une limite au-delà de laquelle il n'est plus acceptable que le ministre de l'Éducation reconnaisse un organisme en lui délivrant une autorisation d'enseigner. La Commission croit que cette limite est franchie dans le présent dossier. En effet, il y a déjà quelques établissements semblables sur le territoire de l'Île de Montréal de telle sorte que seul un établissement d'une qualité comparable arriverait à supporter cette compétition. Or le dossier déposé paraît très pauvre à bien des égards : l'équipement est désuet, l'organisation pédagogique prévue est rudimentaire et les exemples d'évaluation déposés manifestent l'ignorance de connaissances élémentaires en évaluation. À la limite, on peut même se demander s'il s'agit vraiment d'une école. La fonction essentielle d'une école ne consiste-t-elle pas à organiser un ensemble d'activités d'enseignement qui ne sauraient être réduites à la projection de vidéocassettes dans l'arrière-boutique d'une agence de placement ? En conséquence, la Commission recommande que le ministre de l'Éducation ne délivre pas le permis demandé.

ANNEXE 2

LISTE DES DEMANDES SOUMISES À LA COMMISSION

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie Hébraïque 8205, Mackle Road Côte Saint-Luc (Québec) H4W 1B1	DIP ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Académie Laurentienne (1986) inc. 1200, 14e Avenue Val-Morin (Québec) J0T 2R0	DIP ens. général : - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
	DIP ens. général : - 1re à 6e du primaire	RFS ens. général : - 1re à 6e du primaire
Académie Les Tourelles	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation défavorable
Académie Marie-Laurier/ Marie-Laurier Academy 7265, Marisa Brossard (Québec) H4Y 1J6	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Académie Sainte-Thérèse (Campus Sainte-Thérèse) 425, Blainville Est Sainte-Thérèse (Québec) J7E 1N7	DIP ens. général : - 6e du primaire	RFS ens. général : - 6e du primaire
Académie Sainte-Thérèse (Campus Rosemère) 562, Grande Côte Rosemère (Québec) J7A 1N7	DIP ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans
	DIP ens. général : - 1re à 5e du primaire	RFS ens. général : - 1re à 5e du primaire
Académie Séfharade de Montréal 2915, Marcel Saint-Laurent (Québec) H4R 1B2	DIP ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
	DIP ens. général : - 1re à 5e du secondaire	RFS ens. général : - 1re à 5e du secondaire
Atelier les Petits lutins 270, rue Papineau Repentigny (Québec) J6A 7K2	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Au petit royaume enr. (108169 can. Ltée) 7761, Louis-Hébert Montréal (Québec) H2E 2Y1	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Aviron Ltée (institut technique) 990, du Couvent Montréal (Québec) H4C 2R8	Permis ens. sec. prof. aux adultes : - Mécanique automobile (DEP) - Dépannage des appareils électroniques domestiques (DEP) - Dessin général (DEP) - Électricité de construction (DEP) - Meuble et gabarit (DEP)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Aviron Ltée (institut technique) (suite)	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Agent professionnel de sécurité (140 h) - Mécanique (service à l'auto) (cours du soir) (400 h) - Électronique de base (cours du soir) (400 h) - Dessin technique (cours du soir) (320 h) - Ébénisterie (cours du soir) (320 h) - Soudage et montage (cours du jour) (1008 h) - Soudage (cours du soir) (468 h) - Réfrigération et air climatisé (cours du jour) (1350 h) - Réfrigération de base (cours du soir) (320 h) - Machinage (cours du jour) (1350 h) - Machiniste (cours du soir) (320 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle cours par correspondance : - Lecture de plans - Réfrigération et air climatisé - Carrosserie - Dessin technique - Électricité - Mécanique automobile - Mécanique diesel - Soudure - Électronique - Plomberie - Machiniste - Photographe - Rembourrage	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Tactique de survie I - Tactique de survie II - Introduction aux armes à feu - Entraînement avancé aux armes à feu	Recommandation favorable
Aviron (Québec) inc. 270, boul. Charest Est Québec (Québec) G1K 3N1	Permis ens. sec. prof. aux adultes : - Mécanique automobile (DEP) - Dépannage des appareils électroniques domestiques (DEP) - Dessin général (DEP)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Mécanique (service à l'auto) (cours du soir) (400 h) - Électronique de base (cours du soir) (400 h) - Dessin technique (cours du soir) (320 h) - Soudage et montage (cours du jour) (1008 h) - Réfrigération et air climatisé (cours du jour) (1350 h) - Réfrigération de base (cours du soir) (320 h) - Réparation d'appareils à micro-processeurs (320 h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de céramique-poterie Bonsecours inc. 444, rue Saint-Gabriel Montréal (Québec) H2Y 2Z9	Permis ens. sec. prof. aux adultes : - Poterie 1021	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Initiation tournage et façonnage - Moulage - Technologie - Tournage II	Recommandation favorable
Centre de jour, garderie, pré-maternelle et maternelle Jardin chez Francine 585, 80e Rue Ouest Charlesbourg (Québec) G1H 3N7	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Centre pédagogique Nicolas et Stéphanie 92, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2P3	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage : - Éducation préscolaire 4 ans - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Centre psycho-pédagogique de Québec 2995, rue Curé Couture Québec G1L 4P7	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'adaptation: - 1re à 6e du primaire - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Chant-Ô-Parc 8, avenue du Parc Hull (Québec) J8Y 1G6	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Collège April-Fortier/ Centre de formation en tourisme inc. 801, rue Sherbrooke Bureau 100 Montréal (Québec) H2L 1K7	Permis ens. sec. prof. aux adultes (art. 43) : - Agents de voyages 10.600	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Agents de voyage (362 h)
Collège Beaubois 9509, boul. Gouin Ouest Pierrefonds (Québec) H8Y 1T7	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Collège d'Arthabaska 905, boul. Bois-Francs Sud Arthabaska (Québec) G6P 5W1	DIP ens. général : - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège de Lévis 9, rue Mgr Gosselin Lévis (Québec) G6V 5K1	DIP ens. général : - 1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège de Saint-Césaire 1390, rue Notre-Dame Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	DIP ens. général : -4e et 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Héritage de Châteauguay 270, boul. Youville Châteauguay (Québec) J6J 4R6	RFS ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Rabbinique du Canada (Vézina) 5001, rue Vézina Montréal (Québec) H3W 1C2	DIP ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Rabbinique du Canada (Westbury) 6405, avenue Westbury Montréal (Québec) H3W 2X5	DIP ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
Collège Rachel inc. 310, rue Rachel Est Montréal (Québec) H2W 1E7	DIP ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
La corporation de l'école secondaire privée de Rimouski inc. 77, 2e Rue Ouest Rimouski (Québec) G5L 4X3	DIP ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École allemande Alexander Von Humboldt 216, Victoria Drive Baie d'Urfé (Québec) H9X 2H9	Permis ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École buissonnière, centre de formation artistique inc. 215, avenue De l'Épée Outremont (Québec) H2V 3T3	Permis ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans Permis de culture personnelle : -Arts plastiques	Recommandation favorable Recommandation favorable
École Charles Perreault inc. 11950, boul. Gouin Pierrefonds (Québec) H8Z 1V6	Permis ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École chrétienne Emmanuel 1925, ave Brookdale Dorval (Québec) H9P 1X5	Permis ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire DIP ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École communautaire hassidique (campus 1) 1495, ave. Ducharme Outremont (Québec) H2V 1G1	DIP ens. général : - 1re à 5e du secondaire	RFS ens. général : - 1re à 5e du secondaire
École communautaire hassidique (campus 3) 5565, Jeanne-Mance Montréal (Québec) H2V 4K7	DIP ens. général : - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École de formation hébraïque de la congrégation Beth Tikvah 2, Hope Drive Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9A 2V5	DIP ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École de l'église arménienne Sourp Hagop 3400, rue Nadon Montréal (Québec) H4J 1P5	RFS ens. général : - 3e à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École ECS inc. - ECS School inc. 525, Mount Pleasant Montréal (Québec) H3Y 3H6	Permis ens. général : - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École maternelle Les trois-saisons enr. 93, Du Puits Boucherville (Québec) J4B 4V7	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
École Micheline Jandke (1989) inc. 1310, Lloyd George Verdun (Québec) H3H 2P5	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 4 ans	Recommandation défavorable
École Montessori de Québec enr. 1265, rue Du Buisson Sillery (Québec) G1T 2C4	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Notre-Dame-de-Fatima 1531, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2C 1S5	Permis ens. général : - 1re à 6e du primaire	Recommandation défavorable
École primaire Les trois-saisons inc. 93, Du Puits Boucherville (Québec) J4B 4V7	Permis ens. général : - 1re à 6e du primaire	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École Sainte-Famille (Fraternité Saint-Pie X) inc. 10425, boul. de la Rive-Sud Lauzon (Québec) G6V 7M5	Permis ens. général : -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Sainte-Rita-de-Cascia 5925, boul. Décarie Montréal (Québec) H3W 3C9	Permis ens. général : -Éducation préscolaire 5 ans -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École secondaire privée d'Alma 125, boul. Saint-Luc Ouest Alma (Québec) G8B 6W7	RFS ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation défavorable
École Vanguard Québec Ltée (campus secondaire anglophone) 4350, Sainte-Catherine Ouest Westmount (Québec) H3Z 1R1	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Vanguard Québec Ltée 1150, rue Deguire Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 1M2	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage : -1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
École Vanguard Québec Ltée (campus secondaire francophone) 9615, rue Papineau Montréal (Québec) H2B 1Z6	DIP ens. à l'enfance en difficulté d'adaptation et d'apprentissage : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable
École Weston inc. 124, Ballantyne Sud Montréal (Québec) H4X 2B3	Permis ens. général : -1re à 6e du primaire RFS ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable Recommandation favorable
Écoles musulmanes de Montréal 7445, ave. Chester Montréal (Québec) H4V 1M4	DIP ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation défavorable
Externat Saint-Jean Berchmans 1160, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2M4	Permis ens. général : -1re à 6e du primaire Permis de culture personnelle : -Artisanat -Chant -Danse -Musique instrumentale	Recommandation favorable Recommandation favorable
Externat Saint-Jean-Eudes 2350, avenue du Colisée Québec (Québec) G1L 3Z9	DIP ens. général : -1re à 5e du secondaire	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Garderie et maternelle Le monde des petits 8320, boul. Langelier Saint-Léonard (Québec) H1P 2C1	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Garderie Le jardin de rêves inc. 1745, boul. Décarie Ville Saint-Laurent (Québec) H4L 3N5	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Institut Trébas Ltée 451, rue Saint-Jean Montréal (Québec) H2Y 2R5	Permis ens. sec. prof. aux adultes (art. 44) : - Techniques d'enregistrement 160.875	Recommandation favorable
Jardin rose inc. (campus Lahaie) 5, rue Lahaie Pont-Viau Laval (Québec) H7G 3A7	Permis ens. général : - 2e à 6e du primaire	Recommandation favorable
Jardin rose inc. (campus Lévesque) 3535, boul. Lévesque Saint-Vincent-de-Paul Laval (Québec) H7E 2P7	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans - 1re et 2e du primaire	Recommandation favorable
Juvénat Notre-Dame-du-Rosaire 165, rue Notre-Dame Champlain (Québec) G0X 1C0	DIP ens. général : - 3e du secondaire	Recommandation favorable
L'académie centennale (campus I) 3641, ave Prud'homme Montréal (Québec) H4A 3H6	DIP ens. général : - 3e à 5e du secondaire	Recommandation favorable
L'académie centennale (campus II) 3744, ave Prud'homme Montréal (Québec) H4A 3H6	DIP ens. général : - 1re et 2e du secondaire	Recommandation favorable
L'arbre de connaissance (Québec) inc. 16A, Séville Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2V5	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Au jardin bleu Saint-Denis 8399, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G9	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Maternelle Eau vive 12050, ave Bois-de-Boulogne Montréal (Québec) H3N 2X9	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Le château de rêve enr 8075, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4Y 1A4	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Maternelle Les lurons de Chomedey enr. 3800, boul. Lévesque Ouest Laval (Québec) H7V 1E8	Permis ens. général : - Éducation préscolaire 5 ans	Recommandation favorable
Pensionnat de Compton inc. 250, route 147 Nord Compton (Québec) J0B 1L0	DIP ens. général : - 1re à 6e du primaire	Recommandation favorable
Pensionnat de Drummondville 235, rue Moisan Drummondville (Québec) J2C 1W9	DIP ens. général : - 1re à 3e du secondaire	Recommandation favorable

ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie internationale de la mode et du design (Canada) Ltée 36, Dawson, Mart D Place Bonaventure Montréal (Québec) H5A 1A3	Permis ens. coll. prof. : - Techniques d'aménagement d'intérieurs 900.67 - Mise en marché de la mode 900.71 - Dessin de la mode 900.72 - Ajout de deux cours par programme - Technologie de l'architecture (AEC)	Recommandation défavorable
Campus Notre-Dame-de-Foy 5000, rue Clément-Lockquell Saint-Augustin-de-Desmaures Québec G3A 1B3	DIP ens. coll. prof. : - Techniques administratives (DEC) 410.12	Recommandation favorable
Collège Alfatech inc. 5415, 4e Avenue Montréal (Québec) H1Y 2Y5	Permis ens. coll. prof. : - Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (AEC) 243.92 - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 420.51 - Gestion: micro-informatique appliquée (AEC) 900.91	Recommandation défavorable
Collège André-Grasset 1001, boul. Crémazie Est Montréal (Québec) H2M 1M3	DIP ens. coll. prof. : - Administration et coopération (DEC) 413.01 - Techniques administratives (DEC) 410.01 - Technologie de l'estimation et de l'évaluation immobilière (DEC) 221.04 - Administration et coopération (CEC) 413.XX - Techniques administratives (CEC) 410.XX - Techniques de l'estimation et de l'évaluation immobilière (CEC) 221.XX	Recommandation favorable
Collège d'affaires Ellis (1974) inc. 400, rue Hériot Drummondville (Québec) J2B 1B3	DIP ens. coll. prof. : - Techniques administratives (DEC) 410.01	Recommandation favorable
Collège d'informatique du Canada 355, Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3B 1A5	Permis ens. coll. prof. : - Micro-ordinateur général (CEC) 247.50 - Systèmes ordinés et informatisés (CEC) 247.51 - Gestion financière informatisée (CEC) 410.53 - Technicien en informatique (programmeur) (AEC) 420.31 - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 420.51 - Finance: comptabilité (AEC) 900.82	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof. : - Gestion micro-informatique appliquée (AEC) 900.91 - Micro-édition (AEC) 900.17 - Logique microprocesseur (technologie de systèmes) (AEC) 900.21	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège d'informatique du Canada (suite)	- Électronique numérique (technologie de systèmes) (AEC) 900.22 - Techniques de commerce international (AEC) 900.47 - Commerce international (CEC) XXX.XX	
Collège d'informatique Marsan inc. 1600, rue Berri Place du Commerce Bureau 3117 Montréal (Québec) H2L 4E4	Permis ens. coll. prof. : - Microprocesseur (AEC) 247.31 - Technicien en informatique (Programmeur) (AEC) 420.31 - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 420.51 - Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) 900.62 - Gestion: micro-informatique appliquée (AEC) 900.91	Recommandation favorable
Collège de l'Assomption 270, boul. l'Ange-Gardien L'Assomption (Québec) J0K 1G0	DIP ens. coll. prof. : - Agents de pastorale (CEC) 370.51 - Agents de pastorale (AEC) 370.31 - Techniques administratives (DEC) 410.12	Recommandation favorable
Collège de la Montérégie 905, Tiffin Longueuil (Québec) J4P 3G6	DIP ens. coll. général : - Sciences (DEC) 200.01 - Sciences humaines (DEC) 300.01	Recommandation défavorable
Collège de Lévis 9, rue Monseigneur Gosselin Lévis (Québec) G6V 5K1	DIP ens. coll. général : - Sciences (DEC) 200.01 - Sciences humaines (DEC) 300.01 - Arts (DEC) 500.01 - Lettres (DEC) 600.01	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof. : - Administration et coopération (DEC) 413.01	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof. : - Administration et coopération (CEC) 413.51	Recommandation favorable
Collège de photographie Marsan 1600, rue Berri Bureau 3116 Montréal (Québec) H2L 4E4	Permis ens. coll. prof. : - Photographie commerciale (AEC) 570.34	Recommandation favorable
Collège Français (1965) inc. 185, avenue Fairmount Ouest Montréal (Québec) H2T 2N6	DIP ens. coll. prof. : - Techniques administratives (DEC) 410.12	Recommandation favorable
Collège Inter-Dec 1470, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1S8	Permis ens. coll. prof. : - Design visuel commercial (AEC) 901.03	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège Laflèche 1687, boul. du Carmel Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R8	DIP ens. coll. prof. : - Agents de pastorale (AEC) 371.31 - Agents de pastorale (CEC) 371.51 - Administration et coopération (CEC) 413.51	Recommandation favorable
Collège Lasalle (1976) 2015, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1W7	DIP ens. coll. prof. : - Techniques de bureau (DEC) 412.02 - Techniques de bureau (CEC) 412.62 - Tourisme (DEC) 414.00 - Tourisme (CEC) 414.51 - Techniques de gestion hôtelière (DEC) 430.01 - Dessin de la mode (DEC) 571.02 - Production de la mode (DEC) 571.03 - Mise en marché de la mode (DEC) 571.04 - Dessin de mode (CEC) 571.62 - Production de mode (CEC) 571.63 - Mise en marché de la mode (CEC) 571.64	Recommandation favorable
Collège Marie-Victorin 7000, rue Marie-Victorin Montréal (Québec) H1G 2J6	DIP ens. coll. prof. : - Techniques d'éducation en services de garde (CEC) 322.53 - Techniques d'éducation spécialisée (CEC) 351.51 - Assistance sociale (CEC) 388.51 - Techniques administratives (DEC) 410.12	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof. : - Technicien en informatique (programmeur) (AEC) 420.31 - Techniques d'éducation en services de garde (AEC) 900.94	Recommandation défavorable
Collège Mérici 755, chemin Saint-Louis Québec (Québec) G1S 1C1	DIP ens. coll. prof. : - Techniques administratives (DEC) 410.12 - Technique de recherche enquête et sondage (DEC) 384.01 - Techniques administratives (administration générale) (DEC) 410.11 - Tourisme (DEC) 414.00 - Techniques de gestion hôtelière (DEC) 430.01	Recommandation favorable
Collège moderne de secrétariat de Trois-Rivières 1581, avenue Royale Trois-Rivières (Québec) G9A 4J9	DIP ens. coll. prof. : - Techniques de bureau (DEC) 412.02 - Techniques de bureau (CEC) 412.62	Recommandation favorable
Collège of Southern Québec 4226, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9G 1X5	Permis ens. coll. prof. : - Marketing (CEC) 410.51 - Marketing (AEC) 410.37 - Administration (AEC) 410.30	Annulation du permis

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège O'Sullivan de Montréal 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	DIP ens. coll. prof. : - Techniques administratives (DEC) 410.12 - Techniques juridiques (DEC) 310.03 - Techniques judiciaires (CEC) 310.53 - Techniques juridiques (AEC) 310.47	Recommandation favorable
	DIP ens. coll. prof. : - Sciences humaines (DEC) 300.01	Recommandation défavorable
Collège Salette enr. 8883, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H2N 1M2	Permis ens. coll. prof. : - Techniques en graphisme (maquette et montage) (AEC) 900.49	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Larose inc. 9904, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N7	Permis ens. coll. prof. : - Techniques du vêtement féminin (AEC) 571.32	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof. : - Coupe à plat - Dessins de patrons - Fabrication et utilisation des tissus - Gradation des patrons - Costumes et revues de mode depuis le XIX siècle - Chapellerie (optionnel)	Recommandation défavorable
École de couture Châtelaine inc. 2639, chemin Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 1V1	Permis ens. coll. prof. : - Dessin de mode (AEC) 900.72	Recommandation favorable
École nationale de cirque 417, Berri Montréal (Québec) H2Y 3E1	DIP ens. coll. prof. : - Arts du cirque (art. 44)	Recommandation favorable
École nationale de théâtre du Canada 5030, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2Y 3E1	Permis ens. coll. prof. : - Théâtre (art. 43)	Recommandation favorable
École supérieure de danse du Québec 4816, rue Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	Permis ens. coll. prof. : - Danse classique (art. 44)	Permis ens. coll. prof. : - Danse-ballet 561.56 (CEC) Permis ens. coll. prof. (art. 44) : - Programme préparatoire au DEC en danse-ballet
Formatronique 1297-1299, Chemin Chambly Longueuil (Québec) J4Y 3X1	Permis ens. coll. prof. : - Électrotechnique générale (CEC) 243.55 - Techniques numériques appliquées aux ordinateurs (AEC) 243.92	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Formatronique (suite)	Permis ens. coll. prof. : - Télécommunications (CEC) 243.60 - Télécommunications (AEC) 900.31	Recommandation défavorable
ICD Institut carrière et développement Ltée (Institut Control Data) 300, Léo Pariseau Bureau 500 Montréal (Québec) H2W 2N1	Permis ens. coll. prof. : - Technicien en informatique (programmeur) (AEC) 420.31 - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 420.51 - Techniques de bureau (AEC) 900.62	Recommandation favorable
ICD Institut carrière et développement Ltée (Institut Control Data) 900, place d'Youville Bureau 200 Québec (Québec) G1R 3P7	Permis ens. coll. prof. : - Technicien en informatique (AEC) 420.31 - Programmeur-programmeuse (CEC) 420.51 - Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) 900.62	Recommandation favorable
Informatique Multihexa 2327, boul. Versant Nord Bureau 220 Sainte-Foy (Québec) G1N 4P4	Permis ens. coll. prof. : - Technicien en informatique (programmeur) (AEC) 420.31 - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 410.52 - Gestion: micro-informatique appliquée (AEC) 900.91	Recommandation favorable
Institut canadien des valeurs mobilières 600, de la Gauchetière Ouest Bureau 2765 Tour de la Banque nationale Montréal (Québec) H3B 4L8	Permis ens. coll. prof. : - Techniques du marché des valeurs mobilières (art. 44)	Recommandation favorable
Institut d'informatique de Québec inc. 335, chemin Sainte-Foy Québec (Québec) G1S 2J1	Permis ens. coll. prof. : - Programmeur-programmeuse analyste (CEC) 420.51 - Programmeur (AEC) 420.31 - Gestion: micro-informatique appliquée (AEC) 900.91 - Gestion financière informatisée (CEC) 410.53	Recommandation favorable
Institut Demers inc. 7900, boul. Taschereau Brossard (Québec) J4X 1C2	Permis ens. coll. prof. : - Micro-ordinateur général (CEC) 247.50 - Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) 900.62	Recommandation favorable
Institut informatique-bureautique 94, Jacques-Cartier Est Chicoutimi (Québec) G7H 1Y3	Permis ens. coll. prof. : - Programmeur-programmeuse analyse (CEC) 420.51 - Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) 900.62	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut informatique-bureautique Sherbrooke inc. 37, Wellington Nord, Bureau 110 Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	Permis ens. coll. prof. : - Programmeur-programmeuse analyse (CEC) 420.51 - Bureautique: maîtrise des appareils (AEC) 900.62	Recommandation favorable
Institut Jean-Guy Leboeuf 5277, ave du Parc Montréal (Québec) H2V 4G9	Permis ens. coll. prof. : - Commerce de biens immobiliers (AEC) 901.38	Recommandation favorable
Institut supérieur d'électronique 1500, Maisonneuve Est Montréal (Québec) H2L 2B1	Permis ens. coll. prof. : - Microprocesseur (AEC) 247.31 - Micro-ordinateur général (CEC) 247.50 - Systèmes ordinés et automatisés (CEC) 247.51 - Robotique (AEC) 900.03	Recommandation favorable
	Permis ens. coll. prof. : - Instrumentation et contrôle (CEC) 243.50 - Équipements biomédicaux (CEC) 243.56 - Systèmes électroniques d'aéronefs (CEC) 280.50 - Électrotechnique générale (CEC) 243.55	Recommandation défavorable
Institut Teccart inc. 3155, rue Hochelaga Montréal (Québec) H1W 1G4	DIP ens. coll. prof. : - Micro-ordinateur général (CEC) 247.50	Recommandation favorable
Musitechnic services éducatifs inc. 1259, Berri Bureau 909 Montréal (Québec) H2L 4C7	Permis ens. coll. prof. : - Conception sonore assistée par ordinateur (AEC) 901.24	Recommandation favorable
Petit séminaire de Québec (Le) 3, rue de l'Université C.P. 6100 - Haute-Ville Québec (Québec) G1R 4V7	DIP ens. coll. prof. : - Agents de pastorale (CEC) 371.51 - Agents de pastorale (AEC) 371.31 Ajout de trois sites d'enseignement: - Murdochville, Pont-Rouge et St-Gervais	Recommandation favorable
Petit séminaire de Saint-Georges de Beauce 1055, 116e Rue Est Ville Saint-Georges (Québec) G5Y 3G1	Permis ens. coll. prof. : - Techniques d'évaluation en services de garde (AEC) 900.94 DIP ens. coll. prof. : - Finance (CEC) 410.50	Recommandation favorable Recommandation favorable
Séminaire Saint-Augustin 4950, rue Lionel Groulx Saint-Augustin-de-Desmaures Québec G3A 2V2	DIP ens. coll. prof. : - Agents de pastorale (CEC) 371.51 Ajout d'un site d'enseignement au 1333, 1re Avenue à Québec	Recommandation favorable

ENSEIGNEMENT DE CULTURE PERSONNELLE

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
À la portée des sons inc. 175, rue Ringuet Drummondville (Québec) J2C 2P7	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
AA BB CC de la couture enr. 4, rue Jules Vernes Lévis (Québec) G6V 8H8	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture	Recommandation favorable
ABC Tutoring 26, 88e Avenue Chomedey, Laval H7W 3E4	Permis de culture personnelle : - Anglais, langue seconde - Anglais, récupération - Mathématiques, récupération	Recommandation favorable
Abri de danseur enr. (L') 18, boul. Johnny-Parent Loretteville (Québec) G2B 4N7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Académie Claudette Read inc. 173, Saint-Charles Ouest Bureau 1 Longueuil (Québec) J4H 1C8	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Académie d'art de dessin de mode du Québec inc. 11375, boul. Gouin Ouest Roxboro (Québec) H8Y 1X6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Dessin de mode 380.210 (675 h) - Option illustration de mode 380.230 (78 h)	Recommandation favorable
Académie de ballet de Lanaudière inc. 533, boul. Manseau Joliette (Québec) J6E 3E3	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Académie de ballet du Saguenay inc. 582, Jacques-Cartier Est C.P. 95 Chicoutimi (Québec) G7H 5B7	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Académie de coiffure de l'Outaouais inc. 518, boul. Maloney Est Gatineau (Québec) J8P 1E7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure pour dames 290.100 (1440 h) - Coiffure pour hommes 290.101 (1440 h)	Recommandation favorable
Académie de coiffure Laval enr. 3585, rue Du Souvenir Chomedey Laval (Québec) H7V 1X4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure (790 h)	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie de danse de l'Outaouais inc. 811, boul. Saint-René Ouest C.P. 1019 Gatineau (Québec) J8T 4Y6	Permis de culture personnelle : -Danse -Théâtre	Recommandation favorable
Académie de danse de la Côte-Nord inc. 159, Damase Potvin Baie-Comeau (Québec) G4Z 2S1	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable
Académie de danse Gisèle et Laurent inc. 1325, rue Conseil Sherbrooke (Québec) J1G 1M9	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
Académie de danse Jean-Claude Lanciault 2937, boul. De La Concorde Laval (Québec) H7E 2B5	Permis de culture personnelle : -Danse sociale -Comédie musicale	Recommandation favorable
Académie de danse Linda 288, Maple Gatineau (Québec) J8P 5C2	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable
Académie de danse M.H. inc. 2182, Poulin Beauport (Québec) G1E 3T2	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
Académie de haute coiffure Joanne Savard 905, de Nemours Bureau 1 Charlesbourg (Québec) G1H 6Z5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : -Coiffure (735 h)	Recommandation favorable
Académie des arts (Montréal) inc. 6010, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2S 2L7	Permis de culture personnelle : -Art publicitaire	Recommandation favorable
Académie des arts cosmétiques Milo inc. 105, Saint-Paul Ouest Bureau 400 Montréal (Québec) H2Y 1Z5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : -Vente de produits cosmétiques et représentation (80 h) -Maquillage artistique, mode et photo (160 h) -Maquillage artistique, effets spéciaux (70 h)	Recommandation favorable
Académie des ballets de Sainte-Foy inc. 3026, De Louvigny Sainte-Foy (Québec) G1W 1B1	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Académie des routiers professionnels enr. 815, boul. Saint-René Ouest Gatineau (Québec) J8P 2W9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conduite de camions lourds (125 h)	Recommandation favorable
Académie musique plus 1018, rue Duchesneau Sainte-Foy (Québec) G1W 4A9	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
Académie nationale d'entraînement aux armes à feu inc. 1375, 32e Avenue Parc industriel de Lachine Lachine (Québec) H8T 3H2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Agent professionnel de sécurité (140 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Maniement des armes à feu - Techniques de survie - Utilisation du bâton de police - Techniques de contrôle par points de pression	Recommandation favorable
Académie Rollande Saint-Germain 781, rue Bélanger Est Montréal (Québec) H2S 1G7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure (de jour) (1400 h) - Coiffure (de soir) (600 H)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers : - Coiffure (de jour) (1400 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Coupe et techniques de mise en plis, coiffure de base (90 h) - Cours de perfectionnement (coupe, permanente et coloration) (36 h) - Cours de perfectionnement (coupe et mise en plis) (18 h)	Recommandation favorable
Académie Wattier enr. 6585, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H7E 3V2	Permis de culture personnelle : - Dessin - Histoire de l'art - Peinture	Recommandation favorable
Agence de formation Joceline Hudon inc. 100, rue du Marché Valleyfield (Québec) J6T 1P7	Permis de culture personnelle : - Anglais - Bureautique - Français des affaires - Procédés de secrétariat	Recommandation favorable
Alban et Françoise Joseph enr. 68, Place Kennedy Sept-Iles (Québec) G4R 4E9	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Alliance transcanadienne des Canadiens-Allemands inc. 84, Place Richelieu, app. 6 Ville Lemoyne (Québec) J4R 2H7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture allemandes	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Ameublement personnalisé enr. 7700, rue DuMesnil Charlesbourg (Québec) G1H 3H1	Permis de culture personnelle : - Ébénisterie	Recommandation favorable
Amis de la musique de Richmond inc. 1010, Principale C.P. 1018 Richmond (Québec) J0B 2H0	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
Amitiés Bachiques inc. C.P. 487, succ. Mont-Royal Ville Mont-Royal (Québec) H3P 3C7	Permis de culture personnelle : - Connaissance des vins	Recommandation favorable
Anglopro 610, Rang Saint-Rock Saint-Barnabé-Sud (Québec) J0H 1G0	Permis de culture personnelle : - Anglais - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Animation et danse enr. 29, ch. Haslett, R.R.1 Asbestos (Québec) J1T 3M7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Apparence Design inc. 1204, Fleury Est Montréal (Québec) H2C 2R1	Permis de culture personnelle : - Initiation à la décoration intérieure	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : Cours par correspondance - Initiation à la décoration intérieure	Recommandation favorable
Artisans du meuble québécois inc. (Les) 88, rue Saint-Paul Est Montréal (Québec) H2Y 1G6	Permis de culture personnelle : - Initiation à la décoration intérieure - Initiation à l'étalage	Recommandation favorable
Association des Crétois de Montréal 5220, ave du Parc Montréal (Québec) H2V 4G7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Association pour le développement socio-culturel de la femme 6404, 13e avenue Rosemont (Québec) H1X 2Y7	Permis de culture personnelle : - Art culinaire - Art de recevoir - Couture - Initiation à la gérontologie - Français - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Associés Marie Selick Ltée (Les) 840, rue Saint-Jean, bureau 100 Québec (Québec) G1R 1R3	Permis de culture personnelle : - Français des affaires - Micro-informatique - Traitement de textes	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Atelier d'écriture...Sans faute 102, rue Lévesque Sherbrooke (Québec) J1E 1M3	Permis de culture personnelle : - Français écrit	Recommandation favorable
Atelier de danse Carole Brouard inc. 320, Gauthier Gatineau (Québec) J8P 5M9	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Atelier de formation en soins d'assistance à domicile 2750, Chemin Sainte-Foy Bureau 255 Sainte-Foy (Québec) G1V 1V6	Permis de culture personnelle : - Soins d'assistance à domicile	Recommandation favorable
Atelier de haute couture Jéromien enr. (L') 75, rue Pilon Saint-Jérôme (Québec) J7Y 3V8	Permis de culture personnelle : - Dessin de mode	Recommandation favorable
Atelier de l'anglais 284, rue High Sherbrooke (Québec) J1H 3W1	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Atelier de l'Ile inc. 1289, rue Dufresne C.P. 343 Val-David (Québec) J0T 2N0	Permis de culture personnelle : - Gravure sur bois - Initiation à l'eau forte - Lithographie - Papier matière - Sérigraphie - Technique des rouleaux et viscosités	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Gravure sur bois - Initiation à l'eau forte - Lithographie - Papier matière - Recherche en gravure - Sérigraphie - Technique des rouleaux et viscosités	Recommandation favorable
Atelier de musique de Jonquière inc. 2140, Burma, C.P. 1064 Jonquière (Québec) J7A 4K6	Permis de culture personnelle : - Chant - Chorale - Musique	Recommandation favorable
Atelier du jeune acteur enr. 7327, Baudelaire St-Léonard (Québec) H1S 2R4	Permis de culture personnelle : - Initiation aux commerciaux média électroniques	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Ateliers d'Anglais de la Mauricie inc. (Les) 3505, Port-Royal Saint-Grégoire (Québec) G0X 2T0	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Ateliers de conversation anglaise de Québec inc. (Les) 2635, boul. Hochelaga Bureau 206 Sainte-Foy (Québec) G1V 4T3	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Ateliers de Pauline enr. (Les) 346, rue Racine Granby (Québec) J2G 3B8	Permis de culture personnelle : - Art culinaire	Recommandation favorable
Ateliers Imagine (1985) inc. (Les) 850, ave. de Salaberry Québec G1R 2T9	Permis de culture personnelle : - Initiation à la décoration intérieure - Dessin - Peinture - Photographie - Sculpture - Théâtre	Recommandation favorable
Au coeur de l'arpège 2590, boul. Saint-Jean Saint-Maurice (Québec) G0X 2X0	Permis de culture personnelle - Musique instrumentale	Recommandation défavorable
Aux Souliers roses enr. 900, Notre-Dame Berthierville (Québec) J0K 1A0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Ballets Dansart inc. (Les) 1244, boul. Saint-Cyrille Ouest Québec G1S 1W2	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Ballets Jazz D.T.L. 5852, Eugène Achard Montréal (Québec) H1K 9Z7	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Boîte à Son enr. (La) 157, rue Notre-Dame Nord Thetford Mines (Québec) G6G 2S1	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Boutique À la page inc. 7152, boul. de la Rive-Sud Lévis (Québec) G6V 6Z4	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Boutique HM. École de couture 4589, boul. des Sources Roxboro (Québec) H8Y 3C5	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable
Bovaird international École de danse enr. 94, boul. Lévesque Pont-Viau (Québec) H7G 1C1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Camion École du Québec enr. 4095, Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B 5V3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Cours de formation de routiers professionnels (camion semi-remorque) (400 h) - Cours de formation de conducteurs d'autobus (200 h) - Cours de formation de routiers (camion porteur) (200 h)	Recommandation favorable
Camp école Trois-Saumons inc. 11, rue Crémazie Est Québec (Québec) G1R 1Y1	Permis de culture personnelle : - Classes nature - Techniques de plein-air	Recommandation favorable
Carol Bédard enr. 401, rue Denis Charlesbourg (Québec) G2L 1P5	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre Communic-Art MR inc. 4040, boulevard Port-Royal Saint-Grégoire (Québec) G0X 2T0	Permis de culture personnelle : - Espagnol - Anglais	Recommandation favorable
Centre d'art de Richmond 1010, Principale Nord C.P. 1866 Richmond (Québec) J0B 2H0	Permis de culture personnelle : - Danse - Dessin - Peinture - Théâtre	Recommandation favorable
Centre d'art Préville 71, rue Green Saint-Lambert (Québec) J4P 1S4	Permis de culture personnelle : - Musique - Art dramatique - Arts plastiques - Danse	Recommandation favorable
Centre d'art visuel et musical La clef de sol enr. 95, Merry Nord Bureau 30 Magog (Québec) J1X 2E7	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale - Arts plastiques	Recommandation favorable
Centre d'éditique et d'infographie du Québec 1763, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2X 3K4	Permis de culture personnelle : - Micro-informatique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre d'éducation créatrice Lucie Ryan 930, ave Marguerite-Bourgeois Québec G1S 3X5	Permis de culture personnelle : - Peinture	Recommandation favorable
Centre d'enseignement de l'anglais J.L. inc. 1626, des Cascades Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3H8	Permis de culture personnelle : - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
Centre d'enseignement première enr. Premiere Learning Centre reg'd 1000, Lucerne Ville Mont-Royal (Québec) H3R 2H9	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable
Centre d'étude pour guitare (161982 Canada inc.) 4937, Sherbrooke Ouest 2e étage Westmount (Québec) H3Z 1H2	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
Centre d'études grecques de Montréal 5777, ave Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Centre d'études musicales d'Amos inc. 266, 1re Avenue Ouest Amos (Québec) J9T 1V2	Permis de culture personnelle : - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre d'études Nova inc. 8131, Pie IX, Bureau 200 Montréal (Québec) H1Z 3T5	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable
Centre de danse de la Gaspésie enr. 235, Thivierge Bonaventure (Québec) G0C 1E0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Jacques Brière 193, rue de la Grave Saint-Jean (Québec) J3B 5C7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Jacques Harvey inc. 96A, rue Blanchard Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4R9	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de danse Laurentien Denise et Raymond 390, 16e Ave Nord Saint-Antoine-des-Laurentides Québec J7Z 4B1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de danse Raymond Charest enr. 8220, boul. de la Rive-Sud Lauzon (Québec) G6V 6Y2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de formation coupe et couture Lise Vallée enr. 427, rue Labelle Saint-Jérôme (Québec) J7Z 5L4	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture	Recommandation favorable
Centre de formation de routiers Lloyd inc. 750, boul. Pierre-Bertrand Sud Bureau 160 Québec (Québec) G1M 4L2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conduite de camions lourds (244 h)	Recommandation favorable
Centre de formation en carosserie du Québec inc. 144, rue Laurier Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3B 6K3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Carosserie, débosselage et peinture (1367 h)	Recommandation favorable
Centre de formation en soins gériatriques C.L.V.C. enr. 42, Forden Crescent Wesmount (Québec) H3Y 2Y4	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centre de formation Fournier 505, Principale Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix Québec J0J 1G0	Permis de culture personnelle : - Cours préparatoire aux examens de comptabilité	Recommandation favorable
Centre de formation musicale de Rosemère 259, Grande Côte Rosemère (Québec) J7A 1J2	Permis de culture personnelle : - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Solfège	Recommandation favorable
Centre de formation musicale R.D.P. 10802, rue Iberville Montréal (Québec) H2B 3B4	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de formation Nutshimiu Atesseun 1035, rue Brochu - C.P. 182 Sept-Iles (Québec) G4R 4K5	Permis de culture personnelle : - Formation à la vie traditionnelle	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de formation professionnelle pour l'industrie du taxi du Québec inc. 7373, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H2R 2H7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Chauffeur de taxi (150 h)	Recommandation favorable
Centre de formation Santé 51, ave du Lac, R.R. 3 Lac Delage (Québec) G0A 4P0	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centre de formation Suzanne Tremblay 8235, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2G7	Permis de culture personnelle : - Soins esthétiques	Recommandation favorable
Centre de la danse Alma Lac-Saint-Jean enr. 1841, Lamountain Nord Alma (Québec) G8B 4X9	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre de langues CLG 8190, boul. Newman Bureau 205 LaSalle (Québec) H8N 1X9	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre de langues CLG 4226, boul. Saint-Jean Bureau 200 Dollard des Ormeaux (Québec) H9G 1X5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre de langues Feuille d'érable ltée 85, Albert - 2e étage Ottawa (Ontario) K1P 6A4	Permis de culture personnelle : - Anglais, langue seconde - Français, langue seconde	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» inc. 22, rue Saint-Laurent Rivière-du-Loup (Québec) G5R 4W5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Français - Espagnol - Italien	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Abitibi-Témiscamingue enr. 528, avenue Centrale Val d'Or (Québec) J9P 1P7	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier CLIC - Chicoutimi Enr. 168, Place Goyette Windsor (Québec) J1S 2W8	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français - Espagnol - Italien - Allemand	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Chicoutimi enr. 100, rue Racine Est - Bureau 103 Chicoutimi (Québec) G7H 1R1	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Drummondville enr. 152, Cockburn Drummondville (Québec) J2C 4L3	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Granby enr. 391, rue Principale, bureau 111 Granby (Québec) J2G 2W7	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Rimouski enr. 148, Saint-Barnabé, bureau 206 Rimouski (Québec) G5L 3E4	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Sherbrooke enr. 20, rue Bryant Sherbrooke (Québec) J1J 3E4	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Saint-Georges de Beauce inc. 420, 118e Rue Saint-Georges de Beauce (Québec) G5Y 3E4	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Saint-Hyacinthe enr. 775, Sainte-Anne Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G6	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre de langues internationales Charpentier «CLIC» Saint-Jean-sur-Richelieu enr. 365, Normand, bureau 270 Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J3A 1T6	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien	Recommandation favorable
Centre de lecture rapide 2303, ave Harvard app. 14 Montréal (Québec) H4A 2W1	Permis de culture personnelle : - Lecture rapide	Recommandation favorable
Centre de linguistique de l'entreprise 1110, Sherbrooke Ouest Bureau 2304 Montréal (Québec) H3A 1G8	Permis de culture personnelle : - Anglais, langue seconde - Français, langue seconde	Recommandation favorable
Centre de musique Thibeault-Levac enr. 5615, rue Aubin Montréal-Nord (Québec) H1G 1H5	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
Centre de pianos et d'orgues Mauricien inc. 1003, rue Saint-Maurice Trois-Rivières (Québec) G9A 3R2	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre de préparation aux examens Marcel Chaussé inc. 6380, Del Vecchio Montréal (Québec) H1M 2E4	Permis de culture personnelle : - Préparation aux examens des comptables généraux agréés	Recommandation favorable
Centre de secrétariat dentaire Nicole Breton inc. 9, Place Cambrai Outremont (Québec) H2V 1X4	Permis de culture personnelle : - Procédés de secrétariat dentaire	Recommandation favorable
Centre de soudure et de formation technique de l'Estrie inc. 310, rue Saint-Hubert Granby (Québec) J2G 5N3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Soudure haute pression . Arc (225 h) . Arc recyclage (165 h) . T.I.G. (160 h) . M.I.G. (75 h) . Gaz (45 h)	Recommandation favorable
Centre des apprentis routiers J.P.S inc. 247, boul. Des Laurentides Laval (Québec) H7G 2T7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conduite de camion lourd (192 h)	Recommandation défavorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centre des arts visuels 350, avenue Victoria Montréal (Québec) H3Z 2N4	Permis de culture personnelle : pour élèves étrangers : - Introduction à la peinture - Histoire de l'art	Recommandation favorable
Centre des métiers du verre de Québec inc. 1200, rue Mill Montréal (Québec) H3K 2B3	Permis de culture personnelle : - Travail du verre	Recommandation favorable
Centre du clavier Allard inc. 688, Notre-Dame Joliette (Québec) J6E 3J2	Permis de culture personnelle : - Chant - Danse - Danse sociale - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Centre éducatif Stanley H. Kaplan 180, Bloor Street, Bureau 200 Toronto (Ontario) M5S 2V6	Permis de culture personnelle : - (BRC) Bar review course (préparation aux examens du Barreau)	Recommandation favorable
Centre éducatif Victor-Langevin 125, boul. Saint-Luc Ouest Alma (Québec) G8B 6W7	Permis de culture personnelle : - Anglais - Mathématiques - Français - Secrétariat - Peinture - Musique	Recommandation favorable
Centre international d'immersion française enr. C.P. 86 Sherbrooke (Québec) J1H 5H5	Permis de culture personnelle : - Français, langue seconde	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Français, langue seconde	Recommandation favorable
Centre internationale de langues Bachman inc. (CILAB) 1500, Stanley, app. 426 Montréal (Québec) H3A 1R3	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Polonais - Russe	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre international linguistique Boucherean inc. 212-214, du Saint-Sacrement Montréal (Québec) H2Y 1W8	Permis de culture personnelle : - Anglais - Espagnol - Français - Italien - Portugais - Allemand	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers :	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
	- Anglais - Français	
	Permis de culture personnelle : Cours par correspondance : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Centre John Casablancas enr. 400, Laurier Ouest Bureau 502 Montréal (Québec) H2V 2K7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Maquillage artistique (76 h) - Maquillage scène et film (100 h) - Initiation à la carrière de mannequins (femmes) (60 h) - Initiation à la carrière de mannequins (hommes) (38 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Éclat-morphose - Femme d'aujourd'hui	Recommandation favorable
Centre linguistique Huguette Brodeur Forand enr. 511, rue Saint-Hubert Granby (Québec) J2G 5P3	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Centre Madeli-Danse enr. 876, 11e Rue Saint-Antoine (Québec) J7Z 3B1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Centre musical Jean-Charles Loiselle inc. C.P. 2053 Malartic (Québec) J0Y 1Z0	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique	Recommandation favorable
Centre spécialisé pour préposés aux bénéficiaires S.V.P. inc. 3130, Sherbrooke est, Bureau 100 Montréal (Québec) H1W 1B6	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada Ltée (Montréal-Crémazie) 130 Bloor Street West Bureau 603 Toronto (Ontario) M5S 1N5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien - Portugais - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada Ltée (Québec) 130 Bloor Street West Bureau 603 Toronto (Ontario) M5S 1N5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien - Portugais - Autres langues sur demande	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Centres de langues Berlitz du Canada Ltée (Montréal-Université) 130 Bloor Street West Bureau 603 Toronto (Ontario) M5S 1N5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Centres de langues Berlitz du Canada Ltée (Trois-Rivières) 130 Bloor Street West Bureau 603 Toronto (Ontario) M5S 1N5	Permis de culture personnelle : - Allemand - Anglais - Espagnol - Français - Italien - Portugais - Autres langues sur demande	Recommandation favorable
Chief Malcolm Diamond Memorial Learning Centre Fire Hall Waskaganish James Baie (Québec) JOM 1RO	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Secrétariat (2560 h) - Modelage, stratifiage en plastique renforcé (900 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Métier de la construction (2560 h) - Mécanique (2560 h)	Recommandation défavorable
Colette Dupuis enr. 2086, Delorimier Montréal (Québec) H2K 3X1	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale - Solfège	Recommandation favorable
Collège commercial O'Sullivan inc. 1191, rue de la Montagne Montréal (Québec) H3G 1Z2	Permis de culture personnelle : - Agent de voyage - Anglais - Comptabilité - Français - Micro-informatique - Bureautique - Procédés de secrétariat - Procédés de secrétariat spécialisé - Procédés de secrétariat commercial et international	Recommandation favorable
Collège de formation en télévision et radio CFTR enr. 1500, rue Stanley, bureau 336 Montréal (Québec) H3A 1R3	Permis de culture personnelle : - Animation radio	Recommandation favorable
Collège Inter Dec enr. 1470, Peel Bureau 850 et 450 Montréal (Québec) H3A 1T1	Permis de culture personnelle : - Perfectionnement en design - Art floral	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Collège radio télévision communications du Canada inc. 751, Côte d'Abraham Québec G1R 1A2	Permis de culture personnelle : - Communications radio-télévision	Recommandation favorable
Collège tutorial Marinos C.T.M. 12094, place Cléophas Soucy Montréal (Québec) H3M 1H9	Permis de culture personnelle : - Rattrapage - Grec	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : pour élèves étrangers : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Communauté grecque orthodoxe de la région ouest de Montréal 20, boul. Brunswick Dollard-des-Ormeaux (Québec) H9B 2N8	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Communauté grecque orthodoxe des archanges Michel et Gabriel 11801, ave Élie Blanchard Montréal (Québec) H4J 1R7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Communauté hellénique de Montréal 5777, ave Wilderton Montréal (Québec) H3S 2V7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Communications-Hédia enr. 422, 11^{e} avenue Sud Sherbrooke (Québec) J1G 2T5	Permis de culture personnelle : - Animation radio	Recommandation favorable
Compagnie de ballet les Coryphées inc. 11733, rue Laurier Montréal-Nord (Québec) H1G 4B1	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Conseil de l'éducation juive de Montréal 5151, Côte Sainte-Catherine Montréal (Québec) H3W 1M6	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture juives	Recommandation favorable
Conseil scolaire polonais 7021, Sagard Montréal (Québec) H2E 2S4	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture polonaises	Recommandation favorable
Conservatoire de danse sociale enr. 5268, Montée Saint-Hubert Saint-Hubert (Québec) J3Y 1V7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Conservatoire de musique des Laurentides 99, rue Saint-Vincent, local 3 Saint-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2A8	Permis de culture personnelle : - Chant - Initiation à la musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Conservatoire de musique Moderne enr. 2364, Bélanger Est 2e étage Montréal (Québec) H2G 1E2	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Consultant de langues secondes enr. 1600, Henri-Bourassa Ouest, Bureau 102 Montréal (Québec) H3M 3E2	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Conversation anglaise enr. (La) 4800, ave Beaconsfield Montréal (Québec) H3X 3R6	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Coopérative d'enseignement musical en harmonie 18, Centre Commercial Roxboro (Québec) H8Y 2P2	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Couture pratique L.D. enr. 104, Robert-Joncas Rimouski (Québec) G5L 5E4	Permis de culture personnelle : - Couture: tissus extensibles	Recommandation favorable
Dancaform inc. 14, Soucy Delson (Québec) J0L 1G0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Danse école Claude Pilon inc. 503, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2V2	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Danse sociale, Cécile et Bernard enr. 54, ave Pierre Joliette (Québec) J6E 1L3	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
De simples mots 4064, avenue Laval Montréal (Québec) H2W 2J3	Permis de culture personnelle : - Anglais - Allemand - Création littéraire - Espagnol - Français - Français écrit - Russe	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Défi ABC 8301, Neuville App. 50 Anjou (Québec) H1J 1Y2	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable
Desnoyers Racine - Centre de gestion et de formation inc. 45, Promenade du Portage Bureau 209 Édifice Scott Hull (Québec) J8X 2J8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Dépannage en micro-informatique (1320 h) - Opérateur(trice) en micro-informatique (900 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Micro-informatique - Bureautique - Éditique	Recommandation favorable
École Adrienne 13, rue Duguay Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 5N4	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture	Recommandation favorable
École Armand le coiffeur inc. 1365, Saint-Aimé Drummondville (Québec) J2B 2S9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure pour dames et pour hommes (jour) (1050 h) - Coiffure pour dames et pour hommes (soir) (1000 h)	Recommandation favorable
École au doigté musical inc. 4565, boul. Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2A 1B4	Permis de culture personnelle : - Chant - Éveil musical - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École canadienne de voyages 1000, Saint-Antoine Ouest Montréal (Québec) H3C 3R7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conseiller en voyage (554 h) - Agent de bord (160 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers : - Conseiller en voyage (554 h)	Recommandation favorable
École d'entraînement mécanique automobile et diésel 139, rue Charpentier L'Épiphanie (Québec) J0K 1J0	Permis de culture personnelle : - Mécanique diésel	Recommandation favorable
École danse formation de l'Estrie inc. 221, rue Dufferin, bureau 002 Sherbrooke (Québec) J1H 4M3	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École danse sociale Jocelyne Yvon 772 - 5e Rue Chibougamau (Québec) G8P 1V4	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de ballet Anjou 6311, rue Merriam Anjou (Québec) H1K 3V9	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de ballet Carol Behnan 4950, boul. Gouin Est Montréal-Nord (Québec) H1G 6J9	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de ballet Pointe Saint-Charles inc. 2450, rue Workman Montréal (Québec) H3J 1L8	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de ballet Suzanne Maltais-Gagnon 2359, rue Laliberté Jonquière (Québec) G7X 5W7	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de coiffure Domaine Deland enr. 154, rue Deland L'Acadie (Québec) J0J 1H0	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure (800 h)	Recommandation défavorable
	Permis de culture personnelle : - Cours de recyclage en coiffure	Recommandation défavorable
École de coiffure Jeannine Dubé enr. 217, Commerciale Est Chandler (Québec) G0C 1K0	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure pour dames et pour hommes (1440 h)	Recommandation favorable
École de coiffure Lemieux inc. 275, Dorchester Sud Québec (Québec) G1K 5Z6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Formation en coiffure (1200 h)	Recommandation favorable
École de coiffure Unisexe enr. 1302, Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 2H5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure unifiée (de jour) (1320 h) - Coiffure unifiée (de soir) (975 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Coiffure (cours de perfectionnement) (35 h) - Coiffure (cours de recyclage) (140 h)	Recommandation favorable
École de communication Image et Parole (L') 4964, rue des Ormeaux Montréal (Québec) H1K 2W7	Permis de culture personnelle : - Communication orale	Recommandation favorable
École de communication orale et d'art dramatique enr. 674, Chabanel Chicoutimi (Québec) G7H 3S8	Permis de culture personnelle : - Art dramatique - Communication orale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de conseiller(e) en voyages Inter Pallas 1538, rue Sherbrooke Ouest Bureau 325 Montréal (Québec) H3G 1L5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conseiller et conseillère en voyage (120 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle - Cours de perfectionnement pour conseiller et conseillère en voyages: . géographie (40 h) . anglais (40 h) . cours international de formation IATA-FUAAV (50 h)	Recommandation favorable
École de coupe et couture Élisabeth 5, de Grandpré Boucherville (Québec) J4B 4Z6	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture - Dessin de mode	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Larose inc. 9904, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N7	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture - Dessin de mode	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Maggy Gagnon enr. 493A, boul. Rochette Beauport (Québec) G1C 1B2	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture - Dessin de mode	Recommandation favorable
École de coupe et de couture Véronique Girard-Villeneuve 289, rue Hector Champagne, app. 1 Chicoutimi (Québec) G7H 2V5	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture	Recommandation favorable
École de coupe internationale Nicole Bisson inc. 4248, Bélanger Est Montréal (Québec) H1T 1A3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Techniques de base en coiffure 290.120 (735 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle - Perfectionnement en techniques de coupe	Recommandation favorable
École de couture Carmen Ouellet enr. 3653, rue Lachine Jonquière (Québec) G7X 3K4	Permis de culture personnelle : - Chapellerie - Coupe et couture - Dessin de mode - Décoration de fenêtres	Recommandation favorable
École de couture Céline Joubert inc. 1055, Chemin des Patriotes Saint-Pierre-de-Sorel (Québec) J3P 6N1	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture - Dessin de mode	Recommandation favorable
École de couture France enr. 1487, Desgagnés Sherbrooke (Québec) J1J 1W7	Permis de culture personnelle : - Coupe et couture	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de couture Gisèle et Irène inc. 524, rue King Est Sherbrooke (Québec) J1G 1B5	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable
École de couture Lysette enr. 1024, boul. du Jardin Charlesbourg (Québec) G1G 3X6	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable
École de couture Madame Simone enr. 850, rue Crémazie Longueuil (Québec) J4M 1M1	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable
École de danse Annette et Suzanne enr. 4205, des Ormes Jonquière (Québec) G8A 1S2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Carmen et Martial 1732, 89e Rue Shawinigan-Est (Québec) G9N 5T7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Cécile et Marcel enr. 1316, 7e Ave Grand-Mère (Québec) G9T 2C4	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Cinderella de Disraeli enr. 793, boul. Sainte-Marthe Thetford-Mines (Québec) G6G 7N1	Permis de culture personnelle : - Danse - Folklore	Recommandation favorable
École de danse Claude Bourret enr. 12006, LaGauchetière Pointe-aux-Trembles Montréal (Québec) H1B 2H2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Claudette et Serge L'Heureux 191, des Cyprès Alma (Québec) G8B 3V7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse de la Chaudière enr. 3330, chemin Royal Notre-Dame-des Pins (Québec) G0M 1K0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Donald et Nicole Turner enr. 151, 106e Avenue Saint-Georges-de-Champlain Québec G9T 3J2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse de Québec enr. (L') 880, rue Père Marquette Québec G1S 2A4	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de danse Diana enr. 23, Carré Deauville Blainville (Québec) J7C 3V2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Dynamique enr. 750, Saint-Sylvain Laval (Québec) H7E 2Y3	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Émilienne et Fernand Simard enr. 262, de la Falaise Tadoussac (Québec) G0T 2A0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gaby et Roger enr. 2409, rue Bourdages Nord Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5R6	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Gilles et Louisette Couture enr. 2000, rue Bachand Carignan (Québec) J3L 4E8	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Hélène et Roger enr. 12483, rue Victoria Pointe-aux-Trembles (Québec) H1B 2S2	Permis de culture personnelle : - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Hermann et Géraldine enr. 574, boul. Saint-Germain Ouest Rimouski (Québec) G5L 3R2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Huguette et Robert Peterson enr. 60, Place Lambert Repentigny (Québec) J6A 5S6	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Jacques Duval inc. 1100, Galibois, Local B200 Vanier (Québec) G1M 3M7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jean-Claude et Françoise Lapointe enr. 7251, des Martinets Duvernay (Québec) H7A 2P4	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jean-Guy et Lise Labelle 2638, Workman Montréal (Québec) H3J 1L7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jeannine et Raymond enr. 88, 9e Rue C.P. 659 Forestville (Québec) G0T 1E0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Jocelyne Bibeau enr. 2475, rang du Ruisseau Sud Saint-Ours (Québec) J0G 1P0	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de danse Jocelyne Brosseau 1450, rue Cartier Saint-Hubert (Québec) J4T 1Y4	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse La cadence 342, 3e Rue Ouest Delisle (Québec) G0W 1L0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse La-Joie 15, 3e Rue Port-Cartier (Québec) G5B 1G4	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Le studio enr. 301, Carré Saint-Louis, app. 2 Montréal (Québec) H2X 1A7	Permis de culture personnelle : - Jazz moderne	Recommandation favorable
École de danse Linette et Gaston Lévesque enr. 3510, Felton Rock Forest (Québec) J1N 2Y6	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Louise Lapierre inc. 1460, Mont-Royal Est Montréal (Québec) H2J 1Y9	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse M.G. Lagarde enr. 15, rue Lagarde Saint-Paul (Québec) J0K 3E0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Manon Labrèche 132, 2e Ave Verdun (Québec) H4G 2W3	Permis de culture personnelle : -Ballet jazz	Recommandation favorable
École de danse Marianne et Yoland enr. 1801, Saint-Eusèbe Saint-Félicien (Québec) G8K 2N9	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Marguerite et Eugène 1161, rang Double Saint-Félicien (Québec) G8K 2N8	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Marie-Paulain enr. 7, Des Près Baie Saint-Paul (Québec) G0A 1B0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Michel Lamontagne enr. 8800, rue Notre-Dame Est Montréal (Québec) H1L 3N3	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Mona-Mi 245, Smith Lasalle (Québec) H8R 1W5	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Monique et André Fontaine enr. 1688, R.R. no 1 Saint-Simon (Québec) J0H 1Y0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Monique et Jean-Pierre enr. 365, Chopin Dolbeau G8L 2X7	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Montréal-Nord enr. 2845, Tracy Duvernay (Québec) H7E 1L4	Permis de culture personnelle : -Danse -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse mouvement inc. 6415, des Écores Montréal (Québec) H2G 2J6	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de danse Pas à Pas enr. 1022, boul. Sainte-Foy Longueuil (Québec) J4K 1W3	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable
École de danse Pierre et Huguette enr. 114, Marie-Anne Le Gardeur (Québec) J5Z 2E9	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Roger et Suzanne enr. C.P. 1614 Amqui (Québec) G0J 1B0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Sainte-Anne enr. 229, Terrasse Cadot Sainte-Anne-des-Plaines (Québec) J0N 1H0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse sociale Luc et Jeanne enr. 31, rue Hilaire C.P. 699 Les Escoumins (Québec) G0T 1K0	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse sociale populaire R.D. enr. 2271, rue Bourdeau Jonquière (Québec) G7S 3H8	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Suzanne et Raymond enr. 850, 118e Rue Saint-Georges Est (Québec) G5Y 3E5	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Thérèse et Marcel Deschênes enr. 1325, Saint-Louis Terrebonne (Québec) J6W 1K6	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable
École de danse Virtuose enr. 92, Notre-Dame, bureau 210 Repentigny (Québec) J6A 2P3	Permis de culture personnelle : -Danse	Recommandation favorable
École de danse Yvon Martel enr. 530-B, 63e Rue Est Charlesbourg (Québec) G1H 1Y9	Permis de culture personnelle : -Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de français Richard Chabot enr. 3446, rue Saint-Denis Bureau 203 Montréal (Québec) H2X 3L3	Permis de culture personnelle : - Français écrit	Recommandation favorable
École de joaillerie et de métaux d'art de Montréal inc. (E.J.M.A.M.) 2118, rue Bleury no. 101 Montréal (Québec) H3A 2K3	Permis de culture personnelle : - Joaillerie	Recommandation favorable
École de langue coréenne 3241, ave Appleton Montréal (Québec) H3S 1L6	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture coréennes	Recommandation favorable
École de langue Stewart 1085, ave. Bourlamaque Québec G1R 2P4	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français - Espagnol - Italien	Recommandation favorable
École de langues Ameri 1450, rue City Councillors Bureau 300 Montréal (Québec) H3A 2E6	Permis de culture personnelle : - Français - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable
École de langues Anglian inc. 1729, Neilson Jonquière (Québec) G7S 3A3	Permis de culture personnelle : - Français - Espagnol - Allemand - Italien - Anglais	Recommandation favorable
École de lutherie artistique du Noroit inc. 226, rue Christophe Colomb Est Québec G1K 3S7	Permis de culture personnelle : - Facture instrumentale	Recommandation favorable
École de mannequins Cristal 12, 3e Avenue Ouest Gatineau (Québec) J8T 6K8	Permis de culture personnelle : - Présentation de mode - Personnalité - Maquillage	Recommandation favorable
École de mathématiques de Trois-Rivières 2830, de Francheville Trois-Rivières (Québec) G8Z 1Z3	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable
École de musique à la portée de Sainte-Julie enr. 1693 A, rue Principale Sainte-Julie-de-Verchères Québec J0L 2C0	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique d'Abitibi Ouest inc. 500, rue Principale Sud La Sarre (Québec) J9Z 2A2	Permis de culture personnelle : - Chorale - Musique	Recommandation favorable
École de musique Brome-Missisquoi 347, rue Albert Cowansville (Québec) J2K 2W8	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Côte de Beaupré inc. C.P. 514 Beaupré (Québec) G0A 1E0	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique Côte-Nord Inc. 39, ave Marquette - C.P. 192 Baie-Comeau (Québec) G4Z 2G9	Permis de culture personnelle : - Initiation à la musique	Recommandation favorable
École de musique de Charlevoix inc. C.P. 417 Pointe-au-Pic (Québec) G0T 1M0	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Havre Saint-Pierre 941, du Cométique Havre-Saint-Pierre (Québec) G0G 1P0	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique de Sept-Iles inc. 532, Gamache - C.P. 184 Sept-Iles (Québec) G4R 4K5	Permis de culture personnelle : - Chorale - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique de Verdun 5603, Wellington Verdun (Québec) H4H 1N7	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique Frances Cardinal 233, des Bouleaux Fleurimont (Québec) J1G 3V8	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique Francine Morin 12022, Laurier Montréal-Nord (Québec) H1G 4B2	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Galipeau enr. 1470, rue Fleury Est Montréal (Québec) H2C 1S1	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique Guylaine Messier inc. 1501, avenue Frère-André C.P. 1128 Saint-Césaire (Québec) J0L 1T0	Permis de culture personnelle : - Musique - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Harricana inc. 341, Principale Nord Amos (Québec) J9T 2L8	Permis de culture personnelle : - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Solfège	Recommandation favorable
École de musique Jésus-Marie 1301, rue Portland Sherbrooke (Québec) J1J 1S2	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique L.B. enr. 171, rue Richelieu Saint-Jean (Québec) J3B 6X7	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Lemaire 4733, avenue Papineau Montréal (Québec) H2H 1V4	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Marc-André Laporte enr. 2472, L.O. David Montréal (Québec) H2E 1M4	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Mi La Ré Sol inc. 96, rue Jacques-Cartier C.P. 1185 Gaspé (Québec) G0C 1R0	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique Miransol inc. Hôtel de Ville - C.P. 1663 Sainte-Anne-des-Monts (Québec) G0E 2G0	Permis de culture personnelle : - Chorale - Musique	Recommandation favorable
École de musique Nantel inc. 3195, Saint-Martin Ouest Laval (Québec) H7T 1A3	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Notre-Dame enr. 136, Notre-Dame Nord Sainte-Marie-de-Beauce (Québec) G6E 3C7	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École de musique Pierre Thibodeau (Montréal-Nord) enr. 11792, Sainte-Gertrude Montréal-Nord (Québec) H1G 5P9	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École de musique Prélude enr. 15, Saint-Lambert Sainte-Thérèse (Québec) J7E 3J9	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École multi-arts de Rosemont 3535, boulevard Rosemont Montréal (Québec) H1X 1K7	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
École de musique Richard Gendreau enr. 709, boul. Charest Est Québec (Québec) G1K 3J6	Permis de culture personnelle : - Musique - Musique et technologie	Recommandation favorable
École de musique Saint-Michel enr. 9271, boul. Saint-Michel Montréal (Québec) H1Z 3G7	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Suzanne Montminy enr. 124, rue Saint-Louis Montmagny (Québec) G5V 1M8	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de musique Vincent Testa 227, Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2R4	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
École de tissage Charlotte Tremblay 491, Principale Rivière Portneuf (Québec) G0T 1P0	Permis de culture personnelle : - Tissage	Recommandation favorable
École de tonte Nos petits amours 548, rue Rivière Nord Saint-Roch-de-l'Achigan (Québec) J0K 3H0	Permis de culture personnelle : - Toilettage d'animaux	Recommandation favorable
École des langues Latino-américaines inc. 2850, Fontaine Sainte-Foy (Québec) G1V 2H8	Permis de culture personnelle : - Espagnol	Recommandation favorable
École des langues secondes Baindridge inc. 6540, rue Beaubien Est App. 205 Montréal (Québec) H1M 1A9	Permis de culture personnelle : - Anglais, langue seconde - Français, langue seconde	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École des maîtres Barman du Canada, MSB inc. 2021, rue Peel Montréal (Québec) H3A 1T6	Permis de culture personnelle : - Tenue de bar - Cuisine - Sommellerie - Connaissance des vins	Recommandation favorable
École des mécaniciens de machines fixes enr. 560, Saint-Laurent Ouest Bureau 121 Longueuil (Québec) J4H 3X3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Mécaniciens de machines fixes (cours par correspondance)	Recommandation favorable
École du français plus 3950, Montigny Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 3R5	Permis de culture personnelle : - Français écrit	Recommandation favorable
École du routier professionnel du Québec (1981) inc. 1015, Godin Vanier (Québec) G1M 2X5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Camionnage lourd 720.230 (260 h)	Recommandation favorable
École du routier professionnel du Québec (1981) inc. 2220, Louis Allyson Trois-Rivières (Québec) G8Z 4P3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conducteur de camion lourd (250 h)	Recommandation favorable
École du routier professionnel du Québec (1981) inc. 1061, rue des Manufacturiers Parc Industriel, C.P. 819 Val d'Or (Québec) J9P 4P8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conducteur de camion lourd (250 h)	Recommandation favorable
École du Rythme enr. 533, rue Principale Saint-Ferdinand d'Halifax (Québec) G0N 1N0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École Espagnole Cervantes 6220, rue Primeau Saint-François (Québec) H0A 1G0	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture espagnoles	Recommandation favorable
École et studio de danse de Terrebonne 1016, Saint-Antoine Terrebonne (Québec) J6W 1P3	Permis de culture personnelle : - Danse - Danse sociale	Recommandation favorable
École grecque Sainte-Sophie de Dieu 898, rue Saint-Roch Montréal (Québec) H3N 1Z7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École internationale d'esthétique Nelly O'Hana 4485, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2L1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Esthétique (900 h dont 400 h de pratique)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Électrolyse (400 h)	Recommandation défavorable
École internationale de haute esthétique Édith Serei inc. (Pavillon Rosemont) 1880 A, boul. Rosemont Montréal (Québec) H2G 1S4	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Soins esthétiques 610.129 (400 h) - Soins du corps 430.201 (200 h) - Soins esthétiques 610.129 (par correspondance) - Électrolyse (900 h) - Perfectionnement en maquillage artistique spécialisé (80 h)	Recommandation défavorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers : - Soins esthétiques 610.130 (400 h)	Recommandation défavorable
École Léon enr. 1385, ave William Malo Sainte-Mélanie (Québec) J0K 3A0	Permis de culture personnelle : - Peinture	Recommandation favorable
École Les doigts de Fée enr. 2252, route 111 Est R.R. no 2 Amos (Québec) J9T 3A1	Permis de culture personnelle : - Couture	Recommandation favorable
École Lumi-Danse enr. 1435, Melligan Mascouche (Québec) J7K 2W1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
École Michel Thibert enr. 5872, boul. Léger Bureau 205 Montréal-Nord (Québec) H1G 5X5	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
École Muzart de Richelieu inc. 100, 9e Avenue Richelieu (Québec) J3L 3N7	Permis de culture personnelle : - Musique	Recommandation favorable
École nationale de cirque 417, rue Berri Montréal (Québec) H2Y 3E1	Permis de culture personnelle : - Arts du cirque	Recommandation favorable
École nationale de fleuristerie 9634, rue Lajeunesse Montréal (Québec) H3L 2C6	Permis de culture personnelle : - Art floral	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
École supérieure de danse du Québec 4816, Rivard Montréal (Québec) H2J 2N6	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Écoles Galois-langues vivantes Ltée (Les) 2100, rue Drummond Bureau 555 Montréal (Québec) H4G 1X1	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle pour élèves étrangers : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Émergi-plan inc. 37, Place de Bohème Candiac (Québec) J5R 3N2	Permis de culture personnelle : - Secourisme	Recommandation favorable
Enseignement de soins hospitaliers Hélène Quévillon inc. 17, ave Laurier Est Montréal (Québec) H2T 1E4	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Étoiles de la danse enr. (Les) 904, rue Thibeault Baie-Comeau (Québec) G5C 3A1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Fédération hellénique des parents et des gardiens de Montréal 451, Ogilvy Montréal (Québec) H3N 1M7	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture grecques	Recommandation favorable
Féérie florale (La) 156, Curé Poirier Ouest Longueuil (Québec) J4J 2G5	Permis de culture personnelle : - Art floral	Recommandation favorable
Fort-Nation-Plus inc. 1100, Crémazie Est Bureau 707 Montréal (Québec) H2P 2X2	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Initiation à la micro-informatique	Recommandation favorable
Formation artistique B.G. 201, Renaud Victoriaville (Québec) G6P 7Y1	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Formation d'animateur Télévision FORM.A.T. 1389, boul. Lévesque Est Montréal (Québec) H1L 2M1	Permis de culture personnelle : - Animation radio-télévision	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Francine Saint-Pierre inc. 255, rue Fortin Bureau 150 Ville Vanier (Québec) G1M 3M2	Permis de culture personnelle : - Traitement de textes - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable
Fransart enr. 475, rue Richard Joliette (Québec) J6E 2T3	Permis de culture personnelle : - Dessin - Peinture	Recommandation favorable
GMA Consultant en gestion limitée 928, rue Lajeunesse Sainte-Thérèse (Québec) J7E 4X8	Permis de culture personnelle : - Gestion de l'organisation	Recommandation favorable
GSL Microsystèmes 4228 B, boul. Saint-Jean Dollard-des-Ormeaux Québec H9G 1X5	Permis de culture personnelle : - Bureautique	Recommandation favorable
Galerie musicale Arpège Ltée 1221, boul. Saint-Jean-Baptiste Montréal (Québec) H1B 4A2	Permis de culture personnelle : - Chant - Initiation à la musique - Musique instrumentale - Orchestre - Chorale	Recommandation favorable
Gestion linguistique Amérique enr. 1118, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 305 Montréal (Québec) H3B 1H5	Permis de culture personnelle : - Français, langue seconde	Recommandation favorable
Groupe Collège LaSalle inc. 2000, Sainte-Catherine Ouest Montréal (Québec) H3H 2T2	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Sténotypie assistée par ordinateur (formation de base) (1505 h) - Sténotypie assistée par ordinateur (perfectionnement) (825 h) - Soins esthétiques (800 h) - Soins corporels (200 h) - Maquillage artistique (200 h) - Vente cosmétique (120 h) - Soins facial pour homme (130 h) - Manucure et beauté des pieds (150 h) - Formation personnel et gestion-marketing en esthétique (150h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers : - Sténotypie assistée par ordinateur (formation de base) (1505 h) - Soins esthétiques (800 h)	Recommandation favorable
Le Groupe Dandois inc. 550, rue Sherbrooke Ouest Bureau 1470 Montréal (Québec) H3A 1B9	Permis de culture personnelle : - Bureautique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
H & R Block 2536, Innes Road Gloucester (Québec) K1B 4C5	Permis de culture personnelle : - Préparation de déclarations d'impôt sur le revenu	Recommandation favorable
Humatron enr. 2028, rue Saint-Hubert Montréal (Québec) H2L 3Z5	Permis de culture personnelle : - Tenue de bar - Sommellerie - Animation musicale - Service aux tables - Bureautique - Éditique	Recommandation favorable
IBM Canada Ltée 5, Place Ville-Marie, dept. 787 Montréal (Québec) H3B 2G3	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique - Informatique - Gestion de l'informatique	Recommandation favorable
ICD Institut carrière et développement ltée (Laval) 2, Place Laval Bureau 485 Laval (Québec) H7N 5N6	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Micro-informatique et bureautique (425 h) - Bureautique (425 h) - Préposé(e) aux opérations sur équipements informatiques (375 h) - Préposé(e) à l'entretien des équipements informatiques (530 h)	Recommandation favorable
ICD Institut carrière et développement ltée (Montréal) 300, rue Léo Pariseau Montréal (Québec) H2W 2M1	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Micro-informatique et bureautique (425 h) - Bureautique (425 h) - Préposé(e) aux opérations sur équipements informatiques (375 h) - Préposé(e) à l'entretien des équipements informatiques (530 h)	Recommandation favorable
ICD Institut carrière et développement ltée (Québec) 900, Place d'Youville Bureau 200 Québec (Québec) G1R 3P7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Micro-informatique et bureautique (425 h) - Bureautique (425 h) - Préposé(e) aux opérations sur équipements informatiques (375 h) - Préposé(e) à l'entretien des équipements informatiques (530 h)	Recommandation favorable
Illusion internationale enr. 67, rue King Ouest Bureau 200-201-202 Sherbrooke (Québec) J1H 1P1	Permis de culture personnelle : - Danse - Danse sociale - Personnalité - Présentation de mode	Recommandation favorable
Informatique JB enr 1034, route 220 Saint-Élie d'Orford Québec J0B 2S0	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Informatex enr. 100-A, boul. Jutras Est Victoriaville (Québec) G6P 4L5	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable
Informatique MultiHexa inc. 2327, boul. Versant Nord Bureau 220Sainte-Foy (Québec) G1N 4C2	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique - Entretien d'équipements	Recommandation favorable
Institut Art-Fant de Québec inc. 781, rue de Longpré Sainte-Foy (Québec) G1V 2S2	Permis de culture personnelle : - Chant - Diction - Théâtre - Comédie musicale	Recommandation favorable
Institut culinaire Henri Bernard inc. 3942, Saint-Denis Montréal (Québec) H3W 2M2	Permis de culture personnelle : - Art culinaire	Recommandation favorable
Institut d'informatique L.O. inc. 362, boul. Jessop Rimouski (Québec) G5L 1M8	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable
Institut de formation et de rééducation de Montréal 55, boul. Gouin Est Montréal (Québec) H3L 1H9	Permis de culture personnelle : pour élèves étrangers : - Processus psycho-religieux	Recommandation favorable
Institut de l'artisan du Québec enr. 247, ave Saint-Michel Beauport (Québec) G1C 1G4	Permis de culture personnelle : - Art de construire sa maison	Recommandation favorable
Institut de tenue de bar Raymonde Simard Ltée 11375, avenue Brunet Montréal-Nord (Québec) H1G 5E9	Permis de culture personnelle : - Tenue de bar	Recommandation favorable
Institut de tonte et toilettage canin 2384, Frontenac Montréal (Québec) H2K 2Z9	Permis de culture personnelle : - Toilettage d'animaux	Recommandation favorable
Institut de rattrapage scolaire 200, de Gaspé App. 806 Montréal (Québec) H3E 1E5	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut de recherche Pantonal 1475, Lajoie Outremont (Québec) H2V 1P9	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique	Recommandation favorable
Institut de tenue de bar Raymonde Simard Ltée 11375, Brunet Montréal (Québec) H1G 5E9	Permis de culture personnelle : - Tenue de bar	Recommandation favorable
Institut des études commerciales Gilmor 4242, Girouard Montréal (Québec) H4A 3C9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Secrétariat de gestion (720 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Secrétariat juridique - Secrétariat médical - Informatique - Dessin de mode - Formation générale en affaires - Langue seconde: anglais ou français	Recommandation favorable
Institut des Beaux-Arts Villa-Maria inc. Complexe du Canal Lachine 4710, rue Saint-Ambroise Bureau 257 Montréal (Québec) H4C 2C7	Permis de culture personnelle : - Peinture - Sculpture - Poterie	Recommandation favorable
Institut des langues modernes 2353, Saint-Dominique Bureau 3 Jonquière (Québec) G7X 6L9	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Institut des langues modernes (Milani) 2353, rue Saint-Dominique Bureau 3 Jonquière (Québec) G7X 6L9	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Institut du camionnage du Québec inc. 9511, Delorimier Montréal (Québec) H1Z 2H8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Conduite de camion lourd (128 h)	Recommandation défavorable
Institut du voyage Raymond inc. (L') 1645, de Maisonneuve Ouest Bureau 214 Montréal (Québec) H3H 2N3	Permis de culture personnelle : - Initiation à l'agence de voyage	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Institut espagnol de Montréal Instituto espanol de Montreal 485, rue Saint-Joseph Est Montréal (Québec) H2L 1J8	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques - Langue et culture espagnoles	Recommandation favorable
Institut Georges B. Bélanger 7973, Place Montrichard Anjou (Québec) H1K 1N8	Permis de culture personnelle : - Personnalité - enfants	Recommandation favorable
Institut Grace 4222, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2J 2K8	Permis de culture personnelle : - Art de construire sa maison	Recommandation favorable
Institut hôtelier Claude Fortier & Ass. 200, Crémazie Est Montréal (Québec) H2P 1E3	Permis de culture personnelle : - Tenue de bar	Recommandation favorable
Institut Kaléidos enr. 142, rue Principale Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5P5	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Soins esthétiques (1re partie par correspondance: 15 semaines) (2e partie en établissement: 450 h) - Soins esthétiques corporels (160 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle : - Hôtesse d'accueil et mannequin - Épanouissement personnel	Recommandation favorable
Institut national de caractérologie inc. 700, Racine Est Chicoutimi (Québec) G7H 1V2	Permis de culture personnelle : - Graphoanalyse	Recommandation favorable
Institut Profil 2000 (1988) enr. 110, rue Saint-Jean-Baptiste Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6T 1Z8	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français - Procédés de secrétariat - Procédés de secrétariat spécialisés - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable
Institution de musique R.D.S. 8679, Mance Saint-Léonard (Québec) H1R 2K6	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Inter-Kids enr. 2, rue Comeau Granby (Québec) J2J 4Y3	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Italmélodie inc. 274, Jean-Talon Est Montréal (Québec) H2R 1S7	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Jeunes artistes Music'art enr. (Les) 288, Chemin Saint-Jean Laprairie (Québec) J5R 2K3	Permis de culture personnelle : - Chant - Danse - Musique instrumentale - Théâtre	Recommandation favorable
Jeunes concerts du Témiscamingue (Les) 9, rue Notre-Dame de Lourdes C.P. 1614 Ville-Marie (Québec) J0Z 3W0	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique	Recommandation favorable
L'arbre musical, conservatoire de musique inc. 2171-A, rue des Ormeaux Montréal (Québec) H1L 4W9	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale - Chant	Recommandation favorable
L'École internationale de coiffure enr. 1216, rue Drummond Montréal (Québec) H3G 1V7	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure pour hommes et pour femmes (de jour) (1365 h) - Coiffure pour hommes et pour femmes (de soir) (700 h)	Recommandation favorable
	Permis de culture personnelle en formation d'appoint pour élèves étrangers : - Coiffure pour hommes et pour femmes (de jour) (1365 h)	Recommandation favorable
La Clé de sol enr. 970, rue Saint-Louis Joliette (Québec) J6E 3A4	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Laboratoires linguistiques des Bois-Francs enr. 129, rue Campagna Victoriaville (Québec) G6P 5J3	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Langue de commerce (La) Box 713 Hudson Heights (Québec) J0P 1J0	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français des affaires	Recommandation favorable
Lingui-centre Guylaine Chevanel inc. 494, boul. de l'Atrium Charlesbourg (Québec) G1H 7H2	Permis de culture personnelle : - Anglais - Espagnol	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Logiprof enr. 15430, boul. Pierrefonds Bureau 200 Pierrefonds (Québec) H9H 4K3	Permis de culture personnelle : -Bureautique -Micro-informatique	Recommandation favorable
Longon enr. 7191, Saint-Hubert Montréal (Québec) H2R 2N2	Permis de culture personnelle : -Bureautique -Micro-informatique	Recommandation favorable
La Maison de conversation anglaise 17995, boul. Valcartier Québec (Québec) G2B 3W4	Permis de culture personnelle : -Anglais	Recommandation favorable
Musi-calmant inc. 996, Marie-Victorin Boucherville (Québec) J4B 1Y9	Permis de culture personnelle : -Musique	Recommandation favorable
Musique Marie Jo inc. 500, 12^{e} Avenue Nord Saint-Georges Ouest (Québec) G5Y 5B7	Permis de culture personnelle : -Musique	Recommandation favorable
NJC Education services ltd Les services éducatifs NCJ Ltée 4999, Sainte-Catherine Ouest Bureau 208 Montréal (Québec) H3Z 1T3	Permis de culture personnelle : -Rattrapage	Recommandation favorable
Nursi-Co inc. 3719, boul. Lévesque, # 2 Chomedey-Laval (Québec) H7V 1E8	Permis de culture personnelle : -Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Orchestre symphonique de Montréal 85, rue Sainte-Catherine Ouest Bureau 900 Montréal (Québec) H2X 3P4	Permis de culture personnelle : -Initiation à la musique	Recommandation favorable
Ordi Plus inc. 2700, Jean-Perrin Bureau 100 Québec (Québec) G2C 1S9	Permis de culture personnelle : -Bureautique -Micro-informatique	Recommandation favorable
P.I.C.A.I. (Patronat Italo-Canadien pour l'assistance aux immigrants) 6865, Christophe-Colomb Montréal (Québec) H2S 2H3	Permis de culture personnelle : Programme des langues ethniques -Langue et culture italiennes	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Paul de Rycke inc. (Hull) 653, Saint-Joseph Hull (Québec) J8Y 4B3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure unisexe (920 h)	Recommandation favorable
Paul de Rycke inc. (Laval) 15B, boul. des Laurentides Laval (Québec) H7G 2S3	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure unisexe (1040 h)	Recommandation favorable
Paul de Rycke inc. (Québec) 849, Saint-Joseph Est Québec (Québec) G1K 3C8	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure unisexe (1040 h)	Recommandation favorable
Paul de Rycke inc. (Sherbrooke) 51, Wellington Nord Sherbrooke (Québec) J1H 5A9	Permis de culture personnelle en formation d'appoint : - Coiffure unisexe (920 h)	Recommandation favorable
PerformDanse Gehanne Wakil enr. 7381, rue Jarry Est Montréal (Québec) H1J 1G8	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Piano Héritage inc. 5030, boul. Samson Laval (Québec) H7W 2J1	Permis de culture personnelle : - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Picarlène inc. (La) 172, Michener Cap-de-la-Madeleine (Québec) G8T 1V9	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Placement de personnel Marie-Andrée Laforce inc. 250, Grande-allée Ouest Bureau 2 Québec (Québec) G1R 2H4	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Polyglotte enr. (Le) 1620, Allée du Marché, # 204 Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 8E4	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Prisme culturel inc. (Le) C.P. 264 Saint-Bruno (Québec) G0W 2L0	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Productions Vidéo Intel-lect enr. 205, rue Beaufort Granby (Québec) J2J 1X9	Permis de culture personnelle : - Animation radio, télévision	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Puce communautaire, Montréal inc. (La) 2379, Jeanne d'Arc Montréal (Québec) H1W 3V8	Permis de culture personnelle : - Bureautique - Micro-informatique	Recommandation favorable
Reflet Mode (2623-0730 Québec inc.) 2684, rue Godard Lac Bellevue Sainte-Sophie (Québec) J0R 1S0	Permis de culture personnelle : - Présentation de mode - Personnalité	Recommandation favorable
S.O.S. Douance 324, 80e Rue Ouest Charlesbourg (Québec) G1H 4M8	Permis de culture personnelle : - Rattrapage	Recommandation favorable
Service de langues Laurier enr. (Les) 1159, des Laurentides, app. 1 Québec (Québec) G1S 3C2	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français - Espagnol	Recommandation favorable
Services de Santé Optimum inc. (Les) 319, rue de Clèves Vimont Laval (Québec) H7M 5C5	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Services domiciliaires et communautaires de la banlieue ouest inc. 315, boul. Brunswick Bureau 303 Pointe-Claire (Québec) H9R 5M7	Permis de culture personnelle : - Préposé(es) aux bénéficiaires	Recommandation favorable
Société canadienne de graphoanalyse (La) 1665, Royale Porte 1 Trois-Rivières (Québec) G9A 4K2	Permis de culture personnelle : - Graphoanalyse	Recommandation favorable
Solution 2000 1120, rue Cherbourg Sherbrooke (Québec) J1K 2N8	Permis de culture personnelle : - Impôt des particuliers	Recommandation favorable
Studio arabesque enr. 245, rue Bourassa Ouest Alma (Québec) G8B 2G1	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Studio Béatrice enr. 4714, rue Garnier Montréal (Québec) H2J 3S7	Permis de culture personnelle : - Chapeaux - Coupe et couture - Initiation à la décoration intérieure	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio Benoit Deschenes enr. 247, route 132 East Saint-Jean-Port-Joli (Québec) G0R 3G0	Permis de culture personnelle : - Peinture - Sculpture en bois	Recommandation favorable
Studio Blue-Bip enr. École de langues 51, avenue Turcotte Sorel (Québec) J3P 3W8	Permis de culture personnelle : - Anglais - Français	Recommandation favorable
Studio couleur d'art enr. 2455, Rachel Montréal (Québec) H2H 1R9	Permis de culture personnelle : - Peinture	Recommandation favorable
Studio dance Ghyvon enr. 1511, Anticosti Baie Comeau (Québec) G5C 3H5	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de communication Gabrielle Bessette 53 D, Augusta Sorel (Québec) J3P 1A4	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Studio de danse Chantal et Guy enr. 494, des Jonquilles Saint-Pierre-de-Sorel (Québec) J3P 5T7	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Danielle 246, avenue de la Colline Aylmer (Québec) J9J 1M1	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Studio de danse la Bélanline de Micheline et Russel Béland enr. 1452, rue Giguère Shawinigan (Québec) G9N 6T6	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse Rita et Armand Généreux enr. 1160, rue Lafontaine Drummondville (Québec) J2B 1N1	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danse sociale enr. 23, rue Tremblay Hébertville (Québec) G0W 1T0	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio de danses Rosaire Fortin inc. 2511, Nuckle Jonquière (Québec) G7S 3X2	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Studio de musique Sylvie Péladeau enr. 2569, boul. Perrot Ile Perrot (Québec) J7V 5V6	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique	Recommandation favorable
Studio de Sherbrooke inc. (Le) 1215, rue Kitchener Sherbrooke (Québec) J1L 5L3	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Studio Explo-art enr. 81, rue Principale Macamic (Québec) J0Z 2S0	Permis de culture personnelle : - Arts plastiques - Chant - Diction - Musique - Théâtre	Recommandation favorable
Studio Isabelle Cloutier enr. 265, Lefebvre Saint-Mathieu-de-Laprairie (Québec) J0L 2H0	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Studio Jocelyne enr. 3013, Gaston Laval (Québec) H7P 1H5	Permis de culture personnelle : - Danse sociale	Recommandation favorable
Studio La pépinière enr. 2900, Saint-Donat Montréal (Québec) H1L 5K8	Permis de culture personnelle : - Théâtre - Chant	Recommandation favorable
Studio La volière inc. 4870, chemin Côte-des-Neiges Bureau 806 Montréal (Québec) H3V 1H3	Permis de culture personnelle : - Danse	Recommandation favorable
Studio Musitex enr. 159 B, rue Notre-Dame Nord Thetford Mines (Québec) G6G 2S1	Permis de culture personnelle : - Chant - Musique instrumentale	Recommandation favorable
Télélangues international Ltée 9922, boul. Saint-Laurent Montréal (Québec) H3L 2N7	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Télélangues international Ltée 8687, rue Saint-Denis Montréal (Québec) H2P 2H4	Permis de culture personnelle : - Anglais	Recommandation favorable
Théâtre nos voix, nos visages 2516, rue Sainte-Hélène Longueuil (Québec) J4K 3V2	Permis de culture personnelle : - Chant - Danse - Théâtre	Recommandation favorable

NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	DEMANDE DE L'ÉTABLISSEMENT	RECOMMANDATION AU MINISTRE
Tours culturels de Québec inc. 57, rue Sainte-Anne Québec (Québec) G1R 3X4	Permis de culture personnelle : - Éléments de culture québécoise	Recommandation favorable
Vox communications enr. 568, rue Leclerc Drummondville (Québec) J2C 3P8	Permis de culture personnelle : - Communication orale	Recommandation favorable

Gouvernement du Québec
Commission consultative de l'enseignement privé

9091-0769
74-8002